



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 8 décembre 2022

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 8 décembre 2022

1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	6
2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.	7
3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.....	7
6 - SEMOP AMIENS ENERGIES. DELEGATION DU SERVICE PUBLIC. PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE CHALEUR DE LA VILLE D'AMIENS. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE. ANNEE 2021.	7
4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022. APPROBATION.....	31
5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.....	31
7 - AUTORISATION DE PROGRAMME. AIDES A LA REHABILITATION DU PARC ANCIEN EXISTANT. RENOVATION DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ET SOUTIEN AUX PROPRIETAIRES DU PARC PRIVE. ADAPTATION, MODIFICATION DES DISPOSITIFS ET CREATION DE NOUVEAUX DISPOSITIFS. ADOPTION DES NOUVEAUX REGLEMENTS. AFFECTATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT.....	36
8 - AIDES A LA PRODUCTION DE LOGEMENT EN ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE AU BENEFICE DES FUTURS PROPRIETAIRES. ADAPTATION ET MODIFICATION DES DISPOSITIFS EXISTANTS ET ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT.	43
9 - DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE COISY A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE. AVIS.....	44
10 - SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. DELEGATION AU MAIRE.....	44
11 - MANDAT SPECIAL. COP CONVENTION ZONES HUMIDES/RAMSAR-LABEL VILLE DES ZONES HUMIDES. GENEVE (SUISSE).	44
12 - SITE COSSERAT. DENOMINATION DE VOIES PUBLIQUES.....	46
13 - ÉTOUVIE. ILOT DES COURSIVES. PROCEDURE DE DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION A LA DESAFFECTATION DE L'ASSIETTE FONCIERE DU FUTUR POLE MEDICAL. PROROGATION DU DELAI.	47
14 - MISE A DISPOSITION PAR LE DEPARTEMENT DE LA SOMME DE DOSSIERS D'ARCHIVES CONCERNANT DES OUVRAGES D'ARTS. PROTOCOLE.....	47
15 - 43 RUE ALEXANDRE DUMAS. RENONCIATION A SERVITUDE D'ACCES POMPIER PARCELLE ZC 40.....	47
16 - ZAC PAUL CLAUDEL. COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE. C.R.A.C.L. ANNEE 2021. AVENANT N°10 A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT.....	48
17 - CENTRE COMMERCIAL PIERRE ROLLIN. ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE HAUTS DE FRANCE.....	48
18 - ASSOCIATION CAP SPORT ART AVENTURE AMITIE. PROJET EDUCAP CITY. ADHESION. SUBVENTION. ANNEE 2023. CONVENTION.	49
19 - FONCTIONNEMENT DU POINT JUSTICE. CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AMIENS ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT DE LA SOMME. RENOUVELLEMENT.....	50
20 - PARTENARIAT AVEC L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG HAUTS-DE-FRANCE NORMANDIE. CONVENTION.	50
21 - MARCHES DE PLEIN-VENT. TARIFS A PARTIR DU 1ER JANVIER 2023.....	51

22 - REGLEMENT DE DISTRIBUTION DES ABONNEMENTS AU STATIONNEMENT PAYANT RESIDENTIEL ET PROFESSIONNEL. MODIFICATION.	51
23 - SECTEUR OUEST. RELOCALISATION DU POLE ACCUEIL ET DE FRANCE SERVICE. TRAVAUX D'AMENAGEMENT. AUTORISATION ADMINISTRATIVE.	53
24 - APRADIS. CONVENTION DE VERSEMENT DE SUBVENTION POUR UNE SESSION DE FORMATION LE LOGEMENT D'ABORD VU PAR TOUS SES ACTEURS. AVENANT N°1 DE PROROGATION.	58
25 - SEMOP AMIENS ENERGIES. RESEAU DE CHALEUR URBAIN. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. IMPLANTATION D'UNE CENTRALE DE COGENERATION RUE ALEXANDRE DUMAS. CONVENTION RECTIFICATIVE.	59
26 - SIP HLM. TRAVAUX DE CALORIFUGEAGE SUR LES BATIMENTS COLLECTIFS SITUES SECTEUR ÉTOUVIE. EMPRUNT AUPRES DU CREDIT COOPERATIF. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.	59
27 - ATRIUM. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DU DEPARTEMENT DE LA SOMME. RENOUVELLEMENT DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.	59
28 - FUSION DES PERIMETRES SCOLAIRES MATERNELS ET ELEMENTAIRES ÉMILE LESOT, LE SOLEIL ET AVENUE DE LA PAIX. APPROBATION.	60
29 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. AIDE NATIONALE EXCEPTIONNELLE A L'INVESTISSEMENT EN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT. CONVENTION.	60
30 - CRECHE ASSOCIATIVE BABY CLUB. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'INVESTISSEMENT. CONVENTION.	61
31 - CRECHES ASSOCIATIVES. SUBVENTIONS. ANNEE 2021. CONVENTIONS.	61
32 - PLAN D'INVESTISSEMENT POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT RELAIS PETITE ENFANCE. ANNEE 2022. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DE LA SOMME.	62
33 - RENFORCER L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION D'HANDICAP DANS LES ALSH. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. CONVENTIONS.	62
34 - POLE ASSOCIATIF ANNA POLITKOVSKAIA. COMITE DE QUARTIER SAINT-LEU NOTRE DAME. ESPACE DE VIE SOCIALE SAINT-LEU. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET CONVENTIONS D'OCCUPATION PERMANENTE.	62
35 - POLE ASSOCIATIF ANNA POLITKOVSKAIA. ASSOCIATION LES FRANCAS DE LA SOMME. PROJET D'ANIMATION. SUBVENTION. CONVENTION.	63
36 - COMITE DE QUARTIER GARE LA VALLEE LES HORTILLONNAGES. SUBVENTION. ANNEE 2022.	64
37 - COMITE DE QUARTIER RENANCOURT. SUBVENTION. ANNEE 2022.	64
38 - COMITE DE QUARTIER SAINT-PIERRE POUR L'ENTRETIEN ET L'ANIMATION DU JARDIN PARTAGE "L'OASIS SAINT-PIERRE". SUBVENTION. ANNEE 2022.	64
39 - PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, ACCES A L'EMPLOI. CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA PREFECTURE DE LA SOMME, AMIENS METROPOLE ET LA VILLE D'AMIENS.	64
40 - EXECUTION FINANCIERE. AUTORISATION DE REALISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2023.	65
41 - FIABILISATION DES COMPTES. SUIVI DE LA LIBERATION DES RETENUES DE GARANTIE CONSTATEES DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS. LEVEE DE PRESCRIPTION.	66
42 - NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 A COMPTER DU BUDGET PRIMITIF 2023. REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER. RBF. ADOPTION.	66
43 - BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. BNF. POLE NATIONAL DE CONSERVATION. CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE.	67

**44 - BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. BNF. POLE NATIONAL DE CONSERVATION.
CONVENTION DE PARTENARIAT. AVENANT. 68**

**45 - YEUX DE LA VILLE. MISE A DISPOSITION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AMIENS
METROPOLE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PAYS D'ART ET D'HISTOIRE. CONVENTION.. 69**

46 - VŒUX. QUESTIONS ORALES. 69

Nombre de conseillers en exercice : 55

Quorum : 28

La séance a été présidée par Madame le Maire : Brigitte FOURÉ

Ont assisté à la séance : Mme FOURÉ, M. GEST, Mme SAVARIEGO, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD, M. SAVREUX, Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mmes DELÉTRÉ, RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, MM. DÈCLE, DOREZ, Mme DEVAUX, M. DUFLOT, Mme HAMADI, M. MERCUZOT, Mmes CLECH, DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme ROY, M. FOUCAULT, Mmes GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. BEAUVARLET, Mme MAKDASSI, M. DESCOMBES, Mme DEVÈZE, M. HECQUET, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mmes VAGNIEZ, BELLINA, M. MELNISANCOT, Mme CHAUVEAU

La séance est ouverte à 18 H 10.

MME FOURE : On a le quorum ? Alors, je déclare la séance ouverte.

Avant d'aborder les différents points de notre ordre du jour, je voulais dire un petit mot préalable.

En effet, je tiens à vous dire que j'ai appris avec beaucoup de tristesse le décès de Michel DEVAUX, le 21 novembre dernier, à l'âge de 88 ans. Michel siégea de longues années au sein de notre assemblée ; il était le papa de Valérie DEVAUX, notre collègue adjointe au maire déléguée au secteur Sud et conseillère d'Amiens Métropole.

Tout au long de son existence, Michel a tenu à traduire son attachement à sa ville d'Amiens par un profond engagement personnel.

Fils de commerçants, il était un infatigable militant centriste. Figure historique de l'UDF, l'Union pour la Démocratie Française, il se lance corps et âme dans la campagne présidentielle de Valéry GISCARD D'ESTAING en 1974. Dans la permanence de la rue Robert de Luzarches, véritable ruche active, il entraîne sa jeune fille Valérie, à qui il transmet, non seulement le virus de la politique mais surtout l'envie d'être utile aux citoyennes et citoyens de notre ville et, par-dessus tout, le devoir du service aux plus démunis.

En 1989, suite à l'élection de Gilles DE ROBIEN en tant que Maire d'Amiens, Michel devient Adjoint au Maire puis, lors de la création de l'intercommunalité, Vice-président d'Amiens Métropole. Délégué aux sports de 1989 à 2008, il sera un élu hyper-présent sur le terrain. On peut vraiment dire que Michel DEVAUX a incarné sa délégation des sports pendant près de 20 ans. Présent sur toutes les rencontres sportives, toujours avec son épouse Danny, son grand amour, et très souvent avec ses petits-enfants Adrien, Nicolas, Mathilde et Édouard, il était pour les acteurs du sport un partenaire incontournable. Toutes et tous pouvaient compter sur lui, dans les moments de joies comme dans ceux parfois difficiles que peuvent rencontrer les sportifs. Oui, Michel était présent et à l'écoute, des clubs de haut niveau comme des associations sportives de quartiers, plus confidentielles. Car il considérait que le sport était un vecteur de santé publique et que sa pratique devait se démocratiser largement.

Durant ses trois mandats, il aura notamment œuvré au dossier de la construction du Stade de la Licorne, inauguré en présence de Johnny HALLYDAY en 1998 ; il a contribué à accueillir par deux fois le Tour de France à Amiens, en 1999 et en 2004. Quelle fierté pour l'ancien coureur cycliste qu'il était, lui qui avait participé jadis au Tour de Picardie ! Il vibrait aussi pour l'ASC lors des matchs de football ou pour les Gothiques à l'occasion des matchs de hockey-sur-glace. Là aussi, il avait été particulièrement heureux de voir l'ASC disputer la finale de la Coupe de France de football en 2001 et il avait exulté quand les Gothiques, champions de France, étaient revenus dans notre ville avec la Coupe Magnus, en 1999 et 2004.

Dans sa vie professionnelle de cadre de santé à l'hôpital Philippe-Pinel, il n'aura cessé là aussi de créer du lien, notamment en organisant de grandes kermesses annuelles pour les patients et le personnel. Son organisation hors pair, que beaucoup admiraient, était une véritable coproduction réalisée avec Danny DEVAUX, son épouse adorée, véritable cheffe de cabinet pour lui !

Mes chers collègues, puisse le modèle d'engagement de Michel DEVAUX nous inspirer et guider notre action dans les fonctions qui sont les nôtres, au service de l'intérêt général et de nos concitoyens.

J'ai également appris avec beaucoup de tristesse le décès, hier, brutal et prématuré de Landry MATONDO, un jeune sportif impliqué dans plusieurs associations d'Amiens Nord et qui était animateur du temps de midi dans nos écoles. Je pense que beaucoup sont bouleversés par cette disparition brutale d'une personne qui était très estimée partout où il passait. Et donc, nos services ont immédiatement mis en place une cellule de soutien psychologique pour ses collègues de travail et pour l'ensemble de ceux qui pouvaient le connaître dans ses fonctions professionnelles.

Alors, en leur mémoire à tous les deux, je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

MME FOURE : Je vous remercie.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

MME FOURE : Alors, j'ai reçu des délégations de vote :

M. Paul-Éric DÉCLE	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
Mme Evelyne BECKER	donne pouvoir à	M. Fabien VOULMINOT
Mme Nathalie DEVÈZE	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
M. Guillaume DUFLOT	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Hélène BOUCHEZ
M. Olivier JARDÉ	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER
M. Julien PRADAT	arrivera en retard et donne pouvoir à	M. François DÉCAVÉ
M. Philippe THÉVENIAUD	excusé	
M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	M. Matthieu BEAUVARLET
M. Jean-Christophe LORIC	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Isabelle SAVARIEGO
Mme Julia BELLINA	arrivera en retard et donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS

MME FOURE : Pas d'autre(s) pouvoir(s) ? Je vous remercie.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

MME FOURE : Claudine GALLIOT est-elle là ? Je te cherchais, pardon. Donc, merci d'accepter d'être, comme d'habitude, notre secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE : Je vous informe que j'ai reçu trois questions orales et un vœu que nous évoquerons en fin de séance, comme habituellement.

Je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance est prévue le jeudi 26 janvier à 18 h 00 ici même.

Je vais passer la parole à... On va faire différents points, pardon. Il faut que je me remette dans mon déroulé. Je vous prie de m'excuser. Donc, on va faire un point sur le pacte pour le bien-vivre avec Mathilde ROY.

Je passerai la parole aussi à Nedjma BEN MOKHTAR pour qu'elle nous fasse un compte rendu succinct de sa représentation au Sommet des Maires où elle a été il y a quelque temps.

Mais je voudrais tout d'abord qu'on commence tout de suite par... Je pense que je peux commencer tout de suite par le point avec Monsieur PIBOULEU puisque Monsieur PIBOULEU, le directeur de la SEMOP Amiens Énergies, est présent.

Donc, on va tout de suite... C'est au point 6 ? Donc, je suis obligée de faire tout le reste avant ? Non ? Bon, alors, je fais maintenant le point 6, comme ça, ça libérera ensuite Monsieur PIBOULEU. J'imagine qu'il a beaucoup de choses à faire. Donc, je reviendrai aux différentes communications un peu plus tard, si vous voulez bien. On va tout de suite donc aborder la question qui est inscrite au point 6 de notre ordre du jour, donc la SEMOP Amiens Énergies, le rapport annuel d'activité pour l'année 2021.

DONT ACTE

6 - SEMOP AMIENS ENERGIES. DELEGATION DU SERVICE PUBLIC. PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE CHALEUR DE LA VILLE D'AMIENS. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE. ANNEE 2021.

MME FOURE : Donc, chaque année, comme vous le savez, nous faisons un rapport. Enfin nous faisons, nous présentons au Conseil Municipal un rapport d'activité. Et donc, j'ai demandé à Monsieur PUBOULEU d'être présent pour qu'il puisse nous le présenter lui-même. Donc, je passe la parole tout de suite à Florence RODINGER.

MME RODINGER : Merci, Madame le Maire.

Donc, chers collègues, préalablement à la présentation du rapport annuel 2021 de la délégation de service public confiée à Amiens Énergies pour la création et l'exploitation du réseau de chaleur, je voudrais rappeler l'ambition initiale portée par Madame le Maire et l'équipe municipale.

Nous avons souhaité faire de la transition énergétique et écologique un axe fort du mandat face aux enjeux auxquels nous devons faire face. Je pense à la crise énergétique, à la crise climatique et à l'augmentation des prix.

Pour répondre à ces défis, nous nous félicitons d'avoir œuvré dès 2014 en faveur de l'autonomie énergétique de notre ville d'ici 2050.

Nous nous félicitons aussi des nombreuses réhabilitations de logements jusqu'aux plantations d'arbres pour diminuer la température l'été dans la ville ou encore la mise en service des bus électriques qui font diminuer nos gaz à effet de serre.

La crise énergétique nous oblige aussi à accélérer notre politique de transition écologique afin de sortir plus vite de notre dépendance aux énergies carbonées. L'hiver et la diminution des températures sonnent comme un défi mais aussi comme une opportunité à saisir pour construire une ville et un territoire d'Amiens Métropole plus vert, plus propre sur le plan énergétique et encore plus agréable à vivre pour ses habitants.

Le réseau de chaleur Amiens Énergies en est un des exemples concrets. Au-delà des 135 millions d'euros injectés dans l'économie locale et des 15 emplois créés, c'est aussi des moyens supplémentaires consacrés à la rénovation énergétique des logements. Nous ne répéterons jamais assez que les redevances du réseau de chaleur perçues par la ville soutiennent les projets de rénovation énergétique des Amiénois au travers des aides distribuées par le guichet unique de l'habitat, je veux parler de la plateforme LAURE. 1 000 projets ont déjà été financés, ont pu être financés et les demandes se poursuivent.

La nouvelle phase de développement que nous avons approuvée en septembre 2022 confirme l'attractivité du réseau de chaleur et la confiance des abonnés. Cette phase est aussi une réponse aux inquiétudes sur les prix de l'énergie. En portant le taux d'ENR à 70 %, nous voulons réduire encore davantage l'exposition du réseau de chaleur aux énergies fossiles et ainsi stabiliser les prix. C'est pourquoi, après une première phase de développement qui a surtout concerné les bâtiments publics, c'est maintenant les copropriétés privées qui demandent à se raccorder au réseau de chaleur, comme par exemple la résidence des Jardins de la Somme ou la résidence Hotoie-Tivoli.

Je voudrais enfin préciser que nous aurons désormais à nous prononcer à deux reprises sur la SEMOP Amiens Énergies : une première fois en tant qu'autorité délégante pour la présentation du compte rendu annuel de concession, objet du présent dossier, et une seconde fois en tant qu'actionnaire pour la présentation du rapport annuel des représentants de la ville d'Amiens au sein du conseil d'administration.

Les dispositions de la loi de février 2022 dite « 3DS » ainsi que les précisions issues du décret du 4 novembre 2022 sont en effet venues normer le contenu du rapport et les conditions de présentation de ce dernier au sein des assemblées délibérantes des collectivités actionnaires.

Voici, Madame le Maire, l'introduction.

MME FOURE : Merci. Donc, pour permettre à Monsieur PIBOULEU de prendre la parole, je suspends la séance.

(La séance est suspendue à 18 h 22.)

MME FOURE : Allez-y, Monsieur PIBOULEU. D'abord, merci de venir nous voir et puis on vous écoute expliquer ce qui s'est passé au sein d'Amiens Énergies et du réseau de chaleur.

M. PIBOULEU : Merci, Madame le Maire, de me donner la parole. Je n'ai pas beaucoup de voix, donc je vais essayer de tenir rapidement et d'aller jusqu'au bout.

Donc, le réseau de chaleur, en 2021, c'est sa première année de fonctionnement, on va dire, quasi normal. L'année 2021 clôture les deux premières phases de développement du réseau, donc la tranche ferme, qui était initialement l'interconnexion du réseau, et la tranche conditionnelle n°1, qui a été une première densification et l'arrivée du réseau sur le quartier de la gare et cathédrale.

Donc, voilà les principaux chiffres vous sont montrés sur le transparent ci-joint. Donc, 9 sites de production.

Il faut savoir que le site d'Amiens Énergies a ces spécificités-là d'avoir des moyens de production d'énergies renouvelables, des moyens de production d'électricité et de chaleur donc qui sont les moyens de cogénération aujourd'hui et qui sont en soutien du réseau électrique français qui en a bien besoin, et des chaudières à gaz pour l'appoint et le secours.

Donc ces 9 sites de production, pour vous donner un ordre de grandeur, certes on est plus petits, mais c'est l'équivalent de ce qu'il y a sur la compagnie de chauffage urbaine à Paris, CPCU, qui a 9 points de production également comme nous :

- 140 mégawatts de puissance souscrite ;
- 224 sous-stations en 2021. On est aujourd'hui à 230 et on sera à 350 avec le projet de développement ;
- 49 kilomètres de réseau, alors qu'en 2018 on était à 7 kilomètres ;
- 18 000 tonnes de biomasse brûlées dans nos chaufferies bois ;
- Et ça représente l'équivalent de 16 000 équivalents habitants alimentés.

Donc, les abonnés principaux sont effectivement AMSOM Habitat pour un tiers de nos consommations, les bâtiments de la ville, de la métropole, quasiment tous les lycées du conseil régional, du département, les collèges et, comme a dit Madame le Maire, de plus en plus de résidences privées qui se raccordent parce qu'elles sont prises de plein fouet avec l'augmentation du prix du gaz. Alors...

MME FOURE : Je me permets. Je me permets juste d'ajouter. Vous avez dit 16 000 habitants ; non, 16 000 logements, donc...

M. PIBOULEU : Oui. C'est équivalent à... équivalents logements.

MME FOURE : Équivalents logements et pas équivalents habitants.

M. PIBOULEU : Alors on le dit habitants, comme ça, mais effectivement vous avez entièrement raison, c'est équivalent logements.

MME FOURE : C'est beaucoup plus d'habitants.

M. PIBOULEU : Voilà. Oui. C'est moi qui ne vais pas bien. Merci. Vous avez raison. Équivalent, donc c'est des logements, tout à fait.

Maison du Cil et puis des cliniques privées, les cliniques Pauchet se sont raccordées aussi, clinique Delpech et voilà. Et puis on est en discussion aussi... enfin, l'annexe du CHU est raccordée et on est en discussion et en bonne discussion, je vous transmettrai un courrier que j'ai reçu de Madame PORTAL hier, pour dire que les choses avancent très bien avec le CHU également.

Slide suivante, s'il vous plaît. En termes d'énergie livrée, donc près de 160 000 mégawattheures livrés chaud et froid, essentiellement ceux du chaud. C'est 30 000 mégawattheures livrés en plus par rapport à l'année 2020.

Alors, avec deux facteurs :

- 1- Il a fait beaucoup plus froid en 2021 par rapport à 2020 et l'année 2021 était l'année la plus froide des 5 dernières années.
- 2- Et aussi le développement commercial, comme on verra, avec la cinquantaine de sous-stations supplémentaires qui ont été alimentées.

Donc, vous voyez bien, sur les lignes pleines, c'est des consommations mois par mois, et les lignes pointillées, c'est la rigueur climatique qu'on a eue ces mois-là et vous voyez qu'elles sont bien corrélées globalement.

Slide suivante, s'il vous plaît. Alors, sur la mixité de production. Le contrat nous demande 60 % d'énergies renouvelables et nous avons tenu ces 60 %. Comme Florence RODINGER vous l'a spécifié, notre ambition, c'est d'aller vers un nouveau cap à partir de 2024/2025 pour monter à 70 % et réduire encore notre dépendance aux énergies fossiles.

Donc, en 2021, on a eu des difficultés de réglage encore sur les pompes à chaleur et on a compensé par les biomasses qui ont fonctionné à plein et la cogénération qu'on a alimentée avec du biogaz pour produire de l'électricité et de la chaleur en même temps en soutien.

Vous voyez mois par mois le mixte énergétique avec les couleurs, les codes couleurs : le bleu, le rouge et le vert qui sont des énergies renouvelables et puis le jaune qu'il faut absolument gommer dans notre mixte énergétique au fur et à mesure des développements du réseau. Donc, ça a été le cas. Vous voyez, par exemple, entre juin et septembre, quasiment on était à 100 % d'énergies renouvelables. Par contre, sur les mois intermédiaires, en avril notamment, on avait encore beaucoup de gaz. Par contre, sur la fin de l'année, vous voyez, on n'a quasiment fonctionné qu'avec de la biomasse, des pompes à chaleur et du biogaz. En 2022, alors là, on est sur 2021, mais en 2022, on a fonctionné à 100 % énergies renouvelables entre le 15 avril et le 15 novembre quasiment. Donc voilà.

Donc, c'est vraiment l'objectif : c'est de pousser le fonctionnement à 100 % d'énergies renouvelables sur un maximum de temps dans l'année.

Sur la fin de l'année 2021 et 2022, on a commencé à bien plus produire avec la centrale de récupération d'énergie à Ambonne et ça s'est confirmé en 2022. Donc ça, c'est une très bonne nouvelle, et on va continuer le développement comme ça a été présenté les autres fois.

Donc, 60 % d'énergies renouvelables, c'est ce qu'il faut retenir en 2021.

Slide suivante, s'il vous plaît. Alors, si on va quartier par quartier, c'est pour vous montrer les développements et que c'est assez équilibré. Donc, on est passés de 177 à 224 sous-stations.

Donc, sur le réseau nord qui était très bien pourvu et très bien alimenté, donc c'est 8 sous-stations supplémentaires.

Pour le centre, c'était là où on a fait le gros des travaux encore avec notamment tous les bâtiments de la rue de la République, donc c'est 21 sous-stations, donc c'était les bâtiments de l'État notamment et du Conseil départemental, plus le quartier cathédrale derrière avec des écoles, écoles privées/écoles publiques, enfin tout ce qu'il y a dans le quartier de la cathédrale.

Derrière aussi sur le réseau sud, donc le quartier Québec qui a été alimenté aussi, donc là, avec des copropriétés notamment.

Et puis, on continue donc doucement mais sûrement, la ZAC Intercampus qui complète sa production et voilà, on a encore raccordé 5 sous-stations cette année, et la ZAC Intercampus va être totalement et à 100 % raccordée sur le réseau de chaleur et de froid.

Et puis, donc je vous disais, la ZAC Gare la Vallée qui se développe, c'est notre futur axe de développement dans les prochains temps, et les travaux de viabilisation en lien avec Amiens Aménagement sont en cours de programmation pour avril 2023. Donc, ça va arriver très vite. Donc voilà.

Plus 47 sous-stations en 2021, ça sera une dizaine de sous-stations en 2022 et le gros du déploiement sera sur les années 2023 et plutôt 2024 dans les prochaines phases.

Slide suivante sur les travaux. Alors sur les travaux en 2021, qu'est-ce que nous avons fait ? Donc, c'est la fin du programme. C'est la fin des investissements des deux premières phases. Donc, c'était les nouvelles antennes, que je vous ai spécifiées, réparties sur l'ensemble du réseau. C'est la seconde, alors TFP, c'est une thermo-frigo-pompe, c'est des pompes à chaleur réversibles qui produisent du chaud et du froid en même temps puisqu'elles alimentent à la fois les bâtiments de la ZAC Intercampus plus le MiPih, donc elles fournissent du froid au data center qui est basé à côté de notre centrale. Et donc compte tenu des développements à la fois des bâtiments, de la ZAC et du MiPih, nous avons installé la deuxième thermo-frigo-pompe qui finalise les moyens de production.

Nous avons mis aussi en place, et ça, c'est une innovation qui a été financée par l'ADEME et la région dans le cadre des crédits d'innovation, donc une régulation, comment dire ? On appelle ça la régulation chapeau, une régulation 3D qui nous permet de piloter nos 9 moyens de production à partir de notre vaisseau amiral à Vauvoix qu'il faudra qu'on vous amène visiter pour vous montrer : à partir de notre poste de... comment dire... de contrôle unique, nous pouvons, voilà, démarrer, régler, arrêter tous les moyens de production de manière centralisée grâce à de la fibre optique et grâce à de la communication en temps réel. Donc ça aussi, c'est un cap important pour la performance globale du réseau et la qualité de service.

Donc, le plan de fiabilisation des pompes à chaleur à Ambonne, ça, je vous en ai déjà parlé, et puis d'autres petits travaux qui étaient nécessaires aussi pour fiabiliser notamment l'interconnexion entre les réseaux anciens et les nouveaux réseaux sur Rollin à la cité scolaire. Et bien évidemment, notre seconde chaudière biomasse qui vient compléter notre panel d'énergies renouvelables.

Donc là, vous avez des photos. Vous voyez que la centrale à Vauvoix devient impressionnante avec nos deux centrales biomasse et nos centres du gaz d'appoint et secours à côté de la déchetterie Nord. On n'a plus de place, on ne peut plus rien mettre sur le site. Donc, il faudra trouver d'autres endroits.

Slide suivante, s'il vous plaît. Alors, ce qui intéresse tout le monde, on va dire, c'est le prix. Donc, je vais m'appesantir un peu plus. Donc, vous voyez, je vous ai remis les prix entre 2017 et 2021 pour vous montrer que jusqu'à 2020 on avait une relative stabilité aux alentours de 65, on était monté à 70 et globalement on était à 67 € en moyenne sur le prix délivré par le réseau. En 2021, et c'était avant la crise en Ukraine, ça commençait déjà à monter en fin d'année. On va revenir sur les slides. Vous verrez : les prix du gaz ont commencé à monter. Et là, l'augmentation du prix du gaz plus notre mixité en hiver qui est plus soumise à des appoints d'énergies fossiles a fait que notre prix a augmenté sur la fin d'année. Voilà. Alors, ça a été compensé par le bouclier tarifaire. Là, on ne l'a pas pris en compte. Néanmoins, c'est des prix bruts parce que le bouclier tarifaire ne transite pas par Amiens Énergies.

Donc, au global, dès 2021 et ça s'est poursuivi en 2022, et c'est pour ça qu'il y a urgence à accélérer les travaux de verdissement du réseau encore pour s'affranchir de plus en plus sur les énergies renouvelables, nous avons eu une augmentation. Notre tarif variable, qui était stabilisé en gros à 30-32 €, est passé à 47 € en 2021. Voilà. Donc, ça, c'est un point qui est important et il faut absolument traiter cette question-là.

On était beaucoup plus stable sur la partie R2 qui est l'abonnement, c'est normal et c'est ça aussi l'effet stabilisateur : c'est qu'il y a toute une partie de notre prix, en gros entre 40 et 50 % de notre prix, qui lui, par contre, est stable et c'est ce qui différencie la tarification sur un réseau de chaleur par rapport à la tarification classique. Si vous êtes sur un contrat gaz ou un contrat électrique, vous avez un tout petit abonnement et par contre la moindre augmentation du prix du gaz est prise à 80-90 %... devient 90 % de votre facture. Pour vous donner un ordre d'idées, comme une clinique Pauchet, avant elle avait du gaz à 20 €, elle est passée en 2022 avec du gaz à 115 €. Le conseil régional, j'ai appris, ils sont passés d'un prix du gaz de 30 € ; en 2022, fin 2022/début 2023, ils ont un prix du gaz à 160 €. Vous imaginez : on passe de 20 à 160 €.

Donc nous, certes, on augmente parce qu'on a encore 30 à 40 % d'énergies fossiles. Il faut traiter ça. Mais c'est l'effet amortisseur qu'on répète tout le temps : on n'est pas parfaits mais on amortit quand même les évolutions grâce à notre part d'énergies renouvelables qui est beaucoup plus stable. Donc, voilà. Ce prix est arrivé à 80 € fin 2021 et il a été compensé, cette hausse a été compensée en fin d'année par le bouclier tarifaire qui n'est pas pris en compte là. Donc, le bouclier tarifaire c'est pour les copropriétés et pour le logement social. Mais par contre, la collectivité, donc les bâtiments de la ville, n'ont pas bénéficié de ce bouclier tarifaire.

Slide suivante. Donc, du coup, pour vous montrer mois par mois et pour rentrer un peu dans le détail, mais pour vous montrer quand même que le réseau, malgré tout, même si son prix augmente, reste compétitif par rapport aux autres énergies.

Vous avez en vert le prix de la part variable, donc le coût de l'énergie hors abonnement par le réseau de chaleur, donc c'est la courbe verte.

La courbe saumon, c'est le gaz des professionnels. Donc, vous voyez que ponctuellement effectivement sur le début de l'année 2021, on va revenir après dans le comparatif du réseau par rapport aux autres énergies, on était un peu plus chers que les gaz payés aux

professionnels qui avaient des tarifs de gros et qui pouvaient être encore plus favorables que les nôtres.

Par contre pour le jaune, le tarif particulier, c'était le jaune, on était toujours moins chers. Donc, les copropriétés notamment qui étaient sur le tarif plutôt particulier étaient pénalisées et avaient un prix qui était plus important, sauf exception parce qu'il y en a certains qui avaient bien acheté avec les tarifs bloqués. Voilà. Mais c'est quand même globalement l'exception.

Et le bleu, c'est le comparatif par rapport à l'électricité. Et donc vous voyez, par rapport à tous les bâtiments qui étaient en chauffage électrique, qui sont passés au réseau de chaleur, ils ont eu un grand intérêt. Là, le gain est extrêmement important.

Je vous ai mis en rouge, mois par mois, l'évolution du prix. Vous voyez que les prix étaient plutôt stables jusqu'à l'été et ont commencé à grimper fortement en septembre/octobre/décembre 2021.

Si on rentre un petit peu plus dans l'analyse des coûts, slide suivante, s'il vous plaît, je l'avais déjà présentée au dernier conseil municipal dédié à l'énergie, là, fin octobre. Voilà, c'est le comparatif et c'est ça qui est important de montrer et qu'on montre à chacun de nos abonnés. Il faut savoir qu'on est fortement questionnés par tous nos abonnés et notamment les copropriétés aujourd'hui, mais aussi nos abonnés publics qui essaient de comprendre pourquoi on augmente malgré tout. Donc, on leur explique et on leur explique quand même que même si on augmente, par rapport au prix du gaz et au comparatif, on reste quand même nettement plus intéressant.

Donc là, je vous ai pris l'exemple d'une copropriété de 1 800 kilowatts, qui est déjà une copropriété de taille significative. Et vous voyez qu'effectivement, si elle avait un prix, et certaines copropriétés, notamment du Cabinet MASSET FRERES, avaient un prix bloqué jusqu'en juin 2023 à 23 €, vous voyez que le réseau de chaleur ponctuellement était plus cher. Donc ça, ça va être les prix qu'on a eus, constatés à fin 2021 et début 2022. Néanmoins, la bascule s'inverse à partir de, alors ça dépend des configurations, mais entre 31 et 38 € par mégawattheure du prix du gaz. Donc, je vous ai dit, par exemple, le Conseil régional est à 170 € pour le prix du gaz en 2023, les copropriétés, même MASSET FRERES, aujourd'hui, qui sont en appel d'offres, seront certainement à plus de 120-130 €. Donc, de toute façon, ils vont retrouver... si ponctuellement on pouvait être plus chers sur certaines configurations, il n'y a aucune... c'est pour ça qu'on raccorde en urgence Germain de la Somme qui, eux, avaient un contrat qui s'arrêtait au 1^{er} octobre. Eux, c'était 150 € du mégawattheure, donc leur facture était multipliée quasiment par 8. Donc, ils sont déjà d'ores et déjà sur le réseau de chaleur et on active le raccordement. Nous avons pris à notre charge, de manière temporaire et pour éviter des problématiques d'impayés sur la copropriété, le paiement des charges et nous avons intégré la chaudière gaz dans la délégation de service public de manière temporaire et le réseau arrivera fin janvier.

Il faut que je parle plus fort. OK.

Voilà. Donc, la bascule, c'est important. La bascule est là et vous voyez qu'aux alentours de 40 €, et il y a quand même peu de chance, je vous avais montré l'autre fois, mais là je ne vous le remontre pas, que le prix descende à 40 € dans les 3-4 prochaines années. Le prix pour 2023 sera Powernext, donc c'est le marché européen. Il est à 150 €. Ça, c'est le prix pour 2023. Si on achète du gaz pour 2023, c'est 150 €. Et après 2024-2025, c'est 100 €, encore 80 à 100 € aujourd'hui, quand j'avais fait le slide, c'était 80, c'est remonté à 100 €.

Donc, vous voyez qu'on est plutôt sur la droite des slides et vous voyez que le réseau de chaleur, même s'il augmente un petit peu, parce que le vert augmente également compte tenu du taux gaz, reste un amortisseur d'augmentation des prix. Voilà.

On peut, de manière très transparente, expliquer toute cette structuration et toutes ces simulations financières et on le fait tous les jours quasiment avec nos abonnés et ça permet de dédramatiser la situation et de montrer que le raccordement au réseau de chaleur reste une excellente idée, d'autant plus dans la situation actuelle.

Et juste pour finir, parce qu'on m'avait alloué un temps de 10 minutes, je crois que j'ai dépassé malheureusement, je suis bavard. Juste dernier slide, donc c'est les comptes d'Amiens Énergies. Alors, vous voyez, ce qui est important, c'est de vous montrer qu'on est passés de 14 millions de chiffre d'affaires en 2020 à 25 millions. Néanmoins, le résultat net, lui, est passé de 441 à 985. Il est resté exactement dans les mêmes proportions et nous faisons un effort au niveau d'Amiens Énergies et en 2022, nous allons avoir 35 millions de chiffre d'affaires et pour un résultat qui va être, à mon avis, mais on n'a pas les résultats définitifs, mais inférieur à celui de 2021. Donc, vous voyez qu'on essaie, à Amiens Énergies, de juguler la croissance des coûts, de rogner sur l'activité pour avoir un prix qui soit le plus favorable possible pour nos abonnés.

Alors pourquoi on a un chiffre d'affaires qui a augmenté ? C'est parce que nos charges sont passées, par exemple nos charges d'énergie, de 6 millions à 15 millions. Voilà. On a aussi... comment dire... vendu beaucoup plus d'électricité à EDF parce qu'EDF nous appelle parce que les centrales nucléaires sont à l'arrêt et que du coup, alors qu'avant les moteurs de cogénération gaz n'étaient jamais appelés, maintenant ils sont appelés en permanence tous les jours pour soutenir le réseau électrique français. Donc voilà. Ça, c'est important. Vous avez le détail, là aussi, de nos comptes qui sont parfaitement transparents et chaque ligne, nous pouvons expliquer les évolutions entre 2020 et 2021.

Ce qu'il faut souligner effectivement c'est que les redevances de la ville, elles, sont restées stables, aux alentours de 500 000 €. Alors, il y avait un rattrapage en 2020 et 2019. C'est pour ça que c'était légèrement supplémentaire, plus important en 2020, mais elles restent aux alentours de 500 000 €. Et voilà, j'en ai fini.

Donc, résultat net : 985 000 € qui de toute façon est réaffecté entièrement aux travaux de verdissement entre 2022 et 2025. Nous n'avons jamais, pour l'instant, utilisé ce résultat pour le redonner aux actionnaires. Et j'en ai terminé.

MME FOURE : Merci beaucoup pour cette présentation très pédagogique et très complète aussi parce que vous nous avez montré à la fois le développement, la commercialisation du réseau de chaleur mais également l'intérêt pécuniaire pour les copropriétés ou organismes de manière générale qui s'y raccordent, puisque je rappelle que les particuliers, eux, ce n'est pas imaginable qu'ils s'y raccordent directement parce que ce serait trop coûteux.

M. PIBOULEU : On réfléchit à des solutions. Pour l'instant, c'est compliqué, mais avec Florence RODINGER, on est allés en voyage, on a vu que les Danois y arrivaient, donc on s'est mis comme défi d'y arriver dans les prochaines années.

MME FOURE : D'accord.

M. PIBOULEU : Donc, ce n'est pas...

MME FOURE : Réflexions sur le sujet.

M. PIBOULEU : On a des réflexions. Il nous faut des nouvelles techniques. Il faut des nouveaux réseaux. On ne peut pas faire des réseaux acier. Il faut des petits modules thermiques à mettre dans les logements. Et penser aussi : à Amiens Énergies, on est une trentaine ; on n'a pas la capacité de facturer des milliers de personnes. Donc, trouver aussi la facturation, la gestion. Mais on a des idées et on vous proposera ça dans les prochains mois. En tout cas, je pense que c'est important, pas forcément partout, mais sur certaines zones pavillonnaires, ça peut avoir du sens.

MME FOURE : Écoutez, je pense que ce serait une très, très bonne chose de permettre aussi aux particuliers de se raccorder si vous trouvez des solutions techniques qui le permettent. Donc, on est très à l'écoute des réflexions que vous allez pouvoir mener dans les années qui viennent, le plus vite possible, parce que c'est vrai qu'avec l'augmentation du coût de l'énergie et avec, de toute façon, l'intérêt que nous portons à l'enjeu environnemental, ça va vraiment dans le bon sens. Il faut qu'on multiplie les opportunités pour le plus grand nombre possible d'Amiénois de se raccorder à ce réseau de chaleur.

Je rappelle, mais on aura l'occasion d'en reparler un peu plus tard dans le conseil municipal, que les 500 000 € dont vous parlez, qui sont donc attribués à la ville en contrepartie de l'occupation du domaine public que le réseau de chaleur occupe, donc ces 500 000 € sont affectés à la rénovation énergétique des maisons, notamment des maisons amiénoises qui sont encore, pour un certain nombre d'entre elles, des passoires énergétiques, mais je pense que Florence en parlera tout à l'heure.

Qui souhaite s'exprimer sur le sujet ? Oui. Allez-y, Madame...

MME DESBUREAUX : DESBUREAUX.

MME FOURE : Excusez-moi.

MME DESBUREAUX : Merci, Madame le Maire.

MME FOURE : Comme vous l'entendez probablement, j'ai la crève.

MME DESBUREAUX : Oui.

MME FOURE : Et je suis en session depuis ce matin en plus, mais bon ça, c'est parce que je veux bien aussi, donc je ne m'en plains pas. Mais du coup, c'est un peu plus compliqué pour moi de tenir le conseil municipal ce soir. Je vous prie de m'excuser si je ne suis pas aussi réactive que d'habitude. Je vous écoute, Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci. Merci, Madame la Maire. Bonsoir à tous et à toutes. Merci pour votre présentation.

Alors, j'avais posé la question, je crois que c'était au dernier conseil, à propos du prix d'achat sur le marché par rapport à la revente à Amiens Énergies. Je n'ai pas eu l'impression d'entendre la réponse, après peut-être que j'ai été distraite à un moment.

Plusieurs questions encore.

Est-ce que la hausse des prix de l'énergie, elle pourrait être contenue vraiment sur le long terme au sein du réseau de chaleur ?

Et aussi on s'interroge sur le réseau de chaleur de la SIP sur Étouvie. On en entend parler beaucoup dans la presse en ce moment. On constate donc beaucoup de soucis pour les locataires sur la température des logements.

Et est-ce qu'il a été envisagé une comparaison avec le fonctionnement de la SEMOP dans le but d'une éventuelle fusion ? Est-ce que ce ne serait pas intéressant pour protéger les locataires et ainsi agrandir le réseau de chaleur d'Amiens ?

J'ai lu aussi le dernier rapport de la CCSPL et j'ai cru comprendre qu'on abandonnait l'idée du raccordement et l'idée de... pardon. On abandonnait l'idée du raccordement à l'usine de méthanisation. Donc, on se demandait pourquoi ; les raisons n'apparaissent pas dans le rapport.

Et enfin, une constatation sur le prix du réseau de chaleur qui est tout de même supérieur de 3 % par rapport aux autres réseaux de chaleur nationaux.

MME FOURÉ : Alors, je vais laisser Monsieur PIBOULEU répondre et puis les uns, les autres pourront compléter.

Juste un mot peut-être sur le raccordement du réseau de chaleur d'Étouvie. On fonctionne dans une société démocratique, donc il faut... Enfin pour envisager que plusieurs réseaux de chaleur fonctionnent de concert, encore faut-il qu'il y ait volonté partagée. Alors peut-être pourrions-nous prendre un contact avec la SIP pour savoir s'ils peuvent être intéressés ? Je ne sais pas du tout si ça peut être utile pour eux, mais j'entends ce que vous dites. Mais en revanche, je veux dire que ça ne peut fonctionner que sur la base du volontariat ; ce serait une convention.

Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. Merci, Madame FOURÉ.

Des points ont été abordés par notre collègue, donc je ne vais pas les ré-aborder, je ne vais pas poser les questions. J'en ai deux supplémentaires.

Vous avez évoqué la possibilité, la réflexion à avoir sur le fait de raccorder les particuliers. Vous n'avez pas évoqué la possibilité et le fait de raccorder des professionnels, des artisans, des commerçants. Je pense notamment aux boulangers. Les boulangers sont une profession qui voit leur facture de gaz exploser ces derniers temps avec des boulangeries qui se posent la question de fermer très clairement parce que c'est un métier qui ne devient plus rentable. Et à Amiens, nous avons le cas de boulangers bien connus qui ont de très beaux établissements, plusieurs établissements, et qui, par la hausse de ces tarifs de gaz, ont abandonné tout projet de nouvelles ouvertures à Amiens comme ailleurs et qui pensaient recruter, développer leur activité, qui sont complètement freinés. Donc, raccorder, aller voir ces professionnels et voir la faisabilité de raccord me semble plus qu'urgent.

Le deuxième point, qui ne plaira certainement pas à Monsieur PIBOULEU mais ce n'est pas très grave, c'est sur la fameuse redevance, la redevance versée à la ville pour l'occupation du domaine public. Elle a été fixée maintenant il y a quelques années, elle n'a pas évolué. Elle

augmente de fait avec les kilomètres déroulés. En revanche, le montant n'a jamais été revu à la hausse.

Il me semble qu'il ne faut pas avoir peur à un moment donné de se poser la question d'augmenter, de demander une augmentation de la redevance de la SEMOP vers la ville d'Amiens puisque, vous l'avez rappelé, cette augmentation permet de financer les aides à la rénovation énergétique des Amiénois. Alors, en bon conseiller municipal, moi, je suis là aussi pour être le porte-parole des Amiénois et faire en sorte qu'ils aient encore plus d'aide pour pouvoir isoler leur habitation. Donc, voilà une demande que fait Amiens au Cœur : c'est de revoir très prochainement l'augmentation de la redevance de la SEMOP.

MME FOURE : Merci.

Alors, une précision sur mon propos de tout à l'heure. Quand j'avais parlé des particuliers, peut-être n'ai-je pas été assez précise, je voulais dire les personnes par rapport aux collectifs, aux collectivités ou collectifs. Donc, actuellement sont raccordés soit de gros établissements, Monsieur PIBOULEU l'a dit, comme le CHU dans sa totalité ou en partie, le pôle des cliniques privées, des copropriétés, etc., mais il n'y a pas de lieu unique, je devrais peut-être dire ça, de lieu unique raccordé au réseau de chaleur parce que pour l'instant, donc, la technique ne le permet pas. C'est cela qui va être réfléchi. Donc, ce n'est pas la question du professionnel par rapport au particulier ; c'est la question du logement, enfin de l'immeuble unique par rapport à un immeuble collectif. C'est uniquement ça. Donc, effectivement, si la possibilité est donnée de raccorder les particuliers, parce que c'est ce que j'ai compris, Monsieur PIBOULEU confirmera, si la possibilité est permise de raccorder des particuliers, ce sera tout aussi bien que ces particuliers soient des professionnels de santé, des commerces ou des particuliers comme vous et moi. Ce sera la même chose.

Sur le prix, un petit mot, mais là peut-être Benoît MERCUZOT pourra-t-il compléter ? Sur le prix, il faut faire extrêmement attention parce que si on augmente la redevance que l'on demande à la SEMOP, inmanquablement ça va se retrouver sur le prix et le tarif attribué aux utilisateurs. Donc, c'est un équilibre qui est à trouver. C'est la raison pour laquelle, jusqu'à présent, on n'a pas augmenté cette redevance parce que ça nous semblait peu cohérent par rapport à la politique que nous souhaitons mener pour l'instant. Le moment venu, on pourra l'envisager. Mais ce n'est pas au moment où les prix de l'énergie augmentent qu'il faut augmenter la redevance que nous faisons payer à la SEMOP parce que, à ce moment-là, les particuliers et... enfin toutes les personnes raccordées, pardon, tous les foyers, toutes les personnes raccordées au réseau de chaleur paieraient plus cher leur énergie.

Je laisse Monsieur PIBOULEU répondre sur le fond.

M. PIBOULEU : J'ai noté sur lesquelles... Alors, les prix de l'énergie, c'est ça ? C'était votre question. C'était, j'imagine, comment nous, on achetait l'énergie et le rapport. Alors, il y a deux choses qu'il faut voir.

Effectivement, c'est ENGIE qui appelle, enfin qui achète l'énergie et ENGIE c'est une entreprise industrielle qui doit faire des marges sur l'énergie. Néanmoins, ENGIE à la SEMOP, c'est moi aussi. Donc, je suis détaché d'ENGIE à la SEMOP et je dois faire le... comment dire... l'arbitrage entre la compétitivité du réseau, les marges de l'industriel et en gros notre rôle social. On est une SEMOP ; ce n'est pas une entreprise privée comme d'habitude en délégation de service public. Voilà.

Donc, pour être très clair, il faut qu'on dégage une marge. Il faut qu'on dégage une marge et cette marge, traditionnellement, elle est entre 6 et 8 %. C'est comme ça. Sur l'année 2000... donc en 2021, c'était 6 à 8 %, je pourrais vous donner le chiffre exactement.

Sur l'année 2022, tous les engagements que j'ai pris des générateurs et notamment utiliser la cogénération au moment où forcément ce n'était pas forcément le bon moment économiquement mais les abonnés y gagnaient parce que le prix du gaz, par exemple, était à 150 € et en cogénération on produisait à 50 €, même si on ne gagnait pas d'argent, j'ai engagé la cogénération. Moralité : à fin novembre, la marge énergie d'ENGIE sur l'affaire de la ville d'Amiens c'est 1 %. Voilà. Et je ne dis pas que c'est normal, on ne peut pas vivre comme ça. Moi, si je suis payé par ENGIE, c'est aussi pour à un moment rentabiliser les capitaux investis. Donc voilà, 1 %, ce n'est pas normal. Néanmoins, j'ai la possibilité, de manière temporaire, compte tenu de l'augmentation des prix, de... comment dire... de moduler les engagements. Voilà. Donc, il faut être très clair.

Et un autre point aussi, et vous verrez, j'espère que je pourrai vous donner des bonnes nouvelles, c'est sur les achats d'électricité. Le fait d'avoir... comment dire... un accès aux salles des marchés, des moyens de bien acheter, j'espère qu'on va pouvoir acheter bien mieux que l'année dernière, pour 2021 et 2020, sur l'électricité, et donc là, la marge énergie que je ferai sera, comment dire, largement compensée par la baisse des prix de la production des pompes à chaleur notamment. Pour vous donner un ordre de grandeur, si tout se passe comme prévu, on devrait acheter deux fois moins cher qu'on devrait grâce à une bonne stratégie d'achat. Donc, c'est ça aussi. Effectivement on doit générer de la marge, mais avec une bonne stratégie d'achat on peut y arriver.

Alors, ce que je vous dis sur l'électricité n'est pas forcément vrai sur le gaz parce que sur le gaz, vous avez vu, on a 9 moyens de production différents. Il n'y a aucun... comment dire... fournisseur de gaz, même ENGIE, qui veut s'engager sur des prix fixes bloqués sur le long terme, et ça, c'est une difficulté qu'on a au niveau d'Amiens Énergies. On est obligés d'être sur un prix variable alors que ponctuellement, et notamment des copropriétés ou même le CHU, à une époque, pouvaient bénéficier d'un prix fixe qui permettait de passer les phases de crise. Néanmoins, je me rends compte que même au niveau du CHU, même au niveau des copropriétés qui sont plus petites que nous et plus faciles à gérer pour un fournisseur d'énergie, ils ne leur proposent plus de prix fixe. Donc, de ce côté-là il n'y a plus de... comment dire... de différence avec le réseau d'Amiens.

Le deuxième point, c'est sur la méthanisation. La méthanisation, nous ne l'avons pas complètement abandonnée ; nous l'avons mise en stand-by. Pourquoi ? Parce qu'il y a des réflexions très fortes, en ce moment, au sein de l'usine IDEX, sur la valorisation de l'énergie dans les années futures. Aujourd'hui, IDEX ne nous fournissait que 2 gigawattheures. Vous voyez, 2 gigawattheures d'énergie sur, en gros, allez 120. Alors si on a vendu 160, ça veut dire qu'on a produit à peu près 200 gigawattheures. Donc, c'était 2 gigawattheures sur 200. Il fallait rénover le réseau vapeur existant, voilà. Pour 1 % de production, pour l'instant, ce n'est pas encore d'actualité. Mais avec Gilles RYCKEBUSCH, nous avons des discussions et nous engageons des réflexions sur le sujet pour y arriver dans les années futures. Ce n'est pas simple mais effectivement c'est une source d'énergie qu'il ne faut pas tarir.

Par rapport à la question des artisans, nous avons effectivement des contacts et nous allons raccorder quelques professionnels dans le futur programme. Juste pour les boulangers, je suis désolé, mais nous produisons à 80 degrés maximum et pour faire du pain à 80 degrés, je ne suis pas persuadé que ça fonctionne. Et l'essentiel des consos gaz des boulangers sont dans

leurs fours, donc on pourra chauffer éventuellement les boulangeries, mais on ne pourra jamais chauffer les fours avec notre énergie à 80 degrés. Voilà. Donc, là-dessus, on ne pourra rien faire. On ne pourra pas faire de miracle.

Et puis, pour la redevance, vous en avez parlé. Néanmoins, je tenais à dire qu'elle est indexée sur le coût de la vie tous les ans.

Je m'arrêterai là.

MME FOURE : Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Alors, pour apporter quelques compléments évidemment très modestes, parce que je voudrais commencer par souligner l'extrême professionnalisme non seulement de Vincent PIBOULEU mais de l'ensemble des équipes qui travaillent à Amiens Énergies parce que, en réalité, et ce qu'il a dit là n'en montre qu'une petite partie, il est nécessaire que cette équipe ait une compétence à la fois technique, premièrement, juridique aussi et puis financière parce que c'est vraiment l'ensemble de ces trois éléments qui permet à la SEMOP d'avancer. Et je dois dire, mais il le sait bien, que depuis que Vincent PIBOULEU est arrivé et avec lui l'équipe, etc., etc., ça fonctionne, j'allais dire, incroyablement bien, en tout cas vraiment très bien. Et on le voit encore à propos de ce projet important à hauteur de plus de 40 millions d'euros qui commencera à se développer dans les quelques mois qui viennent.

Quelques éléments complémentaires.

D'abord sur la marge, et alors Vincent l'a dit, je ne vais pas m'appesantir longtemps mais quand même. Sur la marge que prend ENGIE, d'abord je voudrais souligner qu'entre ce que nous payons à ENGIE pour la fourniture de l'énergie et ce que nous facturons aux abonnés, Amiens Énergies ne prend aucune marge. La société Amiens Énergies ne prend aucune marge sur l'énergie entre ce qu'elle achète et ce qu'elle vend.

Quant à la marge d'ENGIE, moi, je me souviens du temps pas si ancien où tous les ans, parce que le réseau n'était pas encore attribué à la SEMOP, on le gérait nous-mêmes, tous les ans, au mois de juin, on passait un contrat pour acheter du gaz pendant un an, et puis il se trouve que c'était au mois de juin. Et puis au mois de juin, le prix du gaz, il était soit haut, soit bas, mais on n'y pouvait absolument rien et puis on se faisait... enfin on avait de la chance ou on n'avait pas de chance finalement. Et je n'ose pas imaginer ce que serait aujourd'hui le réseau de chaleur si on était restés dans cette situation-là. Et donc, ce sont d'ailleurs des gens que je ne connais absolument pas, mais je peux vous dire qu'effectivement on peut se réjouir des conditions, du professionnalisme dans lequel les techniciens d'ENGIE, qui sont sur les marchés tant de l'électricité que du gaz, nous permettent, dans les meilleures conditions possibles, je pense, d'obtenir l'achat de l'énergie. Ça, c'est un premier point.

Et puis, à propos de l'usine de méthanisation, je ne peux pas résister au fait de dire : oui, c'est aussi ça l'intérêt de la SEMOP. C'est-à-dire qu'il y a des bonnes idées, il y a des bonnes idées. On peut dire que l'usine de méthanisation, elle est toute proche, mais il y a des idées qui, sur le fond, sont de fausses bonnes idées, enfin des idées qui peuvent servir à vendre des comptes de Noël. C'est-à-dire que, on le voit d'ailleurs tous les ans, on nous rabâche, sûrement parce que les médias n'ont pas grand-chose d'autre à dire, que la ville d'Amiens est chauffée par les feuilles d'arbres qui tombent. Bon. C'est vrai pour 1 %. Voilà. Ce n'est pas grave : on parle d'Amiens et c'est très bien, mais en réalité c'est 1 %.

Alors, c'est une très belle idée, mais on voit bien que de toute façon on ne peut pas faire plus et si on veut être vraiment professionnels, ce que la combinaison qu'est la SEMOP nous permet d'être, il faut être raisonnables et il faut dire qu'une belle idée comme ça, qui plaît à tout le monde dans l'idée, naturellement c'est sympa de se chauffer avec les feuilles d'arbres, ça n'est pas forcément très efficace et puis que de toute façon il y a une réalité économique pour tout le monde, y compris pour les abonnés, donc il faut non seulement leur fournir de la chaleur mais en plus la fournir dans des conditions économiques les plus favorables pour eux. Voilà.

Et si vous me permettez, Madame le Maire, moi, je trouve que... Alors rien n'est jamais idéal, on est bien d'accord, chacun a des intérêts différents. ENGIE n'a pas les mêmes intérêts que la ville d'Amiens, c'est évident. Mais il me semble en tout cas que globalement, au sein de la SEMOP, depuis quelques années et j'espère encore pour quelques années, au moins jusqu'à ce qu'on arrive à développer encore pour atteindre ce fameux taux de 70 % d'ENR et peut-être davantage dans les années qui suivront, on trouve un équilibre qui, je crois, est satisfaisant, y compris et surtout pour les abonnés au réseau de chaleur, c'est-à-dire pour les Amiénois.

MME FOURE : Florence RODINGER.

MME RODINGER : Oui. Je n'ai pas prévu de parler mais effectivement je voudrais soutenir les propos de Benoît sur le côté... enfin, Monsieur PIBOULEU est quelqu'un de dévoué, engagé, enfin vraiment avec lui on n'a pas de problème de communication, qui est très transparent, même avec nous. Enfin, il n'y a aucun... enfin voilà. Même si on nous pose parfois des suspicions, moi, je n'ai vraiment pas cette impression-là.

Vous nous avez parlé du voyage effectivement qui nous a été proposé par l'ambassade du Danemark. On a pu voir des nouvelles énergies renouvelables pour lesquelles on pourrait être inspirés. Et voilà, c'est ça qui est passionnant dans ce métier : c'est qu'il est toujours très évolutif et en fait ça amène de beaux jours et un bel avenir pour notre mixité d'énergies renouvelables.

MME FOURE : Y a-t-il d'autres élus qui souhaitent s'exprimer ? Non.

Alors moi, je voulais me joindre à ce qui vient d'être dit par Benoît et Florence. Effectivement, on voit bien la compétence développée par Monsieur PIBOULEU au service des Amiénois. Et j'ajouterai que c'est vraiment la concrétisation de ce qu'une certaine forme de partenariat public/privé peut réussir à faire. Parfois on se pose la question et on voit bien que là, il y a des compétences très techniques haut de gamme en matière d'énergie que nous, nous avons des difficultés, nous aurions des difficultés à avoir, et puis une réactivité qu'on a davantage quand on est dans une entreprise privée. Et il me semble que la SEMOP essaie d'allier à la fois l'intérêt général et puis également l'efficacité commerciale de l'entreprise.

Quand je parle de l'intérêt général, je parle de l'intérêt général parce que c'est utile d'avoir une énergie qui est peu chère ou moins chère que l'énergie fossile, mais l'intérêt général aussi pour notre ville de participer à son objectif. Je vous rappelle que l'objectif que nous avons voté unanimement, c'est d'être autonomes énergétiquement à l'horizon 2050. Il y a encore un peu de travail à faire pour y parvenir, mais la SEMOP y contribue et c'est ce que je voulais dire.

Et puis, je voulais vous annoncer qu'on vient de parler, Monsieur PIBOULEU a parlé de la chaufferie biomasse qui se trouve chemin de Vauvoix, donc à côté de la déchetterie et de la future ferme solaire, enfin à proximité en tout cas de la déchetterie et de la future ferme solaire. Cette chaufferie n'a pas été inaugurée jusqu'à présent pour des raisons évidentes liées à la crise sanitaire. L'inauguration est prévue en janvier, donc vous y serez conviés bien entendu. Et

je pense que ça sera intéressant pour les uns, les autres, de pouvoir voir comment ça fonctionne, même si vous, en tout cas je ne sais pas, mais moi, je n'ai pas les compétences pour comprendre comment ça fonctionne et je pense qu'avec les éléments qui nous sont fournis par les sachants, comme on dit, on pourra mieux comprendre l'intérêt de ces dispositifs.

Il n'y a pas d'autres interventions ? Donc, on remercie Monsieur PIBOULEU de sa prestation et d'être venu nous rendre compte de l'activité de la SEMOP donc en séance. Et donc vous pouvez effectivement nous quitter, si vous souhaitez, vous pouvez rester évidemment dans le public, mais nous comprendrions fort bien que vous soyez amené à ne pas participer, à ne pas rester, à ne pas assister à nos débats. Merci. Bonne journée à vous et bonne fin d'année !

M. PIBOULEU : Merci. Merci à tous.

MME FOURE : Et donc les remerciements que les uns, les autres ont formulés s'adressent à vous mais à toutes vos équipes, donc n'hésitez pas à leur faire savoir.

M. PIBOULEU : Je transmettrai parce qu'ils sont sur le pré tout le temps pour que nos 9 centrales de production fonctionnent parfaitement et notamment en ce moment pour répondre aux appels incessants d'EDF pour produire de l'électricité. Et donc tous nos vieux moteurs, y compris ceux qui ont plus de 25 ans, sont en fonctionnement en ce moment même. Donc, c'est un peu compliqué de les maintenir en fonctionnement permanent avec des moteurs de cet âge. Voilà.

MME FOURE : Et puis, je vous remercie aussi de l'intérêt que vous mettez à faire en sorte que les travaux qui sont amenés à être réalisés dans toute la ville se fassent en lien étroit avec les 5 adjoints de secteur concernés et les comités de quartier et que donc les riverains aient le moins possible à supporter des désagréments. Il faut bien que les réseaux passent mais que les choses se fassent... enfin avec le moins d'ennuis possible pour les riverains.

M. PIBOULEU : Nous respecterons scrupuleusement les méthodes qu'on a mises en place depuis 2 ans et qui, je pense, ont porté leurs fruits par rapport aux périodes 2018-2019.

MME FOURE : On ne va plus parler de 2018. Non.

M. PIBOULEU : Non.

MME FOURE : Non. Non. J'ai trop de mauvais souvenirs de cette période des travaux à ce moment-là. Non. Non.

M. PIBOULEU : Voilà. Donc, on reprend notre stratégie...

MME FOURE : Mais ça, c'était avant, comme dit la formule. Très bien ! Merci beaucoup.

M. PIBOULEU : Merci. Bonne soirée à tous !

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Merci. Donc, on reprend.

(La séance est reprise à 19 h 08.)

Donc, avant de poursuivre, je voudrais excuser Dominique FIATTE qui nous suit en visio mais qui est positif au Covid, et c'est la raison pour laquelle il n'est pas avec nous ce soir.

J'en profite pour vous dire que je n'ai pas demandé à tout le monde de porter le masque, ici, parce que nous sommes séparés les uns des autres, nous sommes encore à distance, mais vous comprenez bien qu'il faut être extrêmement prudent et j'incite vraiment tout le monde à porter le masque dès qu'il se trouve dans des lieux où il y a beaucoup de monde. Je pense en particulier sur le marché de Noël mais il y a d'autres endroits aussi où le masque est hautement souhaitable.

On passe maintenant à Mathilde ROY, la parole à Mathilde ROY, pour nous faire un point sur le pacte pour le bien-vivre.

MME ROY : Oui. Merci, Madame le Maire. Bonsoir, chers collègues.

Donc, ce soir, j'ai le plaisir de vous faire un point d'avancement sur notre pacte pour le bien-vivre à Amiens.

Donc, la dernière fois qu'on a pu faire ce point, c'était lors de la Journée des acteurs du social au mois de juillet, mais là, l'idée, c'était de pouvoir le partager lors de cette instance où il a été validé et puis de voir depuis le mois de juillet aussi tout ce qui a pu déjà être fait puisqu'on peut considérer qu'il y a déjà quand même une belle avancée sur l'ensemble de la mise en œuvre du pacte. Puisque comme vous le voyez, on a de manière globale, sur l'ensemble des axes, 76 % des actions qui sont déjà soit engagées, soit réalisées avec, selon les axes, un taux d'avancement qui va de 87 % pour l'axe 1, 66 % pour le second, 70 % pour l'axe 3 et 71 % pour le dernier axe « s'investir et s'engager ensemble pour Amiens ». Et depuis la dernière fois que nous avons fait un point, c'est-à-dire depuis le mois de juillet, il y a eu une progression de 34 %. Ce qui veut dire qu'au jour d'aujourd'hui, sur les 76 actions que compte notre pacte, nous en avons déjà 57 qui sont soit réalisées, soit engagées.

Alors, maintenant si on prend l'axe 1 : Amiens ville solidaire inclusive et innovante.

Sur le premier objectif par rapport à la lutte contre la précarité, nous avons 8 actions et là, sur l'ensemble, on peut dire qu'on est déjà à un taux de 100 % puisque nous avons 4 actions qui ont été réalisées et 4 actions qui ont été engagées.

Alors d'un point de vue de la méthode, on n'allait pas passer toutes les actions engagées ou réalisées par le menu détail parce que sinon c'était au moins une heure qu'il aurait fallu à minima et le temps nous est compté. Donc, le parti a été pris d'en choisir quelques-unes et de les illustrer, mais bien entendu je suis à votre disposition s'il y a d'autres questions.

Alors, l'action qu'on a choisi d'illustrer, c'est l'action 2 : développer l'accompagnement personnalisé des plus fragiles dans les accueils sociaux de notre ville, donc c'est notamment la notion d'accompagnement global social qui a été mis en place. Donc, par rapport à cela, on a 837 foyers sur l'ensemble de la ville qui sont suivis avec 2 axes majeurs de suivi qui ont été identifiés :

- L'accompagnement par rapport à l'accès aux droits,
- Et l'accompagnement budgétaire.

Donc, pour l'accompagnement budgétaire, on a notamment l'aide de la Banque de France qui forme les conseillers sociaux, ça se fait aussi par le biais de l'Union départementale des CCAS, et ça permet d'aider nos ressortissants à mieux gérer leur budget. Et sur l'ensemble des rendez-

vous qui ont lieu régulièrement dans le cadre de cet accompagnement social global, on a 66 % des entretiens de suivi qui portent sur une problématique sociale et 21 % qui portent sur une problématique de logement. Ça vous donne les deux principales sources de difficultés auxquelles sont confrontés nos administrés.

Alors maintenant sur toujours l'axe 1 mais sur l'objectif « favoriser l'accès à l'emploi », donc il y avait 4 actions. Là, on est à un taux d'atteinte de trois quarts, 75 %, avec une action réalisée, deux actions engagées.

On a choisi de parler de l'action « développer le nombre de places en crèche à vocation d'insertion professionnelle » pour favoriser l'emploi et l'insertion puisqu'on sait bien que c'est important de pouvoir faire garder son enfant si on veut trouver un emploi. Donc, dans ce cadre-là, la ville a un partenariat déjà un peu historique maintenant avec Pôle Emploi, et la CAF a labellisé trois de nos crèches. Le dispositif a permis de proposer 29 contrats d'accueil à VIP et le taux d'insertion des bénéficiaires dans les trois crèches municipales qui ont été labellisées est de 71 %, c'est-à-dire que ça produit un effet direct. Et on a toujours des structures qui sont en cours de labellisation. Donc, ça, je parle des crèches municipales, mais il faut savoir aussi qu'on a des crèches associatives qui sont labellisées à VIP et qui permettent également de rendre ce service aux familles.

Toujours sur l'axe 1, l'objectif 3 maintenant : faire d'Amiens une ville accessible à tous les publics, donc c'est le slide suivant. Donc, là aussi, on est à un taux d'atteinte de 100 % avec 2 actions réalisées et 5 actions engagées.

Donc, là, on a choisi d'évoquer l'action 13 : rendre nos services accessibles à tous par l'application d'une tarification sociale sur nos différentes prestations au niveau du CCAS. Donc, on a notamment la mise en place de la tarification sociale pour la téléassistance et ça se fera dès janvier prochain. Et cette nouvelle tarification va s'appliquer avec une baisse de 2 € pour la première tranche et 1 € pour la deuxième tranche. Et cet ajustement permet donc une meilleure accessibilité du service et ce d'autant que, par rapport à ce qui préexistait, on a changé la base de prise en compte pour les revenus puisqu'on ne se base plus sur l'allocation adulte handicapé mais sur l'allocation spécifique personne âgée, c'est-à-dire 100 € de ressources en plus, pour permettre donc de faire bénéficier autant de personnes en plus de ces tarifs sociaux plus avantageux. Donc, c'est le premier pas qu'on a mis en place sur la tarification sociale et donc encore une concrétisation au 1^{er} janvier 2023.

Sur l'axe suivant maintenant, donc toujours sur l'axe mais sur l'objectif 4 : renforcer toutes les solidarités. Donc, là, on est à un taux d'atteinte de 80 %. Trois actions réalisées et une action engagée.

Donc, ce qui est proposé, c'est de traiter de l'action 21 : organiser chaque mois une manifestation intergénérationnelle dans des lieux partagés et de proximité. Donc, ainsi depuis l'été 2021, le CCAS et son service Animation Seniors organise chaque mois une manifestation intergénérationnelle dans des lieux partagés, donc ça peut être des jardins publics ou des espaces festifs de proximité. Et en 2022, ce sont déjà 10 temps forts intergénérationnels qui ont eu lieu et qui ont permis de rassembler 280 personnes. Donc, on voit que c'est en proximité, en intergénérationnel et que ça rassemble les personnes.

Alors maintenant sur l'axe 2... Excusez-moi, je souffre aussi des maladies hivernales. Alors, renforcer la qualité de vie à Amiens pour tous.

Donc, l'objectif 5, il y a 6 actions ; développer une alimentation de qualité et de proximité. Donc, là, on est à un taux d'atteinte, vous voyez, de 83 % avec trois actions qui sont réalisées et deux actions engagées. Et ce que l'on peut dire sur l'action 27 : « favoriser l'accès aux produits locaux et bio pour tous », c'est qu'on a engagé, depuis cette année, un projet de 3 000 paniers ; 3 000 paniers, l'objectif c'était pour 300 familles. On enregistre, à ce jour, 119 inscriptions au dispositif avec 62 familles et 43 adultes isolés. Aujourd'hui, ce sont 404 paniers qui ont été distribués et 35 ateliers pédagogiques autour du bien-manger qui ont été dispensés. Alors, pourquoi est-ce qu'on n'en a que 119 ? C'est parce que bien souvent les familles veulent le panier mais ne veulent pas s'engager dans la démarche. Et nous, on avait décidé, puisque c'est dans le cadre du plan stratégie pauvreté, d'avoir un accompagnement social et le fait que les personnes puissent suivre des ateliers pour déjà apprendre à cuisiner, apprendre à lire les étiquettes et ainsi être aussi autonomes par rapport à l'alimentation. Donc, on permet ainsi, pendant 10 mois, de donner des paniers aux familles et de pouvoir ainsi s'alimenter et permettre d'avoir une alimentation plus saine et à moindre coût.

Dans le même ordre d'idées, je précise également que nous allons à nouveau donner 11 tonnes de produits bio et locaux dès demain aux associations Restos du Cœur, Secours Populaire et Banque Alimentaire, on le fait depuis l'année dernière, et le CCAS qui achète pour 20 000 € de denrées.

Alors sur l'action suivante, donc favoriser le bien-vivre dans son logement. Donc, là, on est à un taux d'atteinte de 44 % avec deux actions réalisées, deux actions engagées.

Donc, sur l'action : créer un parcours sécurisé sur l'adaptation du logement et faciliter les démarches pour les personnes âgées. Donc, là, en l'occurrence, c'est ce qui est proposé avec la maison HAPI. En 2022, on a déjà eu 36 ateliers qui ont permis de réunir 427 personnes sur l'adaptation du logement et, par ailleurs, il y a déjà 50 diagnostics à domicile avec des ergothérapeutes qui sont proposés aux personnes dites à risque ou ayant chuté, puisque le but de cela, c'est de garantir le bien-vieillir à domicile. Et ces diagnostics sont doublés d'un accompagnement technique ou de démarches liées aux adaptations proposées. Et j'en profite pour préciser que la maison HAPI et le sponsor Saint-Gobain étaient aussi présents au Salon des seniors qu'on a tenu récemment, qui a réuni 600 personnes et où, là aussi, il y avait des conseils qui étaient donnés sur le bien-vieillir, y compris sur l'adaptation du logement.

Sur l'objectif maintenant, toujours 7, par rapport à développer le bien-être et la santé des Amiénois. Donc, là, on a 83 % des actions qui sont engagées ou réalisées, trois sont déjà réalisées et deux engagées.

Pour promouvoir la santé des enfants et des jeunes pour prévenir les comportements défavorables à la santé, donc là, il s'agit de mettre en avant l'action portée par la Maison Prévention Santé par rapport au projet de lutte contre le surpoids avec une majorité des établissements scolaires d'Amiens qui y participent, avec quatre axes développés dans ce projet :

- D'abord, la santé bucco-dentaire avec ou sans dépistage,
- Le sommeil,
- L'hygiène,
- Et l'activité physique en lien avec l'alimentation.

En tout, ce sont déjà 411 enfants qui ont été sensibilisés en 2022, que ce soit dans les grandes sections ou dans les classes de cours préparatoire, et c'est en lien à la fois avec les enseignants, les parents et puis le personnel scolaire et d'autres partenaires, comme l'Union Française de Santé Buccodentaire, par exemple.

Alors, maintenant sur l'axe 3 sur lequel nous passons : agir toujours au plus près des Amiénois. Donc, c'est adapter les services disponibles aux nouveaux besoins. Donc, là, vous voyez qu'on en a déjà réalisé ou engagé 66 %. Deux actions ont été réalisées, deux engagées.

Donc, sur l'action 48 : accompagner 1 500 Amiénois par an aux usages numériques. On sait en effet qu'on a 17 % des Amiénois, soit 22 500 personnes, qui sont en situation d'illectronisme et, dans le cadre de notre stratégie d'inclusion numérique, en 2022, nous avons pu déjà recruter deux conseillers numériques et une chargée de mission inclusion numérique qui portent pleinement cette stratégie. Et donc, par rapport à cela, on a pu déjà accompagner cette année 858 Amiénois parmi lesquels 268 seniors parce qu'on sait que c'est aussi un souci qui concerne les seniors. Et mardi soir, nous avons pu également remettre, grâce à un appel à projets de la CAF qui nous avait financés, des PC portables et matériels, souris, auprès de 30 ... *coupure son....*

Oui, celui-ci semble marcher, donc je vais éteindre tous les autres, ce n'est pas la peine de...
Merci.

Donc, sur l'objectif, on a 86 % des actions qui sont réalisées ou engagées : une réalisée, cinq engagées, par rapport à contribuer à la création de conciergerie sociales et solidaires pour développer les services de proximité. Donc, là, c'était aussi une nouveauté avec une première offre notamment à destination des seniors et des personnes en situation de handicap ou encore des familles monoparentales. Donc, elle est en cours de construction. Elle sera mise en œuvre en 2023, et c'est grâce aussi à ce qu'on a pu avoir comme remontées de terrain qu'on est en train de la construire et ça permettra de répondre aux besoins des usagers avec divers services qui vont être proposés et des conventions de partenariat sont en cours de finalisation avec huit structures de l'économie sociale et solidaire. Il faut savoir qu'il y a déjà deux conciergeries sociales par ailleurs à Amiens qui sont portées par l'AMSOM.

Si je poursuis donc sur mieux connaître les Amiénois pour apporter des réponses sur mesure et de proximité, donc là, c'est la moitié des actions qui sont engagées ou réalisées.

Par rapport à l'action « développer la participation des habitants et des consultations citoyennes dans la mise en œuvre des actions du pacte », justement ça a été mené par rapport à l'action sur la conciergerie sociale et solidaire. En février 2022, on a des agents de la collectivité qui sont allés ensuite rencontrer les Amiénois dans différents lieux clés de la ville et au total ils ont récupéré 262 contributions d'habitants qui nous permettent justement de définir précisément le contenu de cette conciergerie dont je vous ai parlé tout à l'heure. Donc, ça permet vraiment, de manière très opérationnelle, de pouvoir répondre également aux besoins.

Maintenant sur l'axe 4, s'investir et s'engager ensemble pour Amiens. Donc, là, vous voyez que c'est également par rapport à l'objectif 11 : intensifier les échanges et favoriser l'engagement citoyen dans la ville réalisés aux deux tiers ou engagés par rapport à l'action « enrichir la Journée des acteurs du social » par un temps destiné à faciliter la coordination et le fonctionnement en réseau.

Donc, comme vous avez pu le noter, en 2022, on a répondu à cette action en rajoutant un temps supplémentaire à la Journée des acteurs du social puisqu'il y a une demi-journée qui a été dédiée aux acteurs du domaine social et aux institutions qui souhaitaient avoir des temps d'échange entre elles et de travail. Elles ont notamment réfléchi collectivement sur le projet de casiers solidaires ou encore de conciergeries sociales ou d'accessibilité dans des lieux comme les jardins publics ou autres, et ça s'était conclu par un déjeuner convivial à la salle de Grâce en partenariat avec notamment différentes structures comme De la graine à l'assiette, par exemple. Et le deuxième temps fort avait été lors de la rencontre pour le Pacte pour le bien vivre à Amiens.

Toujours cet axe 4, sur l'objectif 12 : intensifier les échanges et favoriser l'engagement citoyen dans la ville. Donc, là, c'est engagé ou réalisé à 75 %.

Et quant à l'action « inciter les habitants à utiliser le budget participatif pour le développement de projets sociaux », donc, là, ce que l'on peut dire, c'est que dès le lancement de la première édition du budget participatif, les habitants se sont saisis du volet social et des solidarités, notamment il y avait le projet sur l'aire de jeux inclusive, les vergers partagés. Pour cette édition 2022, la solidarité et la cohésion sont de nouveau au cœur des propositions, puisqu'il y avait la Conserverie citoyenne qui sera à la maison du Colonel Square Friand et également le Jardin de lecture dans le quartier Pierre Rollin. Donc, on voit bien que là aussi ça répond à des attentes dans ce domaine-là.

Et enfin, sur l'objectif 13 : informer les Amiénois sur les avancées du pacte. Donc, là aussi, aux trois quarts c'est engagé ou réalisé.

Par rapport à l'action : « utiliser les outils de la démocratie locale pour informer sur les projets de la ville », donc, en 2022, ce sont des événements tels que les Rencontres du pacte de la journée citoyenne ou encore les Journées des inclusives qui font vivre le pacte et lui donnent sens. La plateforme de participation citoyenne est également une véritable ressource de pilotage et de communication, et nous avons notamment impulsé la création des consultations de proximité pour justement continuer à faire vivre tout cela. Et ça a permis également de développer les liens de solidarité, de créer des lieux de rencontre et de convivialité.

Et j'en termine avec le dernier objectif : promouvoir l'action sociale de la ville dans les instances nationales. Là, vous voyez que c'est engagé ou réalisé à 66 %. Alors pour illustrer cela, on a choisi d'évoquer l'action : « adhérer au réseau villes amies des aînés » puisque c'est une délibération qu'on a votée ici. Et donc, la ville d'Amiens et son CCAS ont rejoint officiellement en septembre ce réseau des villes amies des aînés et c'est une démarche qui nous engage à travailler plus encore sur le bien-vivre des seniors amiénois autour des thématiques notamment du logement mais aussi de la santé, de l'isolement ou encore de l'insertion et de l'âgisme. Et par ailleurs, nous faisons aussi partie des réseaux nationaux tels que l'UNCAS, l'Association des cadres de l'action sociale ou également du Réseau français des villes santé de l'OMS où nous faisons à chaque fois part des réalisations amiénoises. Donc, comme vous le voyez, le pacte est en bonne voie et c'est le fruit d'un travail collectif. Je tiens à remercier mes différents collègues dans leurs différentes délégations respectives, puisqu'on voit bien que ça irrigue tous les domaines et que ça irrigue l'ensemble de tous les quartiers de notre ville.

Je vous remercie et je suis à votre disposition s'il y a des questions.

MME FOURE : Merci, Mathilde. Y a-t-il des remarques ou observations ? Oui. Allez-y. Je ne vois pas qui lève la main parce que c'est vraiment... Le fond de la salle est mal éclairé, donc je ne vois pas qui...

MME BECKER : C'est Madame BECKER.

MME FOURE : Pardon !

MME BECKER : Bonsoir à toutes et à tous.

MME FOURE : Madame BECKER, vous avez la parole.

MME BECKER : Je vais faire court.

Donc, sur les paniers-repas, j'ai un peu de mal avec le fait de refuser les paniers-repas aux personnes qui ne veulent pas être accompagnées. Ça donne un peu l'impression que vous voulez éduquer les pauvres. Je pense qu'il faut... Ceux qui veulent assister aux ateliers, le font ; ceux qui ne veulent pas, peuvent également bénéficier des paniers. Ça, c'est pour un petit point de détail.

En revanche, sur toute cette présentation avec des pourcentages, moi, je suis un peu perdue et vous allez me dire qu'en tant qu'administratrice je devrais pourtant maîtriser le sujet. Sauf qu'au dernier CCAS, j'ai fait des propositions d'amendements pour des délibérations qui nous ont été soumises, et c'est amendements-là n'ont même pas été votés. Ils n'ont même pas été étudiés, c'est-à-dire que je les ai proposés, par exemple, pour mobiliser les crédits de secours d'urgence du dispositif coup de pouce qui n'avaient pas été consommés, de les transférer ou de les attribuer à des épiceries solidaires et étudiantes. Et vous m'avez dit qu'on n'était pas en conseil, je crois que c'était quelque chose comme ça, et que donc je ne pouvais pas proposer d'amendements. Donc, voilà. Pour vous dire qu'en fait, être administrateur ou administratrice du CCAS, c'est juste participer à une chambre d'écoute et puis valider tout ce qui est proposé.

Merci.

MME FOURE : Mathilde.

MME ROY : Oui. Merci, Madame le Maire.

Alors, bonsoir, Madame BECKER. Donc, je pense que je n'ai pas peut-être pas été précise dans ma présentation. En fait, il y a différents dons de paniers. Il y a les dons de paniers qui sont faits par le CCAS classiquement, qui sont donnés dans le cadre des aides d'urgence avec le Jardin Solidaire qui produit, et ça, bien entendu, on les donne sans condition aucune. Et régulièrement, les familles les ont, et ça, c'est sans contrepartie. L'action dont j'ai parlé dans le pacte, elle est innovante et elle est soutenue dans le cadre de la stratégie pauvreté parce qu'elle se voulait aller au-delà d'un simple don alimentaire. Et le but, vous l'avez peut-être ou je ne sais pas si vous étiez là quand je l'ai dit, c'est de pouvoir porter des connaissances aux personnes qui suivent cet accompagnement social global pour leur apprendre, puisqu'il y a des ateliers cuisine à l'espace social et solidaire de Saint-Maurice, et où les gens apprennent à cuisiner, apprennent à lire des étiquettes : est-ce qu'il y a du sel ? Est-ce qu'il y a du sucre dans les aliments ? Le but, c'est de leur apprendre à cuisiner sain, pas cher et de rester en bonne santé. Et nous, ce qu'on veut, c'est à un moment aussi qu'on puisse faire bénéficier à ces personnes de ce plus. Donc, c'est encore une autre action et c'est de cette action dont j'ai parlé où effectivement j'ai dit que si

les personnes ne souhaitent pas s'inscrire dans ce parcours, c'était pour ça qu'on n'en avait pas autant pour l'instant. Mais moi, je ne désespère pas parce que ça n'a été lancé que courant mai, donc je pense qu'on finira par avoir la file active qu'on s'était fixée, à savoir 300 familles puisqu'on n'est pas du tout dans l'épure d'un an de fonctionnement.

Maintenant par rapport à ce que vous dites sur le CCAS. Donc, le CCAS est quand même un lieu où, en termes de conseils, d'échanges, ce que j'ai dit sur les amendements, Madame BECKER, et je m'en souviens, c'était que je souhaitais que les services juridiques nous répondent de savoir si on pouvait étudier des amendements en conseil par rapport à des délibérations qu'on vous proposait, en l'occurrence c'était sur la tarification sociale. J'ignorais si c'était possible. J'ai fait part de mon ignorance, je n'ai pas la science infuse. Depuis lors, j'ai eu la réponse des services juridiques. On m'a dit que c'était possible, qu'on pouvait produire des amendements. Pour autant, vous savez bien que les votes qui ont lieu étaient favorables aux propositions qui étaient faites au conseil et que par conséquent ça rejetait les amendements que vous aviez proposés. Voilà ce que je peux vous dire là-dessus.

Et comme vous le savez par ailleurs, vous ne dites pas tout parce que, par ailleurs, il y a des propositions qui ont été faites et qui avaient été retenues, je peux les partager sans problème, comme ça, ça prouve qu'elles existaient, et que vous avez d'ailleurs formulées vous-même ainsi que Renaud DESCHAMPS, qui étaient de nous dire : vous nous avez partagé un point de situation de la consommation budgétaire à presque fin novembre. Est-ce qu'il serait possible de l'avoir plus tôt dans l'année et plus souvent ? Je vous ai dit oui.

MME FOURE : Alors, Mathilde, on ne va pas épiloguer...

MME ROY : Non. Non. Mais c'était pour montrer...

MME FOURE : Parce que là on rentre vraiment dans le détail.

MME ROY : Qu'on avait un dialogue en fait.

MME FOURE : Non. Non. Mais je voulais simplement indiquer que moi, ce que je souhaite, c'est qu'évidemment, au sein du CA du CCAS, on puisse dialoguer. Et ce n'est pas une instance qui doit être politique au sens politicien du terme. C'est une instance au sein de laquelle, d'ailleurs c'est toujours comme ça que ça s'est passé sous les mandats successifs, ça s'est toujours passé de manière constructive, chacun amenant sa pierre à l'édifice. Et moi, je souhaite vraiment qu'il en soit ainsi parce que c'est effectivement important.

Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. Je suis effectivement aussi membre du CCAS. C'est vrai que ce n'est pas du tout l'endroit où faire de la politique et d'ailleurs on n'en fait pas. C'est bien souvent un lieu de travail et je m'en félicite parce que ça ressemble plus à une commission de travail qu'à un lieu de débat politique où s'affrontent les idées, et puis, grosso modo, on a plus ou moins les mêmes idées quand il s'agit d'aider les Amiénois les plus en difficulté.

Sur le Pacte pour le bien-vivre, j'ai quand même une difficulté et un petit problème. Je n'ai jamais évoqué ça dans cette instance mais je vais le faire ce soir. Les actions sont louables. Le pacte est structuré. Il y a des choses qui se font et des actions concrètes sont menées. Il n'y a pas de débat là-dessus.

Ce qui me chiffonne, c'est la récupération politique qui en est faite par la majorité de manière très outrancière. Vous pouvez régulièrement dire que vous faites des choses bien, et il y a des choses que vous faites bien dans les différentes délégations, tout n'est pas à jeter, et heureusement ! Mais de manière trop systématique vous faites de la politique avec le social. Je vais donner des exemples.

En ce moment, c'est la remise des paniers aux seniors. Vous allez profiter de cette remise de paniers aux seniors pour glisser dans la corbeille un courrier signé de Brigitte FOURÉ, maire d'Amiens, en disant : voilà, la ville d'Amiens vous offre ce panier. Vous trouvez ça normal, oui, mais vous l'utilisez de manière très politique parce que, je vais terminer si vous le voulez bien, parce que vous savez très bien que les personnes qui reçoivent ces paniers sont votre électorat et sont très sensibles à recevoir un cadeau de votre part.

Je vous donne un autre exemple. En ce moment, vous envoyez aussi des adjoints, des conseillers municipaux, déposer au domicile de personnes qui ne peuvent pas se déplacer des paniers. Vous n'avez jamais sollicité les élus de l'opposition pour faire cette démarche. Jamais ! On vous a déjà fait cette remarque l'année dernière et vous vous gardez cette prérogative parce que vous estimez très certainement que c'est aussi électoralement parlant bien de l'utiliser en exclusivité.

Autre exemple, si on remonte un petit peu plus loin pendant le Covid. La distribution des masques, là encore, il y avait un petit courrier signé de Brigitte FOURÉ, je prends soin de vous, à quelques mois des élections.

Mais si, Madame FOURÉ ! Vous avez beau dire non, combien d'Amiénois nous font cette remarque ? Et je pense qu'ils sont dans le vrai.

Sur l'appellation elle-même « pacte pour le bien vivre ». Pacte pour le bien vivre à Amiens, moi, ça me commence à me... je commence à avoir une dissonance de plus en plus par rapport à cette appellation. Il y a de plus en plus d'Amiénois, et pas les plus pauvres d'entre nous, qui sont de plus en plus nombreux à se dire : moi, j'ai l'impression, d'année en année, de vivre de moins en moins bien dans ma ville, de moins en moins de plaisir à y vivre. J'entends de plus en plus de jeunes qui se disent : « Je n'ai qu'une envie, c'est de partir d'Amiens. »

Moi, je voulais juste poser ça là, en vous disant que ce pacte, même s'il est enrobé de bonnes intentions, il ne faudrait pas qu'il fasse oublier qu'il y a une réalité derrière qui ne fait pas plaisir à entendre et elle ne me fait pas plaisir non plus. J'aime tellement ma ville que quand j'entends des Amiénois qui me disent : « Moi, je n'ai qu'une envie : c'est de m'en aller », je ne me reconnais plus dans cette ville, ça me fait mal.

MME FOURÉ : Alors, je ne vais pas rentrer dans une polémique qui serait complètement stérile et hors de propos, ridicule et sans aucun intérêt. Je pense que les Amiénois votent avec leurs pieds, si vous voyez ce que je veux dire, et je ne parle pas de politique politicienne en disant ça.

En ce qui concerne les courriers que j'envoie, j'assume totalement. Le jour où vous voterez le budget, pas de problème pour que vous distribuiez les paniers gourmands aux personnes âgées avec nous, pas de problème pour que vous veniez, ça me semble normal. Mais enfin il faut être logique et cohérent dans la vie !

Quand on ne vote pas le budget, on veut ensuite en tirer profit ! C'est ça que vous êtes en train de nous dire ! Non mais attendez ! Mais non, mais c'est ça que vous êtes en train de nous dire.

Donc, nous, nous assumons ce que nous faisons, mais je peux vous dire que j'assume aussi toutes les critiques, remarques que j'ai tout au long de l'année, de jour comme de nuit, samedi, dimanche et fêtes, par mails, Facebook, textos et j'en passe, et j'assume complètement tout ça, parce que c'est ça être maire et voilà. Donc, ça me semble normal.

Donc, oui, nous continuerons non pas à nous vanter de ce que nous faisons, ce n'est pas du tout notre démarche, je pense que les Amiénois l'ont bien compris, mais nous continuerons à dire que nous les protégeons, nous les aidons, nous les épaulons dans toutes les difficultés de la vie, dans toute la mesure du possible, et nous leur faisons savoir, et ça veut dire aussi qu'ils viennent nous trouver quand ils ont besoin de nous et nous sommes là pour ça. C'est bien normal.

Mais encore une fois, ceux qui votent le budget, bien sûr, peuvent assumer, mais ceux qui ne votent pas le budget ne peuvent ensuite demander à participer aux actions qu'ils n'ont pas votées. Ce serait totalement incohérent.

S'il n'y a pas d'autre(s) remarque(s), donc je vais maintenant passer la parole à Nedjma BEN MOKHTAR pour qu'elle nous dresse un compte rendu succinct de sa représentation au Sommet des maires contre l'antisémitisme à Athènes. C'était, je crois, le 30 novembre et le 1^{er} décembre derniers.

MME BEN MOKHTAR : Tout à fait. Merci, Madame le Maire.

Le Mouvement de lutte contre l'Antisémitisme rassemble 644 organisations et fédérations à l'échelle mondiale. Il a tenu son second sommet des Maires le 30 novembre et le 1^{er} décembre derniers. Cette rencontre s'est déroulée sous la présidence du Maire d'Athènes, Kostas BAKOYANNIS, et en présence, entre autres, de la Présidente de la République, Katerina SAKELLAROPOULOU.

Pour ce second sommet, 150 personnalités étaient présentes. 60 villes étaient représentées, provenant principalement d'Amérique du Nord et d'Europe. Elles œuvrent toutes, directement ou indirectement, dans le champ des discriminations et de l'antisémitisme.

Le but du sommet visait à encourager les Maires à agir localement contre toutes les formes d'hostilité et à préserver une démocratie inclusive.

Les échanges consistaient :

- À mobiliser les ressources et partager les expériences de chacun,
- À réfléchir collectivement et à adopter de nouvelles stratégies opérationnelles,
- À consolider et à développer de nouveaux partenariats collaboratifs internationaux.

La ville d'Amiens a accepté d'être associée à cet événement qui défend les droits de l'homme et milite contre toutes les formes de haine qui portent atteinte à notre humanité.

25 dirigeants municipaux et hauts fonctionnaires internationaux sont intervenus en séance plénière. Bien qu'Amiens ne soit pas connue pour avoir subi d'actes antisémites violents, son expérience fut particulièrement remarquée pour son pragmatisme. En effet, les actions conduites par la ville ont été appréciées car, d'une part, elles sont mises en œuvre pour rendre hommage et honorer la mémoire des victimes de guerre, soit par la création d'espaces dédiés

aux commémorations dans les aménagements urbains, comme celui de l'esplanade Simone Veil, ou par l'attribution de noms de rues comme celle de Cécile Redlich.

Fut également soulignée la mise à l'honneur d'Amiénois qui militent contre l'oubli et qui agissent pour la préservation de notre mémoire collective. L'exemple le plus explicite fut celui de David ROSENBERG, qui s'est vu remettre la Médaille de la Ville d'Amiens en février 2022.

Par ailleurs, il a été annoncé aux participants que, parmi les 15 hommes et femmes, Justes de la Somme, 2 femmes ont reçu le titre de « Juste parmi les nations » par le Comité pour Yad Vashem. Leur nom figure sur le Mur d'honneur du Jardin des Justes à Jérusalem ; il s'agit d'Angéline LEVEUGLE qui a eu ce titre en 2000 et Madeleine MICHELIS en 1998.

D'autre part, dans la lutte contre les discriminations, l'exemple des jeudis citoyenneté et celui de l'observatoire de lutte contre les discriminations ont été reçus comme des outils à explorer.

Enfin, le soutien aux initiatives citoyennes fut également apprécié comme la plantation de l'olivier, symbole de paix et de fraternité, portée par l'association interculturelle « rencontres et dialogue ». À l'identique, ont été citées d'autres personnes ressources, tout aussi inspirantes, qui agissent comme un levier pour rassembler et fédérer autour de valeurs communes et lutter contre les stéréotypes.

En 2023, le 3^e Sommet des Maires se déroulera, sera accueilli à Dortmund, ville avec laquelle Amiens est jumelée depuis de nombreuses années.

Merci.

MME FOURE : Merci, Nedjma, pour ce compte rendu. Et je proposerai, au point 11, à Florence RODINGER d'en faire autant pour RAMSAR puisqu'il y a une délibération, mais comme j'ai eu l'occasion de le dire déjà, ce voyage a déjà eu lieu. Donc, elle nous en fera le compte rendu.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022. APPROBATION.

MME FOURE : Donc, on passe maintenant au procès-verbal de la séance du 10 novembre. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui.

M. DESCHAMPS : Oui, Madame FOURÉ... Il y a eu un problème de micro ? Non ?

MME FOURE : Non. Ce n'est pas un problème de micro. Je pense que mes collègues sont choqués que vous insistiez lourdement sur le fait que vous ne prétendez pas m'appeler « Madame le Maire ». Mais moi, je ne réagis pas. Allez-y.

M. DESCHAMPS : Non. Il ne faut pas réagir. Vous ne m'appelez pas « Monsieur le Conseiller Municipal ».

MME FOURE : J'ai répondu... j'ai répondu avant...

M. DESCHAMPS : Non.

MME FOURE : Mais ce sont mes collègues qui réagissent et...

M. DESCHAMPS : À tort.

MME FOURE : Libre à eux. Nous sommes en démocratie, chacun est libre d'exprimer, comme il l'entend, son avis. Allez-y.

M. DESCHAMPS : Merci, Madame FOURÉ.

Donc, sur ces décisions du Maire, nous allons prendre, je pense, un petit peu de temps puisqu'elles ne vont pas passer aussi rapidement que peut-être vous l'auriez espéré. Dans ces décisions, il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup de sujets qui révèlent d'augmentations de tarifs ; d'augmentations de tarifs qui vont être subies par les Amiénois. Aucune de ces décisions n'a été vue en différentes commissions, ni en commission des finances. Ce n'est pas une obligation puisque ce sont des décisions du Maire. Mais étant donné l'importance de celles que je vais évoquer, il aurait été, je pense, fort louable d'évoquer ces points en commissions.

Commençons, si vous le voulez bien, par la décision que vous prenez sur les tarifs du stationnement en ouvrage et en surface. C'est un point qui fait 6 pages ; 6 pages dans lesquelles vous expliquez, et ce sont les seuls éléments que l'opposition a à sa disposition, que vous allez appliquer des augmentations substantielles sur les tarifs des parkings souterrains amiénois. Ce document ne présente pas les tarifs actuels, il donne juste les tarifs 2023, donc charge à l'opposition de travailler un petit peu plus pour faire les comparatifs, les différences d'augmentation.

Que constate-t-on ? Qu'à partir du 1^{er} janvier prochain, il coûtera pratiquement 5,4 % de plus en moyenne aux Amiénois pour se garer dans les parkings, et je vous rappelle que ces parkings sont pratiquement tous dans le centre-ville, aux alentours de l'hyper centre-ville.

Qu'est-ce que ça occasionne ? Ça occasionne une forte crainte des commerçants du centre-ville d'Amiens qui peinent déjà à attirer des clients. Ils n'ont pas encore connaissance de cette augmentation, ils vont la découvrir prochainement et ils la mettront en perspective de la gratuité des parkings des centres commerciaux qui sont aux alentours du centre-ville d'Amiens.

Vous avez beau jeu régulièrement de dire que vous aidez, que vous voulez aider les commerçants, que vous voulez que votre centre-ville soit attractif, qu'il attire, que les Amiénois y aillent plus facilement. Or, quand on regarde concrètement les décisions que vous prenez, force est de constater que vous faites tout l'inverse.

Tout à l'heure, je vous poserai une question orale en fin de conseil sur le marché de Noël qui, lui aussi, doit être normalement un élément attractif du centre-ville et, là encore, vous faites fausse route.

Ce dossier présente aussi une augmentation du FPS, le forfait post-stationnement, c'est-à-dire de la verbalisation quand on n'a pas mis assez d'argent ou qu'on a dépassé le temps de stationnement en surface et que soit un agent verbalisateur, soit la voiture LAPI scanne la plaque d'immatriculation et constate que le temps payé est dépassé.

Actuellement, c'est 17 € et vous avez décidé, vous ne nous avez pas demandé notre avis, il n'y a pas de vote, on ne votera pas à la fin de cette prise de parole, vous avez décidé de manière arbitraire, sans consulter ni nous, ni les commerçants du centre-ville, que désormais ce ne sera plus 17 € mais 25 €.

Ces deux décisions me semblent aller à l'encontre complètement de l'attractivité du centre-ville. C'était mon intervention sur une de ces décisions que vous nous présentez.

Je descends un petit peu plus bas dans le document et je vois désormais d'autres augmentations que vous prévoyez.

Une augmentation qui concerne tout ce qui est relatif à la mort, aux cimetières, aux concessions, aux tarifs des concessions, aux prestations liées aux activités dans les cimetières et dans le crématorium, mais ça on l'avait vu en conseil métropolitain, et, là encore, les augmentations sont de plus 5,4 %.

Descendons encore dans les décisions : fourrière animale pour récupérer ses animaux : + 5,4 %.

Descendons encore un petit peu : jardins familiaux. Les nombreux Amiénois qui n'ont pas la chance d'avoir un jardin, qui louent un jardin à la ville pour le plaisir, pour aussi se nourrir de manière en faisant plus d'économies, en dépensant moins d'argent en achetant dans les supermarchés ou dans les boutiques, vous allez, à eux aussi, leur demander une augmentation de 5,4 % à partir du 1^{er} janvier.

Descendons encore un petit peu, et là arrivons sur les forains, les forains et leurs manèges. Les forains et leurs manèges, contrairement à toutes les catégories d'Amiénois que j'ai citées précédemment, vont échapper à cette hausse de 5,4 % et ils vont avoir une hausse de 1,7 %. C'est la seule catégorie que j'ai notée dans vos décisions qui a eu grâce à vos yeux.

En tant que Maire d'Amiens, vous plombez les finances de vos administrés et parce que vous avez une trouille phénoménale des forains, vous minimisez l'augmentation que vous leur appliquez. Je sais pourquoi vous faites cela, Madame FOURÉ. Vous faites cela parce que vous avez le projet de la Hotoie sous le coude. Vous avez bien senti que les Amiénois dans leur majorité sont plutôt favorables à un déménagement de la Foire Saint-Jean au-delà de la Hotoie mais pour ménager les susceptibilités des forains et leurs menaces, n'ayons pas peur des mots, vous leur appliquez une augmentation au ras des pâquerettes.

Nous verrons plus tard dans une autre délibération, point 30 et quelques, que c'est la même... une autre catégorie de personnes à qui vous prévoyez une augmentation très faible, ce sont les commerçants non sédentaires des marchés.

Alors, moi, j'aurai hâte tout à l'heure d'entendre pourquoi pour certaines catégories d'Amiénois, vous prévoyez une hausse de 5,4 %, et pourquoi pour deux catégories qui sont les forains, qui sont une profession que je respecte et que j'ai fréquentée pendant 6 ans en tant qu'adjoint, avec qui je montais des manèges la nuit pour comprendre leur métier, que je vais saluer régulièrement et je ne dis pas ça pour les mettre dans la panade mais il faudra que vous expliquiez pourquoi les forains ne sont augmentés que de 1,7 % et pourquoi les commerçants des marchés de plein-vent sont augmentés de 2 %.

MME FOURÉ : Monsieur VOULMINOT. Non. Monsieur DÉCAVÉ, excusez-moi.

M. DECAVE : Merci, Madame la Maire.

MME FOURE : Pardon ! Pardon ! Pardon !

M. DECAVE : Rapidement. Un petit sujet qui nous est paru important de relever aussi dans ces décisions, sur la prorogation de la convention avec Decaux puisque...

MME FOURE : Avec ? Decaux ?

M. DECAVE : Oui. Avec la société Decaux sur le mobilier urbain. Puisqu'il nous avait été déjà donné l'opportunité d'expliquer à quel point il nous semblait parfois absurde, voire dangereux, de voir des pubs pour les paris sportifs ou les marques de vodka éclairées 24h/24 à proximité des établissements scolaires ou bien en plein milieu des pistes cyclables. Donc, il me semblait important de se poser la question.

Je me souviens des débats, notamment les débats citoyens qui avaient été ouverts et animés par Madame DEVÈZE à l'époque, sur le règlement local de publicité qui avaient laissé un petit peu de frustration aux citoyens puisque, pour eux, la question de la publicité en ville, elle se pose aussi essentiellement par la question du mobilier urbain de la société Decaux.

Donc, savoir si ce contrat a été, d'une quelconque façon, un petit peu modifié, s'il y a des choses qui vont changer, notamment sur la question des économies d'énergie puisqu'on a quand même un certain nombre de mobiliers éclairés 24h/24 là où ce n'est pas forcément judicieux.

Et puis, du coup, sur la question de la localisation et des contenus. Merci.

MME FOURE : Benoît MERCUZOT pour la réponse à la première partie.

M. MERCUZOT : Oui. Merci, Madame le Maire.

Je voudrais répondre à Monsieur DESCHAMPS concernant ce plaidoyer contre ce qu'il considère être une augmentation généralisée et évidemment induite.

La première remarque que je souhaiterais faire, c'est que la ville d'Amiens, la commune d'Amiens vit dans le vrai monde, comme chacun d'entre nous, c'est-à-dire qu'elle paie ses agents 3,5 %, elle paie son énergie, comme tout le monde, beaucoup plus, et on a vu tout à l'heure qu'il n'y avait pas de bouclier tarifaire pour l'énergie que nous consommons. Elle paie tous les produits qu'elle utilise pour servir ses habitants, comme tout le monde, avec l'inflation qui oscille plutôt entre 6 et 8 %. Et donc, évidemment, on pourrait dire on rase gratis et c'est évidemment facile quand on est dans l'opposition comme l'est Monsieur DESCHAMPS, sauf qu'il y a un moment où il y a un principe de réalité et qu'on a du mal à vouloir le beurre et l'argent du beurre.

Le beurre consisterait à dire : on applique aucune augmentation nulle part ou alors vraiment une augmentation extrêmement minimale ; et puis l'argent du beurre, ça serait de dire : on va quand même continuer à poursuivre les mêmes services publics, à donner les mêmes services avec la même qualité aux Amiénois. Ça relèverait de la magie, de la prestidigitation, et il me semble que c'est un discours qu'on peut tenir dans l'opposition mais qu'on ne peut pas tenir quand on est responsable et, par définition, quand on est dans la majorité on est responsable.

Pour autant, pour autant, je me plais à souligner que vous avez lourdement, Madame le Maire, au mois de septembre, quand nous avons travaillé sur les tarifs de cantine, pour que ces tarifs de cantine, qui sont extrêmement importants et, on le sait bien pour les familles les plus fragiles, qui peuvent être compliqués au moment où la facture de la cantine arrive, vous avez insisté pour que l'augmentation, elle, ne suive pas le cours de la vie de 5,4 % mais qu'au contraire cette inflation soit limitée à 2 %. Et nous avons donc mis en place un bouclier tarifaire sur ce tarif qui est, par définition, extrêmement social et dont on a considéré que si on appliquait l'inflation, il pourrait avoir des conséquences sociales dommageables. Et pour éviter ces conséquences sociales dommageables, nous avons limité l'augmentation à 2 %. Nous avons mis en place, à notre façon, un bouclier tarifaire.

Ça, c'est pour l'augmentation générale contre laquelle vous avez formulé des récriminations.

Pour la question des parkings, d'abord, la question du parking et la question du parking dans la ville et notamment en centre-ville, c'est une question générale. C'est une question générale au sens où il faut l'étudier et plusieurs de mes collègues voient bien de quoi je parle, il faut l'étudier sous tous ses aspects, évidemment du point de vue de l'accès aux parkings en ouvrage et puis de l'aspect du parking en surface et que c'est un équilibre qu'il faut trouver et qu'il s'agit de faire en sorte que la ville continue d'être attractive et en même temps de faire en sorte que la ville ne soit pas... que précisément toutes les places les plus attractives, et notamment en surface, puissent tourner de façon régulière. C'est donc un équilibre particulièrement complexe à obtenir sur lequel nous travaillons.

Et il se trouve que, par ailleurs, et ça n'est vraiment un mystère pour personne parce que depuis maintenant plusieurs années que je présente les comptes administratifs du budget annexe stationnement, je souligne le fait que nous avons une subvention d'équilibre du budget général vers le budget annexe qui ne cesse d'augmenter et qui a pris des proportions que la loi ne nous permet pas de maintenir longtemps, notamment depuis la fameuse crise Covid, et que la fréquentation de ces parkings n'a pas retrouvé la fréquentation qui nous permettrait d'avoir cet équilibre économique. Ça fait partie aussi des réalités qu'il faut regarder.

Pour autant, je vous invite à regarder de près ces tarifs pour constater, et c'est indiqué dans la décision qui a été communiquée, qu'en réalité c'est une refonte de la totalité des grilles et qui permet de répondre au mieux aux besoins des Amiénois et de trouver une forme d'équilibre entre précisément le stationnement de surface et le stationnement en ouvrage.

Et puis enfin, et j'ai déjà été trop... Je vous prie de m'en excuser. Vous dites : un certain nombre d'usagers ne sont pas traités comme les autres puisqu'ils ont un tarif, une augmentation qui est inférieure à celle qui est pratiquée pour d'autres usagers du domaine public, par exemple. Oui. C'est que là aussi on est dans la vraie vie et qu'il faut regarder les tarifs qui sont pratiqués sur ces autres usagers ailleurs dans des villes qui sont comparables à la nôtre. Vous avez évoqué notamment les forains, ça fait partie... Il faut constater que la ville d'Amiens pratique des tarifs qui sont plus importants que les autres villes comparables à la nôtre.

Juste un élément, parce que je ne peux pas laisser une inexactitude être sans réponse, j'en reviens au stationnement, j'en suis désolé : il s'agit du forfait post-stationnement. Certes, il augmente, mais si vous avez lu l'article concerné jusqu'au bout, vous aurez remarqué qu'il est ramené à 17 € pour les personnes qui auraient dépassé leur temps de stationnement, qui seraient donc soumises à ce forfait post-stationnement de 25 €. Mais si ces personnes-là paient ce forfait post-stationnement dans les 10 jours, alors le prix est ramené à 17 €. Tiens ! 17 € c'est le prix préalable. Tiens ! Sans aucune augmentation.

Je vous remercie.

MME FOURE : Richard RIFFIOD. C'est ça que tu voulais rajouter.

M. RIFFIOD : Merci, Madame le Maire. Mais en fait Benoît MERCUZOT a été très complet et a déjà dit des éléments que je voulais avancer effectivement sur ce point. Merci.

MME FOURE : Oui. Nathalie LAVALLARD.

MME LAVALLARD : Je peux peut-être quand même rajouter aussi que les commerçants, on ne doit pas côtoyer les mêmes, ont été consultés et, pour l'anecdote, la Fédération des Commerçants ne souhaitait pas le passage de la gratuité à 17 h 30 en centre-ville. Ils trouvaient... Ils avaient peut-être des voitures tampons. Donc, ils ne sont absolument pas contre cette augmentation, ce réajustement, et ça a été vraiment concerté avec eux.

MME FOURE : Merci.

Pour répondre à Monsieur DÉCAVÉ, donc sur les panneaux Decaux. Donc, ils sont prolongés... il est prévu qu'ils soient prolongés d'une année et, durant cette année, Decaux va anticiper sur les exigences qui sont prévues par la loi pour diminuer l'intensité de l'éclairage puisque la loi ou les décrets, ça doit être un décret, prévoient un éclairage diminué à compter de juillet. Ils vont l'anticiper dès avant.

Voilà ce que nous pouvions dire. Donc, pas de vote sur le point 5.

DONT ACTE

MME FOURE : En revanche, je pensais que sur le point 6, SEMOP, on ne faisait qu'écouter le rapport d'activité et qu'on en prenait acte comme ça. Mais Madame CABURET me rappelle qu'il faut faire comme on fait pour le débat d'orientations budgétaires, c'est-à-dire qu'il faut voter simplement non pas pour adopter le rapport d'activité, mais voter pour dire qu'on a bien pris connaissance du rapport d'activité. Donc, ça paraît très formaliste, mais on me demande de faire ça, donc je vous demande de voter sur le fait que vous actiez, que vous avez pris connaissance de ce rapport d'activité. Je vous remercie parce que c'est vraiment de pur ordre.

Je passe la parole à Florence RODINGER qui, dans la suite de toutes les informations qui nous ont été données dans le cadre du rôle de la SEMOP, va maintenant nous parler de sujets qui sont connexes, puisqu'il s'agit de l'aide à la réhabilitation du parc ancien existant pour le point 7 et de l'aide à la production de logements en accession sociale à la propriété sur le point 8.

Donc, le point 7 tout d'abord.

7 - AUTORISATION DE PROGRAMME. AIDES A LA REHABILITATION DU PARC ANCIEN EXISTANT. RENOVATION DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ET SOUTIEN AUX PROPRIETAIRES DU PARC PRIVE. ADAPTATION, MODIFICATION DES DISPOSITIFS ET CREATION DE NOUVEAUX DISPOSITIFS. ADOPTION DES NOUVEAUX REGLEMENTS. AFFECTATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT.

MME RODINGER : Merci, Madame le Maire. En fait, j'ai prévu une intervention sur les deux points concomitamment.

Voilà, donc de 2015 à 2020, notre territoire a connu un développement sans précédent avec la construction de 5 200 nouveaux logements.

Si la promotion privée a été particulièrement dynamique sur cette période, les bailleurs ont également construit massivement, soit 2 300 logements locatifs sociaux et près de 400 logements PLSA.

En matière de réhabilitation, les chiffres sont aussi impressionnants avec 5 000 logements rénovés.

La ville d'Amiens et Amiens Métropole ont ainsi engagé, sur la période 2015/2021, plus de 40 millions d'euros sur l'accession sociale et le parc locatif social. Les collectivités ont donc mis les moyens qui permettaient de mettre en œuvre un véritable plan d'action impressionnant sur le logement compte tenu du retard pris sur le développement comme sur la réhabilitation.

C'est dans ce contexte que le nouveau programme local de l'habitat (PLH) est entré en vigueur en 2021 pour 6 ans.

Il définit trois grandes orientations :

- Restaurer et conforter l'attractivité du territoire en proposant des logements en accession à la propriété,
- Permettre aux Amiénois les plus modestes d'accéder à un logement de qualité,
- Améliorer le parc de logements existants afin de baisser les factures énergétiques pour permettre le maintien dans le logement des personnes vieillissantes et pour lutter contre la vacance.

Concernant les aides à l'accession sociale, lorsque les aides à l'accession sociale ont été révisées et complétées en 2015, puis en 2018, deux dispositifs pouvaient être mis en œuvre sur le territoire :

- Le PSLA développé par des opérateurs adossés aux bailleurs sociaux,
- Et le prêt à taux zéro proposé à tous les ménages modestes accédant à la propriété, y compris dans la promotion privée.

Le bail réel solidaire (BRS) proposé par les Offices Fonciers Solidaires et porté par AMSOM depuis 2020 et très récemment par Clésence constitue une réelle opportunité pour développer plus largement l'accession sociale.

Les dispositifs d'aides, qui vous sont proposés, tiennent compte de cette opportunité en ouvrant une subvention de 2 400 € aux logements BRS + 1 € d'Amiens Métropole potentiellement à venir pour le prochain conseil, en réservant le dispositif PSLA aux quartiers ANRU et en continuant le P2A complémentaire au PTZ, donc prêt à taux zéro.

C'est une enveloppe globale de 4,5 millions d'euros qui sera consacrée à l'accession sociale jusqu'en 2026, en augmentation de 1,5 million par rapport à la PPI précédente.

Concernant la réhabilitation des logements locatifs sociaux, les objectifs annuels de construction de logements locatifs sociaux sur la ville s'élèvent à 200 logements, soit 35 % des 580 logements neufs prévus par an.

Ces objectifs s'inscrivent parfaitement dans les perspectives des conventions d'utilité sociale des bailleurs sociaux qui ont la capacité de renouveler régulièrement leur parc.

La conjoncture actuelle n'est certes pas favorable mais elle s'impose au niveau national et n'est pas spécifique à notre territoire.

Le modèle économique des logements sociaux doit globalement évoluer avec le concours de l'État.

Il est donc proposé que les aides au parc public soient orientées vers le parc existant particulièrement énergivore.

La ville d'Amiens s'inscrit dans l'objectif d'éradiquer rapidement ce parc énergivore en continuant à financer les réhabilitations inscrites dans la convention ANRU à hauteur de 2 000 € par logement.

Concernant la réhabilitation du parc privé, c'est une évidence de rappeler l'urgence à éradiquer les passoires thermiques existantes tant elles pèsent à la fois sur le pouvoir d'achat des ménages qui consacrent une part de plus en plus importante de leur budget et également sur le territoire car la meilleure énergie étant celle que l'on ne consomme pas.

24 000 logements privés sont estimés en passoire énergétique sur la ville d'Amiens, dont un quart environ classés en étiquettes F et G qui ne pourront plus, pour le parc locatif, être mis en location à compter du 1^{er} janvier 2028.

10 500 propriétaires occupants sont estimés en situation de précarité énergétique. Ce chiffre de 2020 risque de s'accroître cette année compte tenu de la conjoncture.

Les initiatives prises en 2019 par Amiens Métropole en proposant une plateforme de conseil au public, la plateforme LAURE, et par la ville d'Amiens en proposant des aides financières a permis de participer aux travaux de rénovation énergétique de 1 000 logements.

Ce décompte s'ajoute évidemment aux logements rénovés par leur propriétaire sans aide mais sans que nous puissions approcher le chiffre.

Pour autant, il est impératif de changer, d'accélérer les pratiques, de diffuser la culture de la sobriété. C'est dans cet esprit qu'une véritable stratégie de massification de l'amélioration de l'habitat est mise en œuvre.

Pour rappel, l'amélioration de l'habitat intègre également l'adaptation du logement à la perte d'autonomie et la résorption de l'habitat indigne.

La stratégie définie s'appuie sur trois piliers :

- Un conseil gratuit et impartial. La plateforme LAURE, véritable guichet unique de l'habitat, délivrera les premiers conseils aux particuliers.
- Deuxième pilier : un accompagnement gratuit aux travaux sur toutes les thématiques par un opérateur pour les propriétaires dont les revenus sont inférieurs au revenu intermédiaire.
- Des aides à la rénovation, elles, permettront de diminuer le reste à charge des ménages

de 12 % pour une rénovation énergétique globale réellement efficace, soit 20 % cumulé avec Amiens Métropole.

Il est important de préciser que ces aides financières s'inscrivent en complémentarité des aides de l'ANAH.

Un exemple parlant de la complémentarité des aides et dispositifs publics vous est présenté. L'expérience démontre qu'un projet de rénovation induisant un gain de 35 % est financé selon les plafonds de revenus à hauteur de 76 % pour les plus modestes et 42 % pour les personnes à revenus intermédiaires. La subvention locale, la ville d'Amiens / Amiens Métropole, permet de financer de 5 à 12 % du projet. Des aides complémentaires pourront être mobilisées lorsqu'il s'agit de regrouper des logements divisés ou de remettre sur le marché des logements vacants depuis longtemps.

Enfin, compte tenu de la composition du parc privé sur la ville d'Amiens, à savoir plus de 50 % du parc privé et locatif, et plus de 50 % constitué d'appartements, la réussite de la massification passera par l'engagement des travaux par les copropriétés et par les propriétaires-bailleurs.

L'objectif qui est assigné aujourd'hui à l'accompagnateur et qui a permis d'élaborer le budget est de 3 000 à 3 500 logements jusqu'en 2026 avec une montée en charge progressive. Le temps de maturation d'un projet dans les copropriétés est en effet en moyenne de deux ans, le temps de réunir les assemblées générales. Ces 3 500 logements s'ajoutent bien évidemment aux 1 000 logements d'ores et déjà financés dans le dispositif qui mutera au 31 janvier 2023.

Le budget qui y est consacré par la ville d'Amiens et Amiens Métropole est de 9,4 millions d'euros, soit 2,7 millions pour la ville d'Amiens ; 2,2 millions consacrés par Amiens Métropole à l'accompagnement et 2,7 millions aux aides de la part d'Amiens Métropole.

Voilà, Madame le Maire.

MME FOURE : Merci. Qui souhaite... Le micro ne marche plus, je pense, mais *coupure son* parler comme ça. Qui souhaite s'exprimer ? Allez-y, Madame...

MME DELATTRE : DELATTRE.

MME FOURE : DELATTRE. Excusez-moi.

MME DELATTRE : Merci, Madame le Maire.

On voit dans ces présentations qu'il n'y a pas beaucoup de réhabilitations de logements vacants, alors qu'ils sont plus de 2 000 partout en ville. On ne parvient pas à les résorber, mais on construit tout de même de nouveaux logements. Avez-vous prévu des actions plus fortes sur ce sujet ? Et nous ne prendrons pas part au vote.

MME FOURE : Qui d'autre ? Monsieur VOULMINOT, cette fois, je ne me trompe pas.

M. VOULMINOT : Oui. Alors, ça vient d'une explication de vote. On avait pris l'habitude de s'abstenir sur les autorisations de programme. Pour autant, celle-ci, on votera pour, mais avec le petit libellé « pourrait mieux faire » parce que vous nous annoncez vouloir rénover 732 logements énergivores par an dans le parc privé, et aujourd'hui il y a 20 000 logements énergivores appartenant à des propriétaires-bailleurs privés à Amiens, bailleurs ou non d'ailleurs. Il faudrait donc plus de 25 ans pour juste passer tous ces logements en étiquette D.

Or, selon la stratégie nationale bas carbone, c'est 15 fois plus de rénovation globale qui serait nécessaire pour atteindre la neutralité carbone des logements en 2050. L'objectif de l'État est d'arriver à 100 % de logements en étiquettes A ou B, pas en D. Pour vous dire un peu l'étendue du fossé et de l'enjeu colossal de ce chantier.

Alors pour autant, quelles sont les garanties d'atteindre vos objectifs, même faibles, que vous fixez ? De notre point de vue, trop peu, tant les freins sont nombreux.

Alors, ça sera repris en conseil communautaire et mon collègue Julien complétera, mais il faudrait engager une politique plus volontariste pour lever ces obstacles. Des leviers existent, entre autres... je vois Monsieur... j'imagine Monsieur MERCUZOT dire que c'est facile quand on est dans l'opposition, mais donc :

- D'augmenter les moyens humains en doublant les effectifs de la plateforme LAURE pour répondre aux nombreuses demandes qui, vu l'actualité, ne manqueront pas d'affluer vu le contexte ;
- De faciliter l'accès à la rénovation thermique pour des personnes en précarité pour qu'elles n'aient pas à avancer l'argent, parce que souvent le reste à charge reste pour des familles propriétaires, oui, mais dans des petits revenus, le reste à charge peut rester élevé ;
- De faciliter le développement d'entreprises, d'installations d'artisans, pour monter en puissance et pouvoir répondre à la demande et de travailler avec la Région pour développer des filières de formation à la rénovation thermique ;
- De faciliter l'accès aux matériaux d'isolation un peu plus vertueux pour tenter de limiter l'inflation galopante dans le bâtiment, de rénover les habitations en matière écologique. L'empreinte environnementale n'est pas un critère utilisé par les pouvoirs publics aujourd'hui. Soyons meilleurs qu'eux. L'utilisation de matériaux écologiques reste de ce fait très marginale face aux rénovations classiques à base de laine de verre et fenêtres en plastique ;
- Et notre dernière, ça serait : l'accélération de la rénovation énergétique des logements pour réellement répondre aux enjeux viendra seulement d'une volonté politique forte accompagnée d'un pilotage efficace et d'un budget en conséquence.

MME FOURE : Merci. D'autres interventions ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci.

Je trouve que la formulation de Fabien VOULMINOT est très bonne. C'est-à-dire : on va voter, ce sera un petit oui aussi. Ce n'est pas parce qu'on est dans l'opposition que c'est une position facile. Ce sont des choix budgétaires et Amiens au Cœur trouve que sur cette délégation, sur cette thématique, vous ne mettez pas assez le paquet. Mettre plus le paquet, ça ne veut pas dire vouloir collecter plus d'impôts. Ça veut dire répartir les budgets différemment. Il y a d'autres décisions que vous prenez tout le reste de l'année qui ne vont pas forcément dans le bon sens. Il suffirait d'amoinrir celles-ci pour augmenter celle-là.

Vous savez, on en parlait déjà il y a 4-5 ans, de cette rénovation thermique. Elle est vraiment très prégnante aujourd'hui. C'est-à-dire que des Amiénois qui ont un métier tous les deux, qui

gagnent 1 300 – 1 400 € chacun, aujourd'hui, coupent le chauffage. Vraiment ! Ce n'est pas un mythe ! Et quand vous dites à ces personnes qui ont déjà du mal à payer leur chauffage, qu'il faut engager des travaux et que, même avec les aides existantes, il y aura quand même un reste à charge important, avec toute la bonne volonté du monde, avec des emprunts à rembourser sur la maison, avec leur capacité d'emprunt déjà épuisée, elles ne peuvent pas. Donc, c'est un vrai sujet. Un sujet très important et là, j'ai du mal à voir le fait que vous passiez la seconde, voire la troisième parce qu'il faut vraiment aller vite sur ce sujet.

Autre point corollaire : régulièrement, nous votons des garanties d'emprunts aux bailleurs. Moi, je ne sais pas vraiment comment sont faites ces garanties d'emprunts. Est-ce qu'on vérifie derrière ? Est-ce qu'il y a des critères d'attribution ? Pour être, par exemple, bien sûr que quand on garantit un emprunt à un bailleur, il fasse en sorte que ses constructions ne soient pas en D mais peut-être en C, en *coupure son*

MME FOURE : Votre micro n'a plus l'air de marcher non plus. Le voisin, essayez avec le voisin.

M. DESCHAMPS : Il y en a qui sont déçus mais ne vous inquiétez pas.

MME FOURE : Oui. Il a l'air...

M. DESCHAMPS : Je trouve toujours un plan B, ne vous inquiétez pas.

Et donc sur ces garanties d'emprunts, est-ce que vous pouvez nous expliquer un petit peu comment cela est signé pour être sûr qu'il y ait une contrepartie quand on assure un emprunt ?

Et puis, sur les délivrances de permis de construire aussi. Faire de la rénovation, c'est bien, c'est intéressant, mais l'idéal c'est qu'à la construction on soit déjà dans quelque chose de bien au-dessus de la moyenne pour que le logement, dans les décennies à venir, soit toujours le plus performant possible.

Voilà nos deux interventions.

MME FOURE : Qui souhaite s'exprimer ou répondre ? Florence ? Benoît ? Ou moi ? Vas-y, Benoît.

M. MERCUZOT : Non. Mais on peut évidemment toujours trouver que l'on ne fait pas assez et je crois que tous dans cette salle on souhaiterait qu'on puisse aller évidemment beaucoup, beaucoup, beaucoup plus vite. Pour autant, il me semble qu'il faut ramener cela à la proportion de nos capacités.

On peut estimer qu'il y a globalement 60 000 logements dans notre ville qui méritent des travaux. Les études qui ont été faites montrent que globalement il faut compter quelque 40 000 euros par logement pour rénover énergétiquement ces logements. Faites-le calcul, vous multipliez 40 000 x 60 000 ; 40 000 € x 60 000 logements, vous arrivez à un coût total de plus de 2 milliards, ce qui est évidemment au-delà de nos propres capacités.

Ça veut dire que nous avons, nous, un devoir de facilitateur, un devoir d'accompagnement, un devoir de mettre les Amiénois en situation de confiance quand ils vont s'adresser à un opérateur, et c'est le rôle de la plateforme LAURE.

Si nous pouvons, et comme nous le pouvons, nous mettons de l'argent, mais évidemment l'essentiel du financement doit provenir d'abord de l'État avec le dispositif mis en place depuis

maintenant un an par l'État et qui semble plutôt bien fonctionner et qui est relativement ouvert à toutes les populations.

Et puis, par ailleurs, avec le financement, et de ce point de vue-là, le service public d'efficacité énergétique semble assez efficace, le financement bancaire, qui n'est pas un financement classique, puisque, au fond, il permet un remboursement en fonction des économies qui sont effectivement réalisées après travaux, les économies d'énergie qui sont effectivement réalisées après travaux.

Donc, encore une fois, bien sûr, bien sûr, on pourrait... on peut bouger les curseurs et il n'est pas dit que peut-être nous ne les bougerons pas, mais encore une fois ne nous trompons pas : nous ne pourrons pas, nous ne serons pas à la hauteur du financement nécessaire à raison de 40 000 € par logement. Notre rôle, vraisemblablement, il n'est pas là ; il est ailleurs.

Et puis, le tout dernier élément, c'est de souligner qu'au-delà même de notre volonté, et encore une fois tout le monde dans cette salle a la volonté que ça aille beaucoup, beaucoup, beaucoup plus vite, il y a de toute façon la question de la technicité et de la capacité des entreprises à répondre aux demandes qui seront exprimées et c'est aussi un point qui peut être un point bloquant et sur lequel, de toute évidence, il faut que conjointement, avec tous les acteurs, nous continuions à travailler.

Voilà pour ces quelques éléments de réponse.

MME FOURE : Et moi, je voudrais répondre d'abord que sur la question de la libération de logements anciens au profit des logements neufs, vraiment ça relève du PLH et c'est vraiment dans ce cadre-là – on aura l'occasion d'en reparler donc en conseil d'agglo – qu'on a des actions à mener pour lutter contre les logements vacants, les logements qui deviennent vacants parce qu'ils sont moins confortables que les logements neufs. Voilà. Donc, il faut éviter d'avoir à faire une course-poursuite qui serait ridicule de continuer à créer beaucoup de logements neufs et, en même temps, rendre davantage de logements, notamment de centre-ville, vacants. Donc, ça, c'est un vrai enjeu sur lequel on s'attache et donc on aura des propositions à faire à l'avenir.

Ensuite, sur les garanties d'emprunts, je voulais préciser qu'un point sera fait en commission des finances prochainement sur l'ensemble des garanties d'emprunts que nous avons accordées, parce que même si elles sont solides et que jusqu'à présent nous n'avons jamais été appelés, il est utile évidemment que le conseil municipal ait l'information sur le montant de ces garanties d'emprunts. Donc, ça va être fait, je crois, à la prochaine commission des finances ou à la suivante ? Enfin à une prochaine commission des finances.

Voilà ce que je voulais dire. Si ! Je voulais aussi remercier Monsieur VOULMINOT pour ses suggestions qu'on partage très largement, ses propositions de travail sur un certain nombre d'axes qu'on partage très largement et je pense que c'est effectivement comme ça qu'on doit avancer parce que sur ce sujet-là, vous l'avez tous dit, ce n'est pas un sujet qui fait polémique entre nous, on est tous d'accord sur les objectifs. Alors après, c'est sur le degré de réalisation qu'éventuellement on peut diverger, mais comme l'a dit Benoît MERCUZOT, il faut être conscient aussi que rénover l'ensemble de nos logements qui sont mal classés actuellement, ça n'est pas à notre portée dans l'état actuel des choses. Donc, l'objectif, c'est aussi de rendre nos entreprises du bâtiment plus performantes, plus réactives, pour faire en sorte que leurs prix baissent aussi et que du coup ces travaux deviennent plus accessibles. Et puis, nous sommes, comme vous tous, très attentifs à ce que le reste à charge soit supportable par les habitants les plus modestes.

Voilà ce que je voulais dire sur ce point. Est-ce qu'on peut voter sur le point 7 ? Oui.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE n'ont pas pris part au vote

8 - AIDES A LA PRODUCTION DE LOGEMENT EN ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE AU BENEFICE DES FUTURS PROPRIETAIRES. ADAPTATION ET MODIFICATION DES DISPOSITIFS EXISTANTS ET ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT.

MME FOURE : Sur le point 8, est-ce qu'il y a des éléments complémentaires à apporter, Florence ? Non ?

MME RODINGER : Non, sauf s'il y a des questions. C'est vrai que là, il y a une nouveauté sur le BRS. Voilà. C'était aussi un moyen d'accéder socialement... voilà.

Si je peux me permettre, je voulais juste quand même rappeler la philosophie de l'aide à la rénovation : c'est... comment dire ? C'est vrai qu'on a mis l'accent sur le levier, le levier qui est d'embarquer les gens vers, donc c'est pour ça qu'on fait appel à un prestataire de 7 à 8 personnes, donc les moyens humains seront là. Le premier guichet, le guichet unique, lui, ce ne sera plus seulement une personne, ce sera 2 à 4 conseillers qui vont faire office de la plateforme LAURE. Donc, les moyens humains sont là, mais c'est vrai que l'idée c'est vraiment... comment dire ? Les accompagnateurs seront là pour conseiller les personnes vraiment de A à Z, depuis le diagnostic jusqu'à la réception des travaux et en... comment dire... en aidant sur les financements.

Et on comprend bien qu'effectivement... alors 1 000 logements certes, mais on va vraiment mettre l'accent... Enfin, l'accent sera mis forcément sur les personnes les plus précaires qui sont souvent perdues dans ce... et même nous-mêmes, enfin je veux dire tout le monde, on est perdus dans ce dédale d'aides, etc. Donc, vraiment, nous, on a ce rôle-là, comme dit Benoît, d'être ce tiers de confiance et ce tiers aidant.

Et voilà, ce sera principalement notre rôle parce qu'il faut savoir que faire appel à un diagnostiqueur, enfin c'est comme une aide de 800 € aussi, voilà ce que ça coûte aussi, parce que c'est un genre de subvention. Donc, voilà ce que je voulais dire.

Mais enfin voilà, sans aller au-delà, enfin c'est l'esprit d'arrêter, si vous voulez, de faire des aides au ticket de caisse avec une fois une fenêtre, une chaudière, etc., mais vraiment agir sur une performance globale. Et puis aussi, comme disait Benoît, sur le reste à charge, il faut aussi compter sur le SPEE qui est aussi un moyen d'avoir des prêts bancaires.

Donc, voilà, Madame le Maire. Merci.

MME FOURE : Merci.

Donc, un mot sur le dossier qui fait l'objet de la délibération n° 8. Donc, là, ce qu'il faut retenir, c'est que donc on continue le PSLA mais qu'on lance le BRS, l'aide au BRS sur Amiens. Donc, on flèche ces deux dispositifs sur des territoires différents puisque donc le PSLA est fléché sur les quartiers ANRU et le BRS sur les quartiers hors ANRU.

Donc, on n'a pas besoin de réexpliquer ce qu'est le BRS, je pense qu'on en a déjà parlé ici, mais c'est un dispositif qui est intéressant à lancer. On a posé la première pierre d'une série de 51 logements dans la ZAC Renancourt, il y a quelques jours, et il y avait des propriétaires futurs qui étaient présents et qui étaient ravis de pouvoir accéder à la propriété parce que, là aussi, notre souci, c'est de faire en sorte que les familles qui ne peuvent accéder directement et par elles-mêmes à la propriété, puissent y accéder grâce à notre aide. Et l'aide qui est fournie ici pour le BRS, c'est 2 400 € par logement. Ça n'est donc pas neutre évidemment.

On peut passer au vote sur cette délibération importante ?

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Je vous remercie et je remercie Florence pour son implication sur ces sujets qui sont à la fois extrêmement techniques mais aussi, vous l'avez montré par vos interventions, extrêmement stratégiques.

9 - DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE COISY A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE. AVIS.

MME FOURE : Maintenant que le conseil métropolitain a répondu favorablement à la demande d'adhésion de la commune de Coisy à la communauté d'agglomération Amiens Métropole, il y a lieu que chaque commune membre se prononce sur cette demande d'adhésion. Je vous invite à émettre un avis favorable.

Y a-t-il le souhait de voter à bulletin secret ? Non. Donc, est-ce qu'on peut passer au vote ?

ADOpte A L'UNANIMITE

10 - SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. DELEGATION AU MAIRE.

MME FOURE : Je vous propose de me donner délégation afin de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux en matière de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, ou avant la décision portant création de la régie et de tout projet de partenariat. Bien entendu, je vous rendrai compte de chaque décision que je serai amenée à prendre.

Y a-t-il des observations ? On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

11 - MANDAT SPECIAL. COP CONVENTION ZONES HUMIDES/RAMSAR-LABEL VILLE DES ZONES HUMIDES. GENEVE (SUISSE).

MME FOURE : Je vous propose d'accorder un mandat spécial à Florence RODINGER, adjointe au Maire déléguée au logement et à l'autonomie énergétique, qui a représenté la Ville d'Amiens mi-novembre à Genève pour la remise du label « villes des zones humides accréditées par la convention de Ramsar ». Et je propose que Florence nous fasse un bilan de ce qui est ressorti de ces deux journées.

MME RODINGER : Oui. Merci, Madame le Maire. Effectivement, il s'agissait de passer une journée, une nuit à Genève.

Pendant le dernier conseil municipal, le 10 novembre, je représentais donc Madame le Maire à Genève.

Alors, c'est dommage que le diaporama ne soit pas passé en fonction des diapos, mais bon. Alors, donc avait lieu la 14^e réunion de la 14^e convention des parties signataires, dite COP14. Parce qu'en fait tout est numéroté en fonction de la diapo qui passe. Très bien. Super ! Merci. Excusez-moi, je ne regarde pas en même temps, donc...

Donc, avait lieu donc la COP14, comme on dit, de la convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau dite convention Ramsar.

Diapo 3. Lors de cette réunion importante, j'assistais à la remise du label « ville des zones humides accréditées par la convention de Ramsar » à 25 nouvelles villes.

Comme vous le savez, notre ville l'avait obtenu fin 2018 comme 18 autres villes des quatre coins du monde et désormais nous sommes 43.

Je suis donc allée témoigner de notre soutien à cette démarche mais surtout, et c'était la motivation première de ce déplacement, inviter les Maires et représentants de ces villes mais aussi celles qui brigueraient ce label à venir, donc à venir à Amiens les 8, 9 et 10 juin 2023 pour participer à la 2^e table ronde des Maires des villes des zones humides. Nous avons pris l'engagement d'organiser cette rencontre en 2019 mais la pandémie nous a empêchés de l'assumer en 2020, puis en 2021.

Alors effectivement, je précise qu'à l'époque nous étions 18 villes ; là, nous sommes 42 villes, 43 avec nous.

Donc, des échanges que j'ai eus à Genève avec les Maires ou leurs représentants et représentantes, il s'avère qu'ils ou elles sont motivés à faire ce déplacement.

Nous devrions être près de 300 personnes à travailler sur les grandes thématiques tournant autour des relations entre villes et zones humides et à valider le plan stratégique du réseau dans notre ville en juin prochain.

J'en profite pour rappeler que le label en question est né d'une résolution de la COP. Il vise à offrir l'occasion aux villes qui attachent de la valeur à leurs zones humides naturelles ou artificielles d'acquérir une reconnaissance internationale et à donner à leurs efforts un éclairage positif. Son objectif est avant tout d'encourager les relations responsables et durables entre villes et zones humides à tous les niveaux et à mettre en avant les actions et solutions développées par les villes labellisées pour les assurer et les assumer.

En octobre 2019, en Corée du Sud, à Changwon, avait été créé le réseau des villes détenant le label avec un règlement de fonctionnement, puis un logo a été choisi avec la perspective que nous puissions commencer à travailler ensemble à Amiens.

Je terminerai avec deux mots sur la convention.

C'est un texte important, signé en 1971 à Ramsar, ratifié par 172 pays, dont la France en 1986.

Alors, cette convention encourage la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Un des engagements que se doit de respecter la partie signataire est la désignation de zones humides internationales. Les zones nous concernent directement, les 13 140 hectares des marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre, dont 268 hectares s'étendent sur le territoire d'Amiens.

Voilà. Je vous remercie.

MME FOURE : Merci, Florence, pour ce résumé succinct de ces deux journées qui ont dû être très riches de rencontres. Je voudrais donc redemander les dates des deux jours l'année prochaine.

MME RODINGER : Alors trois jours même.

MME FOURE : Trois jours.

MME RODINGER : 8, 9 et 10 juin.

MME FOURE : Donc, n'hésitez pas, dès maintenant, à le noter sur vos agendas pour pouvoir participer à au moins une partie de ces travaux qui auront lieu dans notre ville. On est en train de monter un programme et une partie sera aussi une partie touristique, puisqu'on aura des personnes qui viennent des quatre coins du monde. C'est vraiment le cas de le dire. Donc, c'est une belle opération qui va être montée. Et on leur fera découvrir bien sûr les Hortillonnages mais aussi la côte picarde.

Et la deuxième chose que je voulais vous dire, c'est que je pense que nous sommes le seul site au monde à être labellisé Ramsar trois fois. Il me semble qu'il y a la Baie de Somme, la Vallée de Somme et Amiens, et je crois que c'est unique d'avoir autant de sites labellisés Ramsar sur un territoire, sur un même territoire. Donc, il faut aussi qu'on soit conscients des atouts de notre belle région. Voilà.

Donc, je vais vous demander maintenant de voter sur le mandat spécial à donner à Florence.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - SITE COSSERAT. DENOMINATION DE VOIES PUBLIQUES.

MME VERRIER : Dans le cadre de la réhabilitation du site Cosserat, nous devons déterminer le nom des voies qui vont être rétrocédées au domaine public.

Au vu de la forte empreinte laissée par le site de l'ancienne activité, le thème retenu pour le choix des noms de voies est la fabrication du velours et le tissage de coton. Aussi je vous propose les dénominations suivantes :

- Pour la voie n° 1 : l'allée des 500 métiers,
- Pour la voie n° 2 : allée du flambage,
- Pour la voie n° 3 : allée du velours côtelé,
- Pour la Place n° 1 : Place Cosserat,
- Et pour la Place n° 2 : Place de la chaufferie.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - ÉTOUVIE. ILOT DES COURSIVES. PROCEDURE DE DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION A LA DESAFFECTATION DE L'ASSIETTE FONCIERE DU FUTUR POLE MEDICAL. PROROGATION DU DELAI.

MME VERRIER : Dans le cadre du projet de la requalification et de la restructuration de l'îlot des Coursives, la SCI FAUQUET ETOUVIE, représentée par Madame FAUQUET, pharmacienne, doit assurer sous sa propre maîtrise d'ouvrage la construction d'un pôle médical.

Il s'agira d'un équipement d'une surface de plancher d'environ 712 m², localisé sur les parcelles communales formant l'actuel parking de l'îlot des Coursives. Ce bâtiment inclura dans les futurs locaux, outre la pharmacie, le cabinet du médecin exerçant sa profession à ce jour dans le bâtiment des Coursives ainsi que des activités paramédicales.

Les parcelles nécessaires à la réalisation de cette opération ont été cédées par la ville d'Amiens au profit de la SCI, en vertu d'une délibération approuvée le 9 décembre 2021 pour une superficie de 1 007 m². Ces parcelles ont fait l'objet d'un déclassement le 16 septembre 2021. La désaffectation a également été approuvée mais elle a été différée et devrait intervenir après la signature de l'acte de vente et avant le démarrage des travaux.

Toutefois, à ce jour, la promesse de vente et l'acte de vente au profit de la SCI FAUQUET ETOUVIE n'ont pas été signés dans les délais initialement prévus, bien que l'arrêté de permis de construire ait été délivré.

Je vous propose donc d'approuver la prorogation du délai jusqu'au 16 septembre 2024, avant désaffectation de l'assiette foncière du futur pôle médical destinée à être cédée au profit de la SCI FAUQUET ETOUVIE.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

14 - MISE A DISPOSITION PAR LE DEPARTEMENT DE LA SOMME DE DOSSIERS D'ARCHIVES CONCERNANT DES OUVRAGES D'ARTS. PROTOCOLE.

MME VERRIER : Des itinéraires routiers comprenant des ouvrages d'arts ont été transférés à la ville d'Amiens par le Conseil Départemental et il convient d'organiser le transfert des archives concernant les dossiers relatifs à ces ouvrages.

Je vous propose donc d'approuver le protocole avec le Conseil Départemental en ce sens et d'autoriser Madame le Maire à le signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - 43 RUE ALEXANDRE DUMAS. RENONCIATION A SERVITUDE D'ACCES POMPIER PARCELLE ZC 40.

MME VERRIER : Afin de permettre la construction d'une clinique de soins de suite et de rééducation sur la parcelle ZC 40, située 43, rue Alexandre Dumas, je vous propose, sous réserve de l'avis favorable du SDIS, de renoncer à la servitude réciproque d'accès pompier qui grève cette parcelle, dans la mesure où le maintien de cette servitude sur cette parcelle ne semble pas nécessaire.

En effet, les pompiers bénéficient toujours d'un accès vers les bâtiments municipaux en cas d'incendie, sans avoir besoin de la traverser.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - ZAC PAUL CLAUDEL. COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE. C.R.A.C.L. ANNEE 2021. AVENANT N°10 A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT.

MME VERRIER : La ville d'Amiens a confié en 2001 l'aménagement des 40 hectares de la Z.A.C. Paul Claudel à la SAEM Amiens Aménagement.

Conformément au code de l'Urbanisme, et selon les termes de la Convention Publique d'Aménagement, la SEM a remis à la ville d'Amiens le compte rendu d'activité de l'exercice 2021 que je vous propose d'approuver.

Le projet de la ZAC, divisé en 4 tranches opérationnelles, s'achève. Les travaux de viabilisation sont terminés, tous les lots sont commercialisés. Le projet a ainsi permis la construction de 1 289 logements, un EHPAD, des logements seniors, une crèche, une clinique ophtalmologique, une maison médicale, un laboratoire d'analyses et des commerces.

Le montant prévisionnel des dépenses s'établit à 41 796 K€ HT et reste globalement stable par rapport à celui figurant dans le précédent C.R.A.C. approuvé par le Conseil Municipal du 28 octobre 2021, de même que celui des recettes qui s'établit à 38 915 K€ HT.

Il convient par ailleurs d'approuver l'avenant n°10 à la convention publique d'aménagement, dont l'objet est de la proroger jusqu'au 31 décembre 2023.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à le signer.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - CENTRE COMMERCIAL PIERRE ROLLIN. ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE HAUTS DE FRANCE.

MME VERRIER : Afin de mener à terme le projet de restructuration du centre commercial Pierre Rollin, un accord amiable est conclu avec la Caisse d'Épargne Hauts-de-France pour l'acquisition du local commercial lui appartenant (lot de copropriété n°4), libre de toute occupation, constitué d'un rez-de-chaussée d'environ 55 m² et d'un sous-sol de 44 m², situé dans la copropriété du centre commercial Pierre Rollin.

Je vous propose donc d'approuver cette acquisition moyennant le prix de 80 000 € hors frais de notaire.

MME FOURE : Ça permettra de poursuivre le projet sur le quartier. Pas d'observation(s) ? Oui, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci. Une question technique. Il me semble avoir vu dans les décisions tout à l'heure un sujet pour un commerçant qui est passé en décision et celui-là passe en délibération.

Est-ce que vous pouvez expliquer la nuance ? Pourquoi certains passent en décision et celui-là en délib ?

MME FOURE : Je ne vois pas comment ça peut passer en décision du maire, mais là c'est une délibération parce qu'on acquiert. Donc, à partir du moment où il y a une vente, on a forcément une délibération du conseil municipal.

M. DESCHAMPS : Oui...

MME FOURE : Donc, retrouvez peut-être...

M. DESCHAMPS : Oui. Je vais essayer de retrouver. Merci.

MME FOURE : Pour qu'on voie exactement ce qu'il en est.

On peut passer au vote donc sur le point 17.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Merci à Annie VERRIER et je passe la parole à Nedjma BEN MOKHTAR pour le point 18.

M. DESCHAMPS : J'ai retrouvé, Madame...

MME FOURE : Oui. Alors, allez-y.

M. DESCHAMPS : C'était : « Centre commercial Pierre Rollin – Acquisition par voie de préemption d'un immeuble exploité sous l'enseigne commerciale « Chez Nessim », local de restauration rapide ».

MME FOURE : Oui, oui ! C'est parce que le droit de préemption, on peut...

M. DESCHAMPS : Ah d'accord !

MME FOURE : Quand il s'agit d'un droit de préemption, ça se fait par décision du Maire et j'en rends compte parce qu'en fait la différence, c'est que lorsqu'il y a un droit de préemption, c'est que le vendeur voulait vendre. Il avait trouvé un acquéreur et la ville se substitue à l'acquéreur. Donc, en fait, on ne change pas grand-chose.

M. DESCHAMPS : D'accord.

MME FOURE : Tandis que là, c'est la ville qui achète amiablement un bien. Donc là, il faut une délibération.

18 - ASSOCIATION CAP SPORT ART AVENTURE AMITIE. PROJET EDUCAP CITY. ADHESION. SUBVENTION. ANNEE 2023. CONVENTION.

MME BEN MOKHTAR : L'association CAP SAAA lutte contre toutes les formes de discrimination et promeut le vivre-ensemble.

Dans le cadre de son volet social destiné à tous les publics, l'association met en œuvre le programme EDUCAP CITY dont le CAP RALLYE : un rallye civique et citoyen dans la ville.

Ce rallye consiste en un parcours d'orientation citoyen destiné aux enfants du CM à la 3^e âgés de 8 à 14 ans. Les 6 meilleures équipes sont ensuite conviées à l'étape CAPITALE qui se déroule à Paris.

La ville d'Amiens a participé à l'édition du rallye 2022 qui a réuni 240 enfants, soit 27 équipes venant de 15 centres de loisirs de la ville et 13 équipes d'enfants venant de 9 associations amiénoises. 36 enfants s'étaient qualifiés et ont pu vivre une expérience inoubliable à Paris.

J'ajouterai que 13 services de la ville se sont mobilisés pleinement et ont contribué à la réussite de ce projet.

C'est pourquoi, je vous propose de renouveler ce programme pour l'année 2023.

Il convient pour cela d'approuver l'adhésion de la collectivité à titre gratuit et d'adopter la présente convention qui fixe les modalités de versement de la subvention de 2 000 € destinée à financer l'organisation de ce programme. Le rallye amiénois sera proposé pendant les vacances scolaires de printemps, le 27 avril 2023, et le rallye-étape Capitale est déjà programmé à Paris le 21 juin 2023.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Non. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - FONCTIONNEMENT DU POINT JUSTICE. CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AMIENS ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT DE LA SOMME. RENOUVELLEMENT.

MME BEN MOKHTAR : Je vous propose d'approuver la convention qui renouvelle les modalités de fonctionnement du Point Justice, anciennement appelé Point d'Accès au Droit, et situé à l'Espace Citoyenneté.

Cette convention avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Somme prévoit la contribution de chacune des parties au fonctionnement de ce Point Justice ainsi que la définition des objectifs et des modalités d'organisation de celui-ci.

Il convient par ailleurs d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - PARTENARIAT AVEC L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG HAUTS-DE-FRANCE NORMANDIE. CONVENTION.

M. BIENAIME : Donc, il s'agit d'une convention de partenariat avec l'Établissement Français du Sang Hauts-de-France Normandie et cette convention s'inscrit dans le cadre du partenariat qui a été signé le 25 novembre 2010 entre l'Établissement Français du Sang, l'Association des Maires de France et la Fédération Française pour le don du sang des bénévoles.

Afin de participer à l'autosuffisance en produits sanguins du territoire français la ville d'Amiens devient commune partenaire du don de sang et par cette convention elle s'engage à soutenir l'EFS Hauts-de-France Normandie.

Juste une remarque : nous sommes dans un temps faible sur les réserves ; les réserves sont extrêmement basses. Il faut à peu près 10 000 dons par jour pour pouvoir fonctionner et nous avons des réserves aujourd'hui, à l'échelle de la France, à hauteur de 85 000 poches, donc on ne tient pas plus d'une semaine.

MME FOURE : Merci. Je pense que c'est effectivement important de rappeler ces chiffres. J'imagine qu'il n'y a pas d'observation(s).

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - MARCHES DE PLEIN-VENT. TARIFS A PARTIR DU 1ER JANVIER 2023.

MME LAVALLARD : Donc, je vous propose d'approuver les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023 concernant les marchés de plein-vent, tels que précisés dans la délibération, à savoir une augmentation tarifaire d'effectivement 2 %, arrondie au dixième de centime près.

Ces recettes escomptées s'élèveraient à une somme de l'ordre de 370 000 €, sous réserve que les conditions sanitaires permettent la tenue des marchés. Pour information, cette recette perçue en 2022 est de 183 028 € à la fin juillet.

Je précise aussi que c'est pour soutenir les commerçants de marché de plein-vent qui ont souffert aussi, en plus des autres commerçants, de la hausse de l'essence, de beaucoup de choses. Et je remercie Madame le Maire et le conseil municipal d'avoir accepté ma proposition de les soutenir, de faire une hausse moindre que toutes les autres hausses. Et Madame le Maire, vous avez les vifs remerciements de la Fédération des Commerçants.

MME FOURE : Je pense que le débat a eu lieu tout à l'heure mais s'il y a d'autres observations, elles sont les bienvenues.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - REGLEMENT DE DISTRIBUTION DES ABONNEMENTS AU STATIONNEMENT PAYANT RESIDENTIEL ET PROFESSIONNEL. MODIFICATION.

M. RIFFIOD : Après une année de mise en œuvre, il est proposé d'apporter quelques modifications au règlement de distribution des abonnements au stationnement payant résidentiel et professionnel qui a été adopté en septembre 2021.

Le premier point, donc, il s'agit de demander tout document permettant de certifier que le demandeur réside de façon permanente dans le quartier concerné.

Deuxième point : de ne pas autoriser de prorata temporis pour la prise d'un abonnement en cours d'année.

Et enfin, de fixer le tarif pour les professions libérales, artisans et commerçants nécessitant de stationner sur le territoire de la commune à 350 € par an.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Si. Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Est-ce que vous vous souvenez de notre prise de parole, celle d'Amiens au Cœur, il y a 14 mois, quand, pour la première fois, vous annoncez la création de ce tarif pour

les professionnels ? Si vous ne vous en souvenez pas, je vais vous la redire. S'il vous plaît !
Nous vous disions...

MME FOURE : C'est moi qui tiens la police de l'assemblée, normalement. Donc, il ne faut pas changer de rôle, mais...

M. DESCHAMPS : Ça siffle à ma droite.

Donc, c'était en septembre 2021. Pour la première fois, vous mettiez en place cette délibération pour la création d'un tarif pour les professionnels et nous avons voté contre le tarif que vous proposiez. Nous avons voté contre en vous disant qu'il était exorbitant et que très peu de professionnels prendraient un abonnement. Alors, parfois, dans votre assemblée, certains de vos adjoints aiment m'affubler de sobriquets : est-ce que je suis un mage ? Est-ce que je suis un devin ? Il y en a d'autres parfois.

Force est de constater...

MME FOURE : Ne rêvez pas, Monsieur DESCHAMPS. Ne rêvez pas !

M. DESCHAMPS : Je l'entends souvent ! Je l'entends souvent. Je le prends très bien.

MME FOURE : Oh ! je ne sais pas où vous l'entendez parce que moi, je n'entends jamais ça !

M. DESCHAMPS : Je vous ressortirai des PV si vous voulez.

Donc, mage ou devin, bah le devin avait deviné qu'il y aurait très peu de professionnels qui souscriraient à cet abonnement. En commission, nous avons donc demandé combien de professionnels, en 14 mois, ont fait cet achat de macaron professionnel. Tenez-vous bien ! Sur une population de 135/136 000 habitants, 16 macarons ont été vendus à des professionnels pendant cette année.

Alors oui, vous vous êtes trompée. Alors c'est bien, vous revenez en arrière, vous proposez un abaissement de ce tarif mais il est encore trop cher ! Il est encore trop cher. Vraiment quand vous voulez mettre en place quelque chose qui facilite la vie des artisans qui se déplacent pour rendre des services aux Amiénois pour changer leur serrure, pour leur prodiguer des soins, mais il faut les aider vraiment ! Et je vous assure : il vaut mieux vendre 1 000 macarons à 5 € que 14 macarons à 450 €.

Donc, on va encore voter contre cette année. On reviendra l'année prochaine où vous nous proposerez encore une baisse en nous disant : « Bah oui, on a encore vu trop haut et on n'en a encore vendu que 10 en année 2023. » Voilà. On va voter contre.

Et c'est dommage que vous ne nous écoutiez pas un peu plus parfois. Vous n'êtes pas obligés de nous écouter tout le temps, mais on est conseillers municipaux, on est là aussi pour donner des conseils parce qu'on est l'écoute.

Nathalie LAVALLARD me faisait la remarque tout à l'heure qu'on ne doit pas fréquenter les mêmes commerçants. Bah non ! Je ne crois pas, Madame LAVALLARD, effectivement. Je ne crois pas qu'on fréquente les mêmes commerçants.

Et d'ailleurs, vous faites toujours des réflexions un petit peu drôles. J'ai repris le PV de l'année... d'il y a un an, qu'est-ce que vous aviez dit ? « Dans les charges professionnelles, c'est

facilement absorbable ». Vous voyez, apparemment non, puisqu'ils n'ont été que 16 à souscrire à cet abonnement. Alors, je voulais vous le rappeler.

On va donc voter contre ce point n° 22.

MME FOURE : Vous voyez, Monsieur DESCHAMPS, la grande différence entre vous et nous, c'est que nous, nous sommes des pragmatiques mais des vrais pragmatiques, c'est-à-dire que quand nous prenons une décision et que nous nous rendons compte qu'elle n'est pas adaptée, nous le reconnaissons. Nous reconnaissons nos erreurs et nous adoptons donc nos décisions. Ça, c'est vraiment une grande, grande différence entre vous qui êtes tellement persuadé d'avoir toujours raison et d'avoir la science infuse et de tout savoir sur tout, et nous. C'est la grande différence.

En tout cas, on va passer au vote sur cette délibération et, le cas échéant, on y reviendra. S'il faut y revenir, nous y reviendrons et sans aucune arrière-pensée, il n'y a aucun problème.

ADOpte

Observations :

MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, Mmes BELLINA, CHAUVEAU et VAGNIEZ ont voté contre.

23 - SECTEUR OUEST. RELOCALISATION DU POLE ACCUEIL ET DE FRANCE SERVICE. TRAVAUX D'AMENAGEMENT. AUTORISATION ADMINISTRATIVE.

M. STENGEL : Actuellement situés au sein de l'îlot des Coursives, rue du Pays d'Auge, le pôle accueil de la mairie de secteur ouest, le bureau des élus de proximité, Marie-Laure DERIVERY et votre serviteur, ainsi que le local France Service présentent des signes de vétusté très importants et subissent des difficultés récurrentes occasionnées par le rez-de-chaussée de ce bâtiment vieillissant.

Une étude de maître d'œuvre conduite par le Cabinet Gasnier Gossart a conduit la collectivité à décider de relocaliser temporairement ces services en proximité immédiate, proximité immédiate à moins de 100 mètres, dans les locaux appartenant à Monsieur VAN WYRMEERSH situés au 3, place du Pays d'Auge.

Donc, il s'agit d'un réaménagement à iso-surface, on est exactement sur les mêmes types de surfaces qui sont actuellement occupées avec une meilleure articulation et un meilleur arrangement en tout cas à la fois de France Service et du pôle accueil de la mairie de secteur.

Et je vous propose ici d'approuver les opérations d'aménagement de ces locaux pour une relocalisation au 1^{er} trimestre 2023.

En outre, je vous propose d'autoriser Madame le Maire à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation de cette opération et à solliciter tout financement auprès des partenaires éventuels.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Si. Allez-y.

MME DELATTRE : Concernant le local loué, y a-t-il eu évaluation des Domaines sur le montant de la location ? On ne trouve pas d'information dans l'acte. Quels travaux d'aménagement sont prévus précisément ? Le propriétaire va-t-il participer financièrement ?

Ensuite, que compte faire la mairie du rez-de-chaussée des Coursives qui lui appartient et qu'elle quitte pour cause d'insalubrité, qu'il y a au-dessus de l'immeuble de la place du Pays d'Auge qui compte 362 logements ? Quels risques pour eux ? Il est mentionné dans l'acte des problèmes liés à la présence de rongeurs, de puces, des pannes électriques, le réseau informatique défectueux et des fuites régulières.

Enfin, il est dit dans l'acte que le bâtiment a 60 ans, ce qui est faux. La construction a commencé en 1975 et la mise en service en 1977, soit 45 ans.

MME FOURE : Monsieur DESCHAMPS, puis Madame BECKER.

M. DESCHAMPS : Une question complémentaire, ça vous permettra peut-être de nous apporter une réponse. À quelle échéance estimez-vous envisageable la démolition des Coursives ? On en entend parler de plus en plus. Vraisemblablement le bâtiment est voué à être détruit. Il arrive en fin de vie. Injecter de l'argent pour faire des travaux, des rénovations semble un puits sans fond. Est-ce que vous avez un estimatif ? Est-ce que c'est à 5 ans, à 10 ans, à 15 ans ou à plus ?

MME FOURE : Madame BECKER.

MME BECKER : Oui. Alors, dans cet acte, vous indiquez qu'en 2009 d'importants travaux avaient été réalisés par la SIP dans les parties communes des Coursives. Mais ce que vous ne dites pas... ce que vous ne dites pas. Oh là là, la grosse faute ! Ce que vous ne dites pas... Je suis malade. Je suis malade.

MME FOURE : C'est la fatigue de la fin de la fin de soirée et on est tous un peu malades.

MME BECKER : Voilà c'est ça.

Ce que vous ne dites pas, c'est que lors de cette rénovation, ça n'a pas pu se faire correctement puisque des équipements se sont effondrés. Donc, on sait depuis 2009 qu'aux Coursives, les équipements sont très vétustes et malheureusement il faut attendre aujourd'hui toutes ces inondations pour qu'enfin on puisse prendre le problème en compte.

Sur tous ces travaux qui ont été faits en fait pour cacher la misère, on peut rappeler également les derniers concernant la toiture pour plus de 100 000 €. On s'aperçoit qu'effectivement on vient juste cacher ce qui ne va pas et on n'essaie pas d'avoir une vision, enfin en tout cas d'avoir pris les mesures auparavant pour qu'il puisse y avoir un service public correct. Et on sait bien que dans ce quartier-là, les habitantes et les habitants se sentent relégués parce que le poste de police ferme, les services publics, municipale pardon, les services... non pas municipale, le poste de police nationale, pardon, et non, municipale. Je vais m'en sortir. Et les autres aussi.

Et ce que je voulais savoir, c'est que là, vous parlez d'argent public qui va dans un bâtiment privé, donc qui n'appartiendra pas à la mairie ou en tout cas à la collectivité, et pour autant il y a 130 000 € de travaux qui vont être effectués, un loyer de 95 000 € par an, je crois, de mémoire, ce qui nous a été dit en commission. On se dit que le propriétaire, il a trouvé la poule aux œufs

d'or parce que des fonds publics pour des travaux dans un bâtiment qui n'appartient pas à la collectivité, on peut se poser la question. D'autant que le propriétaire aurait pu surélever un peu le loyer et puis prendre à sa charge les travaux.

Donc, j'ai plusieurs questions. Comment vous avez fait votre choix ? Est-ce que vous avez fait appel à des notaires, à des agences pour pouvoir trouver un local pour mettre à disposition en toute urgence ce pôle accueil ? Et puis, il semblerait qu'il y ait un conflit d'intérêts entre une adjointe de votre équipe et le propriétaire du bâtiment. Donc voilà, pourquoi ? Enfin, j'espère que vous allez pouvoir nous répondre.

Enfin, nous allons nous abstenir parce que face à cette urgence programmée et aux oubliés du quartier d'Étouvie, nous ne pouvons que nous abstenir. Merci.

MME FOURE : D'autres interventions ? Alors Clément STENGEL.

M. STENGEL : Oui. Merci, Madame le Maire. Peut-être pour apporter quelques éléments de réponse assez précis.

Tout d'abord, ici, il s'agit effectivement des autorisations administratives aux travaux d'aménagement. On n'a pas besoin de passer la totalité de la description des travaux, ce qui explique qu'il n'y ait pas de détail particulier sur ce qui est apporté puisque ce sont des charges qui sont déjà inscrites sur le budget supplémentaire. J'ajouterai même que ce n'est pas une nouveauté de voir du renouvellement urbain sur le pôle des services publics, dont ce fameux pôle de services publics est attendu depuis plusieurs années dans le quartier Étouvie, et donc nous ne faisons que finalement arriver à un début de dénouement en tout cas et de développement de ce nouveau service public que tout le monde attend.

Corriger peut-être le chiffre qui a été donné puisque le loyer prévu est de 28 481 € TTC par an. Donc, on est loin des 95 000 € qui viennent d'être avancés. Pour une surface, je parlais d'iso-surface, on est autour de 300 m² de bureaux et donc à partir de là on est tout à fait dans des prix qui ont été jugés corrects dans la négociation qui a eu lieu avec le propriétaire évidemment sur ce qui est donné.

J'ajouterai que sur les travaux d'aménagement rentre dans l'enveloppe totale de ce qui est donné. Les travaux ont été donnés à hauteur de 130 000 €, pour être précis 130 652,85 €. Il y a toute une part de travaux qui sont récupérables. Je m'explique. Vous avez déjà un peu plus de 30 000 € de banques d'accueil qui sont faites en régie. Une banque d'accueil, c'est du mobilier. Le mobilier, il est récupérable. Celle actuelle est vétuste et dans tous les cas la banque d'accueil qui va être réalisée, donc qui est à hauteur de 30 000 €, c'est quelque chose qu'on récupérera, que l'on reste dans le bâtiment, qu'on en devienne à terme propriétaire ou qu'on ait un autre pôle de services publics qui soit donné.

Sur l'opportunité du choix du bâtiment, je vous l'ai dit, nous sommes à moins de 100 mètres de la mairie de secteur actuelle. Une véritable volonté de rester sur place. Alors après, une fois qu'on fait un cercle autour du bâtiment des Coursives et qu'on se projette à une centaine de mètres, quand on la chance et l'opportunité d'avoir un bâtiment neuf en bon état, qui corresponde à ce que l'on veut, la bonne logique est de ne pas forcément aller chercher ailleurs, que ce soit ce propriétaire-là ou que ça en fut un autre, en tout cas nous n'avons pléthore de bâtiments qui soient susceptibles d'accueillir un pôle de services publics de qualité parce que c'est bien ça que l'on vise, le service rendu au public de qualité, à proximité de l'ancien site, de

manière à garantir toujours cette même proximité avec les habitants, sans trop changer les habitudes de services publics donnés.

Donc, on est véritablement sûr du coût maîtrisé, on est sûr quelque chose qui arrive rapidement. Je préfère que nous ayons un pôle accueil et que nous puissions accueillir dignement nos concitoyens et faire travailler l'ensemble des 16 personnels concernés dans des conditions très correctes. Le dossier a d'ailleurs été voté en CHSCT la semaine dernière, sur ce qui était prévu avec toutes les observations possibles, qui a été quand même très bien accueilli par l'ensemble des représentants du personnel au global, sur le projet présenté. Plutôt que de projeter dans plusieurs années la construction d'un pôle de services publics qui prendrait plusieurs années entre le projet, la construction et ces choses-là. Nous avons besoin de ce pôle de services publics digne maintenant. Donc, ça répond à un vrai besoin. Ça répond à un vrai besoin avec des coûts maîtrisés qui sont déjà inscrits, qui étaient déjà prévus sur les budgets, et donc tout cela sur un coût maîtrisé et une proximité qui est donnée. Moi, je ne fais pas trop le difficile.

J'espère vous avoir apporté l'ensemble des détails précisément sur ce dossier.

MME FOURE : Alors, moi, je vais reprendre quelques éléments, si vous permettez.

Sur le devenir des Coursives, je ne suis pas en mesure de donner des éléments parce que, comme vous le savez, les Coursives sont occupées par des locataires de la SIP. Il y a un propriétaire qui est la SIP, donc je ne suis pas en mesure de vous dire ce que la SIP envisage de faire à 5 ans, 10 ans ou 15 ans. Je l'ignore. Donc, on est en contact avec la SIP, mais pour l'instant aucune décision n'est prise sur ce sujet.

Ce que je constate en tout cas, c'est que le rez-de-chaussée était indigne, on va dire. Indigne pour nos agents parce que peu respectueux de leur qualité de vie au travail et indigne pour les personnes d'Étouvie qui étaient accueillies dans ces locaux.

Il y avait urgence à trouver des locaux et nous avons été très heureux de trouver très vite des locaux facilement adaptables et en bon état et ne nécessitant pas de gros travaux parce que le projet qui vous est présenté va permettre une arrivée de nos services dans ces locaux à horizon du mois de février, sauf erreur de ma part, Clément. Donc, c'est quand même des délais extrêmement rapprochés.

Donc, premier intérêt : on trouve une solution plus respectueuse et pour nos agents et pour le public du quartier Étouvie qui le mérite bien.

Et deuxième intérêt : on est à proximité immédiate des locaux actuels occupés par la mairie de quartier. Il suffit de faire un bon fléchage, une bonne signalétique, et ça permettra aux habitants de se rendre facilement sur les lieux. Donc, ça nous a paru vraiment une solution intéressante.

En ce qui concerne maintenant le dossier, Clément rappelait que le dossier est passé en CHS la semaine dernière avec présentation précise des travaux et le dossier a été adopté à l'unanimité. Ça dit des choses.

Et puis, en ce qui concerne le montant des loyers, Clément a remis les choses en perspective. Donc, les loyers sont sans commune mesure avec ceux que vous aviez cru voir dans le dossier. Et l'administration des Domaines ne donne pas d'avis sur des locations. Il ne donne des avis que sur les ventes. Donc, on ne peut pas demander l'avis des Domaines sur ces loyers. Mais on

a comparé avec le marché et on est dans le marché. C'est la raison pour laquelle on contracte ainsi.

Enfin, sur le prétendu conflit d'intérêts avec une de mes adjointes. Pour moi qui suis juriste, il n'y en a pas. Mais par précaution, cette adjointe ne prendra pas part au vote. Voilà. Donc, comme ça, vous pouvez être rassuré.

Et merci à Clément d'avoir précisé aussi, en ce qui concerne le montant des travaux, qu'ils pouvaient être...enfin que ce n'était pas des travaux faits... comment ? Comment ? Je ne trouve plus mes mots. Des travaux dont le coût était perdu ensuite.

Enfin, pour l'instant, on est en train de réfléchir à une installation définitive du pôle de proximité Ouest et donc on verra, le moment venu, si c'est dans ce pôle-là, dans ces lieux-là ou ailleurs, que le pôle sera stationné de manière définitive. C'est peut-être ça que tu voulais rajouter. Non.

Alors, vas-y. Clément.

M. STENGEL : C'était... je tenais... ce dossier a été conduit très rapidement parce qu'il fallait exploiter cette opportunité de déménagement sur ce trimestre et tout était aligné tant en termes budgétaires et en termes de facilité de montage. Mais les services de proximité, les agents qui ont participé, ont travaillé vite et très bien pour faire cette proposition, donc je tenais véritablement à les en remercier.

MME FOURE : Je me joins à ces remerciements. Madame BECKER.

MME BECKER : Oui. Alors, concernant le montant du loyer, j'ai les éléments qui nous ont été fournis lors de la commission. Le coût estimatif de cette location est de 154 €/m² hors taxes par an, le loyer annuel est de 84/m² par an, les charges sont de 70 €/m² par an, soit 43 428 € hors taxes par an de loyer et ensuite auquel il faut rajouter les charges. Donc, ça fait bien le montant qu'on nous avait annoncé en commission.

MME FOURE : Mais...

MME BECKER : Quant au fait que, et j'en aurai terminé...

MME FOURE : Pardon !

MME BECKER : Quant au fait que je puisse être rassurée parce que l'adjointe en question ne va pas prendre part au vote, ça ne me rassure pas du tout. La transaction s'est faite très vite et justement je pense que c'est le fait de pouvoir avoir dans son entourage très proche quelqu'un qui est propriétaire d'un bâtiment qui va servir à la mairie. Non. Moi, je ne suis pas rassurée.

MME FOURE : Ce n'est pas dans son entourage très proche. Je pense que vos informations datent. Donc, on va arrêter là. On va arrêter là sur ce sujet. On arrête là. Je ne veux pas qu'on polémique sur... Vas-y, Florence.

MME RODINGER : Je peux vous dire que vous êtes mal renseignée puisque ça fait maintenant 4 ans que je suis séparée de cette personne et j'ai appris le dossier le jour du bureau municipal. Voilà.

MME FOURE : Et donc évidemment on est extrêmement attentifs à tout ce qui de près ou de loin pourrait passer pour un conflit d'intérêts, n'ayez aucune inquiétude là-dessus. On est très, très prudents. Clément.

M. STENGEL : Oui. Je pense que... mais je propose que, à ce moment-là, peut-être nos services pourront envoyer la précision des chiffres à Madame BECKER parce que j'ai beau éplucher tous les dossiers, je pense que Madame BECKER, elle ne fait pas référence au loyer mais elle fait référence au loyer plus charges, charges totales qui incluent la totalité des fluides (eau, électricité, chauffage compris). Donc effectivement, là, on est sur des coûts qui sont... évidemment qu'il faut rajouter, les bâtiments administratifs. En termes de chauffage, eau électricité, grosso modo, on est quasiment à équivalence avec le prix du loyer : 23 481 € TTC par an pour le loyer, 23 734 € TTC par an pour les charges. Donc, au total, on arrive effectivement sur un montant de quelque 50 000. La question portait sur le loyer, pas loyer plus charges. Et quant à la surface, je réprécise bien qu'il s'agit de 282,56 m². Merci.

MME FOURE : Non. Je pense qu'en effet Clément STENGEL faisait la différence entre le loyer et les charges, puisque les charges, ce sont des éléments qu'on paie où que l'on soit. Donc, Madame BECKER faisait référence au loyer et ensuite le montant qu'elle invoquait mélangeait charges et loyer. Voilà. Mais tous les éléments vous seront fournis précisément, Madame BECKER, pour que les choses soient complètement transparentes.

Est-ce qu'on peut passer au vote ? Je vous rappelle que c'est une autorisation administrative simplement d'ailleurs.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme RODINGER n'a pas pris part au vote.

M. PRADAT (pouvoir à M. DECAVE), Mme BECKER, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme THEROUIN, M. BAÏS et Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE se sont abstenus.

24 - APRADIS. CONVENTION DE VERSEMENT DE SUBVENTION POUR UNE SESSION DE FORMATION LE LOGEMENT D'ABORD VU PAR TOUS SES ACTEURS. AVENANT N°1 DE PROROGATION.

MME RODINGER : Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Logement d'Abord, la Ville d'Amiens a accordé à APRADIS, par délibération du 23 juin 2022, une subvention de 6 700 €, pour le financement d'une session de formation de 25 professionnels de l'accompagnement social visant à l'acculturation au logement d'abord. Cette subvention est intégralement couverte par la dotation versée par l'État au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Donc, la convention de versement de la subvention prévoit la réalisation de la formation intitulée « le logement d'abord vu par tous ses acteurs » avant le 31 décembre 2022.

Toutefois l'APRADIS a fait part de l'impossibilité de mettre en place cette session avant la fin de l'année du fait de l'indisponibilité des intervenants du territoire sur cette période.

Je vous propose donc, par voie d'avenant, de prolonger la durée de cette convention jusqu'au 31 décembre 2023. Il convient d'autoriser Madame le Maire à le signer.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - SEMOP AMIENS ENERGIES. RESEAU DE CHALEUR URBAIN. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. IMPLANTATION D'UNE CENTRALE DE COGENERATION RUE ALEXANDRE DUMAS. CONVENTION RECTIFICATIVE.

MME RODINGER : La délibération que nous avons approuvée le 9 décembre 2021 portait sur une convention d'occupation du domaine public entre la Ville d'Amiens et Amiens Energies pour l'implantation d'une centrale de cogénération sur un terrain propriété de la collectivité, sis 43 rue Alexandre Dumas, à compter du 19 mars 2018 jusqu'au 31 décembre 2041.

La convention prévoyait une redevance de 16 000 € nets, révisée annuellement. Afin de corriger une erreur de plume, il convient de modifier la convention en indiquant que cette redevance est majorée de la TVA en vigueur.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention rectificative.

MME FOURE : J'imagine qu'il n'y a pas d'observation(s).

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - SIP HLM. TRAVAUX DE CALORIFUGEAGE SUR LES BATIMENTS COLLECTIFS SITUES SECTEUR ÉTOUVIE. EMPRUNT AUPRES DU CREDIT COOPERATIF. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME RODINGER : Je vous propose de répondre favorablement à la SIP qui sollicite la garantie de la Ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 370 000 €, contracté auprès du Crédit Coopératif et destiné à financer les travaux de changement de composants des réseaux collectifs de chauffage pour les bâtiments de logements collectifs situés quartier Étouvie à Amiens.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Si. Allez-y, Madame DESBUREAUX. Oui. Oui. Non, mais je vous laissais... je vous donnais la parole directement. C'était de la paresse de ma part.

MME DESBUREAUX : Donc, juste une petite remarque. Les locataires ont froid. Le thermomètre est bloqué sur 13 degrés parfois sur le quartier d'Étouvie. La SIP rejette la faute sur Coffely, que visiblement la SIP ne veut toujours pas partager le réseau de chaleur. On espère que grâce à la ville, les locataires d'Étouvie auront plus chaud prochainement.

MME FOURE : Alors, je ne sais pas si ce sera grâce à la ville, mais on espère en tout cas que les locataires de la SIP auront plus chaud prochainement, parce que je pense que c'est utile.

On vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - ATRIUM. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DU DEPARTEMENT DE LA SOMME. RENOUVELLEMENT DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

M. LORIC : Le Département de la Somme est installé à l'Atrium depuis le 18 juin 2013 pour y mener des activités de service social et complète ainsi les missions de la Maison France Services.

La précédente convention étant arrivée à son terme, je vous propose d'approuver le renouvellement de cette mise à disposition moyennant une redevance annuelle de 7 694,44 €, outre une provision sur charges annuelles de 6 800 €.

La redevance variera tous les ans en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

Je vous propose dès lors d'approuver la convention à intervenir et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

28 - FUSION DES PERIMETRES SCOLAIRES MATERNELS ET ELEMENTAIRES ÉMILE LESOT, LE SOLEIL ET AVENUE DE LA PAIX. APPROBATION.

MME BOUCHEZ : La définition des périmètres scolaires pour le premier degré relève de la compétence de la collectivité.

Compte tenu de la proximité des écoles et afin d'équilibrer les effectifs au sein de chacun des établissements, il est proposé de constituer dès la rentrée scolaire un même périmètre regroupant d'une part le périmètre de l'école maternelle Émile Lesot et de l'école élémentaire Le Soleil, et, d'autre part, le périmètre des écoles Avenue de la Paix.

Ce projet a été travaillé avec le secteur Nord et l'Inspection Académique et le Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Somme y a réservé un avis favorable.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

29 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. AIDE NATIONALE EXCEPTIONNELLE A L'INVESTISSEMENT EN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Dans le cadre du « Plan Mercredi », la Caisse d'Allocations de la Somme, Familiales de la Somme, pardon, octroie une aide nationale exceptionnelle à l'investissement en accueil de loisirs sans hébergement afin de soutenir le développement de l'offre d'accueil périscolaire du mercredi.

En conséquence, je vous propose d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement pour l'aide nationale exceptionnelle à l'investissement en accueil de loisirs sans hébergement de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme, afin que la Ville d'Amiens puisse bénéficier d'une subvention d'investissement d'un montant de 212 082 € pour la réfection du centre de loisirs Edgar Quinet dans le secteur Centre.

MME FOURE : Et on dira merci. Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - CRECHE ASSOCIATIVE BABY CLUB. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'INVESTISSEMENT. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Je vous propose d'approuver le versement d'une subvention d'investissement exceptionnelle d'un montant de 9 845 € au profit de la crèche associative Baby Club afin de concourir aux travaux de réhabilitation de l'infrastructure.

Au total, les travaux nécessaires pour les aménagements intérieurs, le remplacement des fenêtres et de la porte principale s'élèvent à 25 035 €.

Je rappelle que cette crèche d'une capacité de 50 places a ouvert ses portes en 1986 dans un bâtiment neuf qui, à ce jour, présente des signes de vieillissement.

Je vous propose également d'approuver la convention à intervenir avec cette crèche associative, définissant les modalités de versement de ce soutien financier, et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

À noter que la Ville d'Amiens participe également au fonctionnement de la crèche associative BABY CLUB sur la base d'une participation à l'heure et à l'enfant amiénois.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - CRECHES ASSOCIATIVES. SUBVENTIONS. ANNEE 2021. CONVENTIONS.

MME BOUCHEZ : Pour faire face aux incidences de la fréquentation des crèches dues à la pandémie, le conseil municipal a approuvé en 2021 un avenant aux conventions octroyant aux crèches associatives pour 2020 une subvention sur la base du réalisé 2019.

En 2021 l'activité des crèches a continué à subir la conséquence de la pandémie par des absences des enfants dues au virus. Cet état de fait a fragilisé les comptes des structures associatives, c'est pourquoi il est proposé de valider une subvention à hauteur de 129 695,95 € pour compléter le financement que la collectivité leur apporte au regard des objectifs qu'elles auraient pu atteindre dans le cadre d'une année « normale ».

Afin de permettre aux crèches de mieux appréhender leurs perspectives financières et de ne plus subir les aléas liés à la fréquentation qu'elles ne peuvent pas prévoir, il est envisagé pour 2023 un nouveau mode de financement.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Je vous signale que c'est la preuve là aussi de notre pragmatisme parce qu'on aurait pu rester sur les règles habituelles, mais on a estimé qu'il fallait aider ces crèches pour qu'elles puissent survivre.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - PLAN D'INVESTISSEMENT POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT RELAIS PETITE ENFANCE. ANNEE 2022. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DE LA SOMME.

MME BOUCHEZ : Afin de financer le projet de Relais Petite Enfance situé rue des Quatre Lemaire, je vous propose d'approuver la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme.

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement au titre du Plan d'investissement pour l'accueil du Jeune Enfant. Elle permet d'obtenir une subvention de 80 000 € sur un projet prévisionnel total de 180 000 € HT.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - RENFORCER L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION D'HANDICAP DANS LES ALSH. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. CONVENTIONS.

MME BOUCHEZ : La Caisse d'Allocations Familiales de la Somme octroie à la Ville d'Amiens une subvention bonus de 59 160 € afin d'encourager l'accueil spécifique des enfants porteurs de handicap ou d'un PAI handicap au sein des accueils de loisirs sans hébergement. 374 enfants ont été concernés pour l'année 2022.

En outre, cette année, à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de 99 545,20 € peut être versée à la collectivité dans le cadre de l'appel à projets « renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs sans hébergement. ».

Afin de bénéficier de ces subventions représentant une recette globale de 158 705,20 €, je vous propose d'approuver les deux conventions de versement de subventions à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

MME FOURE : Merci. Je trouve que c'est une belle opération, enfin deux belles opérations qui vont être aidées ici.

Pas d'observation(s) sur le fond ? On vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - POLE ASSOCIATIF ANNA POLITKOVSKAIA. COMITE DE QUARTIER SAINT-LEU NOTRE DAME. ESPACE DE VIE SOCIALE SAINT-LEU. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET CONVENTIONS D'OCCUPATION PERMANENTE.

M. DOREZ : En effet, à compter du mois de janvier prochain et à l'issue de travaux de rénovation du rez-de-chaussée, la collectivité mettra à disposition des associations, groupes d'habitants et services de proximité les locaux du Pôle associatif Anna Politkovskaïa situé au 14-16, rue Gaudissart.

En effet, ce sont des espaces mutualisés pour lesquels on va s'appuyer sur le comité de quartier Saint-Leu et également sur l'espace de vie sociale.

Donc, cet équipement a pour vocation à devenir un espace de coopération et de mise en commun des ressources en vue de développer des actions citoyennes, des activités sociales, éducatives, culturelles ou d'animation de la vie du quartier.

Voilà pourquoi je vous propose d'approuver le règlement de fonctionnement de ce pôle associatif qui a été co-construit avec les associations du pôle.

Je vous propose également d'approuver les conventions d'occupation permanentes à intervenir avec le Comité de Quartier Saint-Leu/Notre Dame et l'Espace de vie sociale Saint-Leu. Ces deux associations occuperont respectivement une pièce de 25 m² et une de 31 m².

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer ces deux conventions qui prévoient la mise à disposition à titre gracieux de ces locaux et le versement par les occupants d'un forfait de charges annuel de 1 423 € pour contribuer au paiement des charges d'eau, d'électricité et de chauffage.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Je vous rappelle qu'en fait on a appelé ce lieu Anna Politkovskaia parce qu'Amnesty International a fait son congrès national à Amiens l'année dernière et Amnesty International proposait de donner le nom d'une femme emblématique d'Amnesty International, dont le nom d'Anna Politkovskaia à l'un de nos sites, et nous avons trouvé que ça serait effectivement une bonne idée pour ce pôle associatif. Donc, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

35 - POLE ASSOCIATIF ANNA POLITKOVSKAIA. ASSOCIATION LES FRANCAS DE LA SOMME. PROJET D'ANIMATION. SUBVENTION. CONVENTION.

M. DOREZ : Et nous restons toujours sur ce pôle associatif. Alors, pour être complet également, j'avais oublié de mentionner dans le précédent point : on parle ici de la rénovation du rez-de-chaussée. Il faut savoir que dans la PPI il est planifié la rénovation des étages, donc ça sera des rénovations qui arriveront sur 2023/2024, donc on aura l'occasion d'en reparler. Et voilà avec un beau pôle associatif en devenir. Ici, ce qu'on vous propose, c'est une convention avec Les Francas de la Somme pour un projet d'animation.

Je vous propose une mission d'animation - accueil soutenue par la Ville d'Amiens qui y soit assurée par Les Francas de la Somme. Cette action consisterait à aller vers les habitants, recueillir les besoins, proposer des temps conviviaux, assurer un accueil au sein du pôle associatif et faciliter aussi les questions de transmission d'informations entre les différents partenaires.

Pour cela il convient d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association précisant les modalités de la subvention à verser pour cette action déployée sur 2022 et 2023, soit 10 000 €.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

36 - COMITE DE QUARTIER GARE LA VALLEE LES HORTILLONNAGES. SUBVENTION. ANNEE 2022.

M. DESCOMBES : Donc, chaque année, vous le savez, la Ville d'Amiens apporte un soutien financier aux Comités de Quartier, relais privilégiés entre les habitants et la municipalité visant à créer du lien entre les habitants et animant la vie des quartiers.

Et donc, je vous propose ce soir l'octroi d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2022 au Comité de Quartier Gare la Vallée les Hortillonnages et au Comité de Quartier Renancourt pour le point 37, pour un montant total de 1 280 €, dont 180 € pour l'abonnement numérique lié à l'utilisation d'une tablette mise à disposition par la Ville d'Amiens.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on vote au vote séparément. Pour le point 36 d'abord.

ADOpte A L'UNANIMITE

37 - COMITE DE QUARTIER RENANCOURT. SUBVENTION. ANNEE 2022.

MME FOURE : Le point 37, c'est le même vote ? Même vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

38 - COMITE DE QUARTIER SAINT-PIERRE POUR L'ENTRETIEN ET L'ANIMATION DU JARDIN PARTAGE "L'OASIS SAINT-PIERRE". SUBVENTION. ANNEE 2022.

M. DESCOMBES : Je vous propose de renouveler le soutien de la Ville d'Amiens à l'entretien et l'animation du jardin partagé « l'Oasis Saint-Pierre » en octroyant pour 2022 une subvention de 500 € au Comité de quartier Saint-Pierre, comme en 2021.

Ce jardin, d'abord porté par des étudiants de l'UPJV en 2018, est progressivement devenu un lieu de rencontre et d'échange entre les habitants du quartier, ce qui l'a naturellement conduit à être accompagné par le comité de quartier.

MME FOURE : Pas de problème(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

39 - PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, ACCES A L'EMPLOI. CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA PREFECTURE DE LA SOMME, AMIENS METROPOLE ET LA VILLE D'AMIENS.

MME ROY : Donc, il s'agit de la convention tripartite entre la Préfecture de la Somme, Amiens Métropole et la ville d'Amiens. Ce dossier est passé d'ailleurs au conseil d'Amiens Métropole récemment dans le cadre de la prévention de la lutte contre la pauvreté.

Donc, je vous propose d'approuver la convention à intervenir qui porte sur l'élargissement de la contractualisation déjà engagée dans le cadre de cette stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Elle se traduit notamment par la mise en œuvre d'actions accompagnées d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats qui visent à renforcer les coopérations entre acteurs de l'action sociale et de l'insertion.

Il s'agit notamment de lutter contre la précarité alimentaire et énergétique, de favoriser l'inclusion numérique, de mettre en place des casiers solidaires pour le rapprochement des personnes les plus démunies des services sociaux et dispositifs d'action sociale, etc.

Dans le cadre des actions engagées par Amiens Métropole et la Ville d'Amiens, l'État apporte son soutien financier d'un montant de 200 000 € au titre de l'année 2022 à Amiens Métropole.

Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Si. Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. Une question, s'il vous plaît, sur l'action 5 sur les casiers solidaires. Ça me semble aller dans le bon sens, mais me vient quand même à l'esprit le corollaire qui pourrait être fait avec le chalet de la solidarité qui avait été positionné, dans un premier temps, en bas des marches du jardin médiéval, qui a été déplacé, me semble-t-il, parce que des riverains trouvaient que ça faisait désordre, si j'ai bien compris. Est-ce que vous pouvez valider que c'est bien ce qui s'est passé et que vous ne vous retrouverez pas dans la même situation en disposant ces casiers solidaires ? Et encore une fois, je répète que je trouve l'idée intéressante.

MME FOURE : Mathilde ROY.

MME ROY : Merci, Madame le Maire. Alors, en ce qui concerne ces casiers solidaires, il y a des études sur une implantation potentielle, sachant que l'idée c'est que ça puisse être, si possible, dans plusieurs endroits. Mais en même temps c'est 12 casiers, donc ça serait potentiellement peut-être dans deux endroits. L'idée étant que ça puisse être à proximité des personnes qui en auront besoin. Ça nécessite qu'il y ait l'autorisation des Bâtiments de France et il y aurait donc de toute façon une concertation également avec les habitants du lieu où ça pourrait être mis ou en tout cas le voisinage, si ce n'était pas que des habitants, il y aurait le voisinage qui serait aussi informé de l'existence de ces casiers et de leur potentialité par rapport à la mise en œuvre. Et aussi les personnes qui sont bénéficiaires potentielles de ces casiers, c'est important aussi qu'on sache où c'est le plus utile pour elles. On en a reçu récemment en mairie avec ma collègue Valérie la semaine dernière et elles nous ont fait part justement de toute l'utilité que ça pourrait leur apporter. C'est vraiment un projet très différent de celui que vous évoquez.

MME FOURE : On peut passer au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

40 - EXECUTION FINANCIERE. AUTORISATION DE REALISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2023.

M. MERCUZOT : En effet, afin de permettre le mandatement des dépenses d'investissement prévues au budget 2022, qui interviendront après le 1^{er} janvier 2023 mais avant le vote du budget primitif 2023, je vous propose d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

MME FOURE : J'imagine qu'il n'y a pas d'observation(s).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, Mmes BELLINA, CHAUVEAU et VAGNIEZ, M. PRADAT (pouvoir à M. DECAVE), Mme BECKER, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme THEROUIN, M. BAÏS et Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAIS), Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE se sont abstenus.

41 - FIABILISATION DES COMPTES. SUIVI DE LA LIBERATION DES RETENUES DE GARANTIE CONSTATEES DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS. LEVEE DE PRESCRIPTION.

M. MERCUZOT : Les retenues de garantie sont des sommes d'un montant maximum de 5 %, prélevées par fraction sur les acomptes versés aux titulaires de marchés publics. Elles sont destinées à couvrir les éventuelles réserves formulées lors de l'admission ou de la réception des fournitures, travaux ou services ou durant la période de garantie. Certaines retenues anciennes, pour lesquelles les opérations sont à ce jour achevées, ont été constatées dans les comptes et, dans certains cas, sont liées à des sociétés fermées ou ayant fait l'objet de liquidation judiciaire par exemple.

Ces sommes étant atteintes par la prescription quadriennale et n'ayant jamais été restituées aux sociétés concernées, je vous propose, conformément aux dispositions législatives en la matière, de statuer sur l'ensemble de ces retenues prescrites dont le détail figure dans l'annexe à la délibération.

Et s'agissant du budget principal, le montant maximal des levées de prescription serait de 43 362,14 € et 405 € pour le budget annexe.

Une somme de 2 721,10 € de titres de recettes est par ailleurs à émettre au bénéfice de la collectivité et ce titre de recettes est à approuver également.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

42 - NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 A COMPTER DU BUDGET PRIMITIF 2023. REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER. RBF. ADOPTION.

M. MERCUZOT : Il est proposé d'approuver le passage du budget principal de la Ville d'Amiens au référentiel budgétaire et comptable M57 à compter de l'exercice 2023 du budget primitif.

En outre, il convient d'adopter le règlement budgétaire et financier ainsi que les modalités de gestion ouvertes par la M57.

Ce règlement financier, obligatoire pour les collectivités ayant adopté l'instruction M57, a pour objet de décrire et d'harmoniser l'ensemble des règles liées à la gestion budgétaire et comptable applicables au sein de la collectivité, c'est-à-dire par l'instruction M57 pour ceux qui n'auraient pas compris.

S'inscrivant dans une démarche d'amélioration progressive et pragmatique de la qualité des comptes, ce règlement est aussi un outil au service de la performance budgétaire et comptable.

Cette instruction M57 sera généralisée au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2024 pour tout le monde, pour toutes les collectivités.

Et il est proposé, pour nous, d'anticiper cette échéance à compter du 1^{er} janvier 2023, ce qui permettra d'engager les travaux préparatoires liés au passage au Compte Financier Unique dans des conditions optimales.

MME FOURE : On vous croit sur parole. Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

43 - BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. BNF. POLE NATIONAL DE CONSERVATION. CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE.

M. SAVREUX : Point 43 qui porte sur la Bibliothèque Nationale de France qui est organisée autour de deux implantations phares au cœur de Paris, le site historique Richelieu et le site de Tolbiac –François Mitterrand.

C'est une bibliothèque qui conserve et met à disposition du public plus de 40 millions de documents de tous types, sous forme physique ou numérique.

Dans le cadre du déploiement de son nouveau schéma directeur immobilier visant à construire un nouveau pôle de conservation, la BnF a, vous le savez, retenu Amiens pour y implanter son nouvel équipement sur le site de l'Hôpital Nord.

Le 4 mars dernier, l'ensemble des partenaires du projet ont signé, en présence de la Ministre de la Culture de l'époque, Roselyne BACHELOT, un premier document fixant les ambitions du projet au travers d'une convention de partenariat relative au futur pôle de conservation des collections de la BnF.

Cette convention stipulait la mise en forme et la signature d'autres documents à venir et notamment d'une convention multipartite de partenariats culturels.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser la signature de cette convention par laquelle la Ville d'Amiens et Amiens Métropole entendent conforter la dynamique culturelle comme vecteur de développement territorial, porter une forte ambition en faveur de la lecture publique et d'accès facilité à la connaissance et asseoir leur statut de foyers de création et d'innovation plébiscité par les artistes et créateurs en région comme au niveau international.

C'est une convention cadre qui contient des grands principes et qui a ensuite vocation à être déclinée par des actions concrètes.

C'est une convention qui nous permettra aussi d'engager une coopération culturelle bien avant 2028, bien avant l'ouverture du pôle de conservation à Amiens, et on y retrouve évidemment tous types de coopérations documentaires et numériques, autour des métiers techniques de la conservation, autour de la formation notamment aux métiers des bibliothèques mais aussi autour de l'éducation artistique et culturelle ou encore de circulation et de valorisation des collections.

C'est une convention qui porte aussi sur la gouvernance avec la mise en place de comités de partenaires pour s'assurer du suivi effectif du contenu de cette convention.

MME FOURE : Merci. Y a-t-il des observations ? Non. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

44 - BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. BnF. POLE NATIONAL DE CONSERVATION. CONVENTION DE PARTENARIAT. AVENANT.

M. SAVREUX : La convention, dont je parlais à l'instant, a été signée le 4 mars 2022. Elle fixe les ambitions du futur pôle national de conservation des collections de la BnF.

Cette convention précise dans ses termes que la mise en forme et la signature de documents devaient intervenir dans un délai de 6 mois, notamment une convention de partenariats culturels, que nous venons de valider, et une convention financière.

Les calendriers institutionnels propres à chaque partenaire ne permettent pas de tenir les délais fixés dans la convention initiale, je vous propose donc d'approuver l'avenant à la convention visant à décaler le délai pour la formalisation et le vote desdits documents.

En outre, les modalités de portage de l'opération immobilière ainsi que les conditions de cofinancement régional étant revisitées d'un commun accord entre la BnF et la Région Hauts-de-France, cet avenant acte les modifications nécessaires qui ont pour incidence que la délégation de maîtrise d'ouvrage serait pilotée directement par la BnF et non dévolue au Conseil Régional. Le Conseil Régional versera donc une subvention correspondant à la BnF d'un montant de 4,1 millions € d'euros.

Je vous propose également d'autoriser Madame la Maire à le signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Allez-y, Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Je n'aurai que deux questions : pourquoi la Région se désengage-t-elle de la maîtrise d'ouvrage ? Et a-t-on perdu du temps ?

MME FOURE : Alors ce que je peux vous dire, je change de casquette deux secondes dans ce cas, mais ce que je peux vous dire, c'est qu'on n'a pas perdu du temps, mais la Région s'inquiète d'éventuels dérapages de montant du coût des travaux et d'éventuels dérapages de délais parce que ça, ça peut toujours arriver. Et donc c'est la raison pour laquelle, en accord avec la BnF, elle a préféré donc ne pas assumer elle-même la maîtrise d'ouvrage. Ce qui signifie concrètement la chose suivante : c'est que donc s'il y avait des coûts supplémentaires engendrés, cela supposerait qu'un tour de table complet soit fait entre tous les financeurs, tandis que si la Région avait assumé la charge de la maîtrise d'ouvrage, elle aurait été amenée à supporter seule ces dérapages. On a connu ça avec la Citadelle. Voilà.

On peut passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, Mmes BELLINA, CHAUVEAU et VAGNIEZ, M. PRADAT (pouvoir à M. DECAVE), Mme BECKER, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme THEROUIN, M. BAÏS et Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE se sont abstenus.

45 - YEUX DE LA VILLE. MISE A DISPOSITION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AMIENS METROPOLE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PAYS D'ART ET D'HISTOIRE. CONVENTION.

M. SAVREUX : Je vous propose ici d'approuver tout simplement la convention de mise à disposition des "Yeux de la Ville" à Amiens Métropole, dans le cadre du projet Pays d'Art et d'histoire et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Il s'agit pour Amiens Métropole de pouvoir honorer le paiement des travaux de valorisation de ces Yeux de Gambetta et de faciliter les travaux à venir, notamment en matière de signalétique et diverses autres actions de valorisation.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

46 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

MME FOURE : D'abord le vœu. Il est porté par les trois groupes d'opposition de gauche en direction de la Préfecture de la Somme en faveur de l'accueil inconditionnel des personnes en détresse. Qui en donne lecture ? Allez-y, Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Les 29 et 30 novembre, 3 familles, 12 enfants âgés de 21 mois à 12 ans et leurs 4 parents, ont été expulsées de leur hébergement malgré la trêve hivernale. Elles sont déboutées du droit d'asile et la Préfecture de la Somme leur interdit tout hébergement d'urgence, sauf dans le camp de préparation au retour de Péronne...

Il est inadmissible de mettre des enfants à la rue au mois de novembre alors que les températures sont aussi basses. Ces enfants sont scolarisés (5 à l'école Beauvillé, une au collège de Rivery et 3 à l'école Léon Lamotte). Écoles dans lesquelles on leur apprend sans aucun doute les principes de la République Française : Liberté, Égalité, Fraternité ; Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits et toutes les valeurs que tout républicain a à cœur de transmettre et de partager aux enfants.

Ces douze enfants ont suivi leurs parents qui ont fui leur pays pour leur offrir un avenir meilleur, ils ont grandi en France, ont lié des amitiés au sein de leurs classes. Depuis des jours maintenant ils sont à la rue. Tous les soirs, ils craignent de dormir dehors, dans le froid.

Accepter le retour dans leur pays en passant par Péronne signifierait la déscolarisation ou la scolarisation dans la souffrance des enfants, errance et disparition des radars vers encore plus de précarité et de souffrance, hôpital, autres pays, et parfois même renoncement aux parts les plus intimes de son humanité...

Aujourd'hui, à Amiens, dans une des capitales européennes de la jeunesse, nous ne pouvons accepter un tel traitement envers les enfants de notre ville.

Des situations similaires ont été observées en Seine-Maritime, mais dans un jugement du 22 novembre 2022 du Tribunal Administratif de Rouen, il est arrêté que les nouvelles règles voulues par la Préfecture de Seine-Maritime contreviennent au principe de l'accueil inconditionnel des personnes en détresse et sortent du champ de la légalité, dans ce département comme sur l'ensemble du territoire.

Je cite : « Il ne résulte ni des dispositions précitées, ni des termes mêmes du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées que le Préfet a compétence pour exclure les étrangers faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire français exécutoire de l'accueil au sein du dispositif d'insertion et ainsi arrêter les règles d'éligibilité des demandeurs à l'accès à ce dispositif. »

L'hébergement d'urgence inconditionnel doit être mis en œuvre dans la Somme comme ailleurs. Les injonctions au 115 pour qu'il refuse l'accueil à certains sans abri en raison de leur situation administrative sortent du cadre de la loi républicaine encore en vigueur à ce jour.

La Ville d'Amiens demande à la Préfecture de cesser les expulsions, de respecter une véritable trêve hivernale et de privilégier les temps d'échange afin de trouver des solutions humaines pour ces familles.

MME FOURE : Je passe la parole à Mathilde ROY.

MME ROY : Oui. Merci, Madame le Maire.

Donc, la situation des trois familles qui sont évoquées dans ce vœu est en effet humainement très difficile, d'autant plus que des enfants sont concernés. Ces situations sont difficiles, que l'on soit débouté du droit d'asile ou non. C'est d'ailleurs en ce sens que nous avons voté un vœu lors du dernier Conseil Municipal afin que les structures d'hébergement d'urgence puissent obtenir plus de moyens de la part de l'État.

Je tiens à vous indiquer que des solutions, certes temporaires et au jour le jour, ont été trouvées pour ces trois familles.

La question du droit des étrangers est complexe, ne pouvant être traitée qu'individuellement, en appréhendant l'ensemble des éléments de chaque famille avec leurs parcours, leurs histoires de vie et les raisons qui les ont amenées à arriver sur le territoire national.

Par ailleurs, vous le savez, c'est une compétence exclusive de l'État, pour laquelle la Ville n'a pas à se prononcer, eu égard aux éléments précités dont nous n'avons pas connaissance, et dont nous n'avons pas à avoir connaissance.

Cette complexité peut entraîner des décisions de justice diverses, comme celle que vous citez par le Tribunal Administratif de Rouen.

À titre d'exemple, le Conseil d'État a pris des décisions différentes sur des situations similaires en 2017 (arrêt du 21 avril 2017, n°405164).

Pour toutes ces raisons, il ne nous paraît pas envisageable d'adopter ce vœu.

MME FOURE : J'ajoute qu'évidemment, quand j'ai été saisie par RESF de la situation de ces familles, j'ai saisi le Préfet qui m'a répondu très rapidement. Je vous ai renvoyé d'ailleurs sa réponse dans laquelle il indiquait qu'il avait une attitude la plus humaine possible pour trouver des solutions, certes au cas par cas, certes jour après jour pour toutes ces familles.

On peut passer au vote ou d'autres veulent s'exprimer ? Oui, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. C'est un sujet éminemment politique, Amiens au Cœur est un groupe apolitique. Sur une question comme celle-là qui est d'envergure de politique nationale, nous ne participerons pas au vote.

MME FOURE : Alors, donc je précise que notre vote ne veut pas dire qu'on se désintéresse de ces familles, mais c'est vraiment dans le sens qu'a indiqué Mathilde ROY, c'est-à-dire que ce n'est pas notre compétence. Nous, nous alertons l'État à chaque fois qu'il est possible et nous avons voté avec vous un vœu au dernier Conseil, mais sur ce vœu, je vous propose que nous votions contre.

VŒU REJETE

Observations :

MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, Mmes BELLINA, CHAUVEAU et VAGNIEZ n'ont pas pris part au vote.

Mme FOURÉ, M. GEST, Mme SAVARIEGO, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD, M. SAVREUX, Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mmes DELÉTRÉ, RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mme DEVAUX, M. DUFLOT, Mme HAMADI, M. MERCUZOT, Mmes CLECH, DERIVERY, MM. JARDÉ, DÈCLE, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme ROY, M. FOUCAULT, Mmes GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. BEAUVARLET, Mme MAKDASSI, M. DESCOMBES, Mme DEVÈZE, M. HECQUET, M. DÈCLE M. JARDÉ, M. DE JENLIS (pouvoir à Mme DEVAUX) ont voté contre.

M. PRADAT (pouvoir à M. DECAVE), Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme THEROUIN ont voté pour.

MME FOURE : Donc, je passe la parole... pardon ? Je passe la parole à Madame BELLINA, je présume, pour la question orale posée par le groupe Amiens au Cœur.

MME BELLINA : Merci, Madame le Maire. Bonsoir, chers collègues.

Le mois dernier, Amiens au Cœur vous a posé une question orale en deux volets. Vous avez éludé la première partie de la question et n'avez pas apporté la réponse précise sur l'augmentation nécessaire du nombre de WC publics dans le centre-ville d'Amiens, là où se concentrent le plus grand nombre de touristes et de chalands. Nous vous la reposons donc ce soir :

Prévoyez-vous de modifier votre programme municipal et votre programmation pluriannuelle des investissements en ce qui concerne l'installation de nouvelles toilettes publiques en centre-ville pour arriver à une situation normale ?

Par ailleurs, nous ne pouvons pas nous empêcher de reprendre quelques-unes de vos réponses du mois dernier, qui démontrent à quel point vous êtes en retard sur la question, et à quel point vous prenez votre opposition et les Amiénois pour des naïfs :

Votre adjointe en charge du secteur centre me répondait le mois dernier en ces termes, je cite : « Je vous rassure, Madame la Conseillère : l'équipe municipale n'a pas attendu votre interpellation pour s'intéresser au sujet du maillage de la ville d'Amiens en ce qui concerne les toilettes publiques. » fin de citation.

Je vous affirme que vous nous avez bel et bien attendus pour vous préoccuper de ce sujet.

Suite à notre interrogation, quand la presse locale vous a sollicités pour avoir un point sur l'état des lieux des WC publics à Amiens, vous les avez mis en attente plusieurs jours, car vous ne disposiez pas immédiatement des éléments pour leur apporter réponse.

Il manque à ce jour 12 WC à Amiens pour être dans la moyenne nationale des villes de la taille d'Amiens. Or, aucun dossier d'amélioration sur cette thématique ne nous a jamais été présenté en Commission Urbanisme et Qualité de Vie depuis le début de votre mandat en 2020. C'est donc un sujet que vous ignorez jusqu'à ce que nous vous en parlions.

Autre élément de réponse de votre adjointe, je cite :

« Les services et les élus travaillent depuis plusieurs années... depuis plusieurs mois déjà à la possibilité de faire évoluer le positionnement, les caractéristiques techniques, l'amplitude d'ouverture, l'intégration et le nombre des toilettes publiques à l'occasion du renouvellement du marché qui lie Amiens à Decaux depuis 15 ans et qui prendra fin novembre 2023. »

Vous travaillez donc depuis plusieurs années « à la possibilité de »... Cette réponse démontre que vous ne vous êtes jamais occupés de ce sujet. « Nous travaillons à la possibilité » signifie en langage politiquement correct « nous n'avons encore rien fait mais nous allons vous faire croire, à vous et aux Amiénois, que nous maîtrisons le sujet ».

Votre adjointe a aussi évoqué le marché avec Decaux en ces termes :

« ... à l'occasion du renouvellement du marché qui lie Amiens à Decaux depuis 15 ans et qui prendra fin novembre 2023 ».

Doit-on comprendre que rien ne se fera dans les 11 prochains mois ? Ce contrat a-t-il une clause d'exclusivité qui empêchait la mairie d'avoir un autre prestataire en parallèle ? Et pour finir, je ne saurais passer à côté de votre phrase de conclusion, pour le moins misogyne :

« La ville d'Amiens a été novatrice en installant avec succès dans le quartier Saint-Leu des uritrottoirs afin de lutter contre les mictions sur la voie publique. »

Être novateur, c'est proposer des solutions utilisables par les hommes et les femmes. Quand nous les femmes, nous avons un besoin naturel à satisfaire quand nous sommes dans le quartier Saint-Leu, je vous mets au défi de nous expliquer comment utiliser cet uritrottoir... Nous ne vous demandons pas d'être novateurs. Nous nous contenterons que vous vous attachiez à ce qu'Amiens soit dans la norme. Nous vous reposerons donc la question différemment, en 3 sous questions et nous vous prions donc de nous apporter une réponse pour chacun de ces points :

Le premier : allez-vous installer en 2023, 2024 et 2025 au moins 12 nouveaux WC publics dans Amiens ?

Le deuxième : quel budget allez-vous consacrer à cela ?

Le troisième : allez-vous changer les WC existants qui ne correspondent plus aux normes de confort actuel et qui tombent trop souvent en dysfonctionnement ?

Merci.

MME FOURE : Je passe la parole à Nathalie LE CLERCQ.

MME LE CLERCQ : Madame la Conseillère Municipale,

Les toilettes publiques sont un service nécessaire, néanmoins c'est un problème très compliqué à résoudre pour toutes les collectivités.

Évidemment, la Ville d'Amiens a la volonté et non pas la possibilité, mais aussi bien sûr, de maintenir ce service, à le déployer, à l'améliorer en trouvant des solutions les mieux adaptées.

Il existe de grandes disparités dans les villes sur le déploiement des toilettes publiques.

Par exemple, la deuxième ville la plus peuplée de France, Marseille, dispose de 50 toilettes publiques alors que Lyon en dispose de 163 et Lille 17. Ce ne sont que 3 exemples.

Ainsi, je vous l'ai indiqué, à l'occasion du dernier Conseil Municipal, les services et les élus travaillent depuis plusieurs mois déjà à faire évoluer le positionnement, les caractéristiques techniques, l'amplitude d'ouverture, l'intégration et le nombre des toilettes publiques à l'occasion du renouvellement du marché qui lie Amiens à Decaux depuis 15 ans et qui prendra fin en novembre 2023.

Nous souhaitons associer très largement l'ensemble des parties prenantes à ce sujet : les commerçants, les Comités de Quartier, les habitants et les élus.

Vos propositions seront donc aussi les bienvenues et nous vous inviterons à les développer lors d'une prochaine Commission Urbanisme, Qualité de Vie que vous évoquiez donc dans votre question.

J'aurai ainsi l'occasion de vous présenter des possibilités d'amélioration importantes du service avec le déplacement de certaines sanisettes qui font l'objet de nombreux mésusages, comme celle du cirque, vers des lieux très fréquentés comme la zone piétonne du centre-ville et donc plus particulièrement vers le square Saint-Denis, car des possibilités de raccordement des réseaux avaient été déjà envisagées lors des aménagements de la zone piétonne.

C'est à l'issue de ce travail partagé sur le niveau de service et de cette commission que sera arrêté le nombre de toilettes publiques mises à disposition dans le prochain marché.

Vous insistez pour un confort maximal d'utilisation. Cette dimension sera prise en compte au même titre que le nombre de sites, l'hygiène et la robustesse des équipements, ainsi que leur intégration bien évidemment dans l'environnement.

Vous indiquez aussi que les toilettes existantes sont souvent indisponibles.

Je vous ai répondu, la dernière fois, concernant les toilettes de la Malmaison en vous disant qu'elles avaient été réparées dans les plus brefs délais, en 24 heures, et je vous avais dit la raison, je vous avais donné la raison.

Ce n'est pas leur fiabilité en effet qui est en cause mais les dégradations et mésusages dont elles font l'objet. C'est pourquoi le contrat actuel prévoit un système de télétransmission et un délai d'intervention maximal de 48 heures de la société Decaux et nous maintiendrons à minima ce niveau d'exigence dans le nouveau contrat que nous aurons.

Concernant enfin les questions budgétaires, je précise que le coût de fonctionnement des sanisettes qui intègre les consommations en fluides et énergies, s'élève en moyenne à 300 000 € pour l'ensemble des sanisettes.

C'est un peu supérieur à la moyenne et c'est un effort notable qui souligne l'importance que nous accordons au sujet, mais aussi la nécessité de bien cibler le service attendu.

Les toilettes gardiennées sont toujours soumises aux horaires. C'est le cas de celles en contrebas de la Cathédrale et qui rencontrent un vif succès de par sa propreté et son service de qualité.

Je ne parlerai pas des uritrottoirs que vous critiquez, ni de ma misogynie parce que ça, vraiment... et lorsqu'ils ont été installés, c'est en concertation avec justement beaucoup de femmes qui se plaignaient de ces mictions masculines, de leurs vitrines souvent souillées, de leurs murs et donc c'est avec concertation que nous les avons installés, et aussi en concertation avec les bars qui mettaient facilement leurs toilettes à disposition des femmes.

Donc, je vous confirme, Madame la Conseillère Municipale, qu'avec Madame le Maire et tous mes collègues, nous prenons très à cœur ce sujet qui contribue à la propreté et à la salubrité publique de notre ville.

MME FOURE : Merci, Nathalie LE CLERCQ. Mais je confirme qu'effectivement les uritrottoirs sont utilisés par les messieurs mais pas par les dames, parce que nous pensons aussi... parce qu'il n'y a pas de système qui existe pour les femmes. Pour l'instant, il n'y a pas de système qui existe pour les femmes, peut-être ça existera un jour. Mais donc ce qui a été convenu avec les bars, c'est de laisser l'accès à leurs toilettes justement prioritairement aux femmes et du coup ça paraît logique.

Je voulais ajouter aussi qu'on n'a pas attendu que vous nous posiez des questions pour nous intéresser à ces toilettes. J'en veux pour preuve qu'avec l'aide de Madame la Préfète, j'avais fait rouvrir des toilettes publiques pendant le confinement pour permettre, ce qui me semblait décent, aux personnes sans domicile qui restaient dans la rue en journée, de faire face à leurs besoins de manière satisfaisante.

Voilà ce qu'on pouvait répondre.

Alors, il y a une deuxième question du groupe Amiens au Cœur sur le Marché de Noël. Qui la présente ? Je passe la parole à Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Madame Fouré,

Vous êtes dans une entreprise de sape à long terme du centre-ville d'Amiens. Il devient sale, il devient moche, il devient mal fréquenté, et à cause de votre inaction, de moins en moins attractif.

Le Marché de Noël est chaque année une occasion de le raviver ce centre-ville, de le sublimer. Mais vous n'y parvenez pas.

Qu'il est terne notre Marché de Noël 2022. Qu'il est fade. Qu'il est triste.

Il était très fréquenté le week-end dernier. Comme peut l'être un stade où se joue un mauvais match. Comme peut l'être une salle qui diffuse un mauvais spectacle. Comme peut l'être un quai de métro aux heures de sorties des bureaux. Comme peut l'être une famille au chevet d'un proche qu'elle aimait et qui est en fin de vie. La quantité n'est pas synonyme de qualité.

J'utilise à raison cet élément introductif, car si je n'avais pas fait cela, vous auriez construit votre réponse en vous retranchant derrière des chiffres de fréquentation.

Vous avez concentré, comme à l'été dernier avec votre prairie éphémère à 40 000 euros, quatre animations sous vos fenêtres : la patinoire, le chalet du père Noël, le jardin enchanté, et le sapin géant.

Du temps où il y avait un adjoint dédié aux animations, fonction que vous avez supprimée en 2020, ces quatre animations étaient réparties sur tout le périmètre de l'événement. Le constat est amer cette année.

- Pas de grande roue au pied de la tour Perret. Le forain habitué à se positionner à cet endroit a révélé dans la presse que c'est de votre faute, car vous avez mis trop de temps à lui répondre, et que sans réponse, plutôt que de ne rien avoir, il avait accepté une proposition sur un autre marché de Noël.

- Pas de chalets rue de Noyon alors que les commerçants de cette rue souffrent d'une délinquance croissante et d'une attractivité commerciale en chute. Vous les abandonnez à leur sort, et en plus, vous les humiliez en positionnant quelques structures lumineuses, leur faisant croire qu'ils font ainsi toujours partie du périmètre du marché de Noël.

- Aucune animation place René Goblet et dans le square Saint-Denis. Vous laissez ainsi le square sombre et vide, à la libre utilisation des dealers de drogues : une navrante illustration de la force publique qui recule face aux problèmes plutôt que de les affronter.

- Aucune musique de Noël, jusqu'à la rédaction de ce vœu puisque cela a été changé, n'était diffusée dans les haut-parleurs de la rue de Noyon, des Trois-Cailloux et de la rue Delambre. Dans les centres commerciaux du monde entier, gérés par des professionnels du marketing, il y en a, car elle procure un sentiment de plaisir. Ces haut-parleurs sont gérés par la Fédération des commerçants du centre-ville à qui la ville verse une subvention annuelle de 120 000 euros. Vous avez donc le droit - et le devoir - de leur imposer de faire réparer ces haut-parleurs. Ou d'en reprendre la gestion, ce qui vous permettrait, le reste de l'année, en plus de diffuser des messages informatifs le reste de l'année.

- Enfin, aucune animation place Gambetta. Vous avez positionné le beau chapiteau lumineux de 2016 au-dessus d'un désert événementiel. Là où il y avait avant une forêt enchantée, un parcours dans les sapins, ou, par années tournantes, la patinoire, vous avez proposé à un forain d'y installer cette année son manège. Une solution de facilité pour vous. Une déception pour les Amiénois. La voilà votre triste réalité de ce que vous faites à notre Marché de Noël : vous en faites une fête à NeuNeu.

- Vous avez surchargé le parvis et la place de l'hôtel de ville. La patinoire, le manège-sapin, le sapin géant, le village, le chalet du père Noël, un vendeur ambulant de ballons à hélium à l'effigie de Spiderman et de Mickey Mouse et une profusion de chalets de nourriture. On y étouffe, on s'y sent oppressé, on y circule mal, et en cas de mouvement de foule, on n'ose pas

imaginer la tournure que prendrait la chose, alors que les espaces vides ailleurs auraient pu accueillir de manière plus harmonieuse ces occupants.

- Une ignoble bâche blanche à la place d'un ancien beau chalet montagnard en bois pour chausser les patins à glace des enfants. La palme du mauvais goût. La palme de l'économie de bout de chandelle.
- Le marché des créateurs d'hiver, ajouté au gloubiboulga de la place de la mairie surchargée, que vous auriez pu positionner de manière plus esthétique ailleurs, par exemple, square René Goblet ou rue de Noyon, cela aurait bien aidé les commerçants.
- Une seule parade, la même qu'en 2015, aucune nouveauté. Et en plus, vous l'avez programmée le premier jour du Marché de Noël, alors que l'esprit de Noël n'était pas encore vraiment là.

Je m'arrête là. Je pourrais continuer la liste, elle pourrait encore s'allonger tant je découvre chaque jour de nouvelles aberrations et de nouvelles incohérences. Heureusement que des commerçants sont là pour embellir Amiens, pour allumer leurs décorations lumineuses bien avant celles de la ville ; vous n'avez même pas réussi à vous coordonner avec eux, eux qui savent à quel point cette lumière est importante, à quel point les Amiénois en ont besoin dans ces périodes sombres. Le prétexte de la sobriété énergétique est mauvais dans le cas présent. C'est ailleurs que vous devez faire cette sobriété, sur des postes bien plus énergivores et annuels. Commencez par exemple par installer des détecteurs de présence dans les couloirs de la mairie ou dans les écoles, où chaque nuit, des lumières ancienne génération restent allumées.

Je ne suis pas le porte-parole des commerçants, mais je leur parle et ils me parlent. Ils sont nombreux à ne plus en pouvoir. Ils se battent comme des lions pour rester en ville. L'un d'eux m'écrivait la semaine dernière, je cite : « Notre centre-ville a été saboté par l'équipe municipale en place, la circulation, le stationnement, les animations... Tout a été fait pour dégoûter les Amiénois d'aller en centre-ville, maintenant nous en payons les conséquences : fermetures de nombreuses "belles" boutiques et remplacement par des fast-foods bas de gamme et autres chaînes internationales sans charme. », fin de la citation.

Cette phrase résume très bien le sentiment général qui est aussi partagé par des Amiénois non commerçants. Je sais que vous lisez ce que je publie sur mes réseaux sociaux. Même si c'est douloureux, je vous invite aussi à lire les commentaires des Amiénois. Le malaise est là, bien ancré, bien profond, et je vous assure, je ne m'en réjouis pas.

Madame, que prévoyez-vous à très court terme, cette semaine, pour améliorer les choses ?

Et comment prévoyez-vous de faire mieux l'année prochaine ?

MME FOURE : C'est tout ? Alors, merci, Monsieur DESCHAMPS, pour l'image désastreuse que vous donnez de la ville que vous prétendez aimer.

Quelques éléments... Je veux juste rétablir des mensonges parce que ce n'est pas quand on dit 20 fois un mensonge que ça devient une vérité.

La prairie fleurie n'a pas coûté 40 000 €. Elle n'a pas coûté 40 000 €. Combien de fois faut-il que je vous le répète pour que ça rentre dans votre tête ?! Mais vous, vous pensez être dans la mienne, et vous pensez savoir ce que je pense et comment je pense. Je suis désolée mais non ! Enfin désolée ou... ou satisfaite, enfin... je vous laisse juge.

Alors, Monsieur DESCHAMPS, votre question orale me surprend beaucoup... Comment pouvez-vous dénigrer ainsi le travail de nos agents ? Comment pouvez-vous ainsi méconnaître le fonctionnement de notre marché de Noël, vous qui étiez mon adjoint en charge des animations et du commerce au mandat précédent ? Une fois de plus, vous souhaitez que l'on parle de vous... vous annoncez des choses sans même vérifier vos sources...

Je vais vous répondre point par point :

Pour ce qui concerne la grande roue, nos services se sont entretenus plusieurs fois avec le forain sans que celui-ci nous indique qu'il ne viendrait pas. Nous avons comme tous les ans un accord oral de sa part. Nous sommes très déçus de ne pas avoir cette animation.

Je peux vous assurer qu'une grande roue sera présente l'année prochaine et qu'elle sera positionnée rue de Noyon.

Concernant les chalets rue de Noyon, vous savez bien, Monsieur DESCHAMPS, notamment parce que vous étiez justement leur interlocuteur, que les commerçants de la rue de Noyon n'ont jamais eu de chalets de Noël devant leur pas-de-porte. La Fédération des Commerçants installait ce que l'on appelle les « Chalets Vitrites », ce qu'elle n'est plus en mesure de proposer depuis les difficultés engendrées par la crise sanitaire. Par conséquent, la Ville a proposé en 2021, à sa charge, une tyrolienne, dont l'accès était bien entendu gratuit, comme toutes les animations que nous proposons. Cette animation n'a pas séduit les commerçants qui ont préféré privilégier des animations drainant un flux plus important, et permettant une circulation plus fluide, d'où l'autorisation donnée aux forains pour s'installer, et les structures lumineuses installées par les agents de la Ville. Nous avons justement écouté les commerçants, et nous nous sommes adaptés...

Concernant la place René Goblet et le square Saint-Denis, c'est faire offense une fois de plus aux forains que de considérer qu'ils animent bien mal l'espace urbain qu'ils occupent. Quant aux Amiénois, le sourire des enfants et des parents est la meilleure réponse que nous pourrions vous apporter.

Quant à la musique de Noël, vous n'avez pas dû être en centre-ville pendant les diffusions ces week-ends derniers, et encore aujourd'hui. Musique que nous avons souhaité, avec la Fédération des commerçants, ne pas diffuser en permanence pour respecter les riverains. C'est eux les riverains qui nous l'ont demandé.

Concernant la place Gambetta, le « désert événementiel » dites-vous, ce n'est autre que la scène sur laquelle vont se produire près de 250 enfants et adultes réunis dans la plus pure tradition de Noël autour de chorales et ensembles vocaux, lors de 6 dates les mercredis et week-ends. Quel mépris pour eux !

Place de l'Hôtel de Ville, vous savez très bien que les chalets sont gérés par l'association des commerçants non sédentaires et que la ville n'a pas la main là-dessus, quant aux manèges, c'est vous qui les avez positionnés ainsi il y a quelques années. Nos amis les commerçants

forains apprécieront les mots que vous employez à nouveau... comment pouvez-vous les dénigrer ainsi en parlant de, je cite, « fête à neuneu » ?

Quant à la banque à patins, il ne vous aura pas échappé, Monsieur DESCHAMPS, et parce que je sais que vous êtes bien informé, que ce sont les services de la Ville qui décorent ces espaces que vous citez. Plutôt que de valoriser leur travail et les remercier, vous préférez dénoncer ce regroupement sans même vous poser la question de l'opportunité de cet aménagement. Proposer des animations gratuites, ce n'est pas anodin ! À Arras par exemple, que vous citez souvent, l'heure de patinage est à 7 €. Je dis bien 7 € l'heure de patinage. À Amiens, c'est gratuit. Donc, permettre la mutualisation des espaces, c'est organiser intelligemment les animations, les décors, etc. pour mieux dépenser, et permettre le maintien de cette gratuité. L'accès pour tous est essentiel, et peut-être encore plus cette année. En tout cas, nous, nous en sommes persuadés.

Nous investissons pour des animations durables, c'était déjà le cas en 2016 pour l'achat de la patinoire (qui pour mémoire demande un espace de 250 m²), nous continuons avec Le chalet du Père Noël, commande spéciale auprès d'un artisan français qui travaille avec des fournisseurs locaux, dans les Vosges. Choisir le durable, sans sacrifier l'accès à tous, alors oui nous avons un chapiteau pour la banque à patins de la patinoire, comme de nombreuses villes en France d'ailleurs, mais l'augmentation des prix de 35 % en cette fin d'année ne sera pas supportée par les Amiénois. C'est ça le choix que nous faisons. Nous maîtrisons un budget stable, tout en préservant l'investissement, et la gratuité...

Quant aux marchés des créateurs, c'est pour nous dans cette configuration la première édition. Une fois de plus, les créateurs apprécieront votre manière de tout dénigrer. Nathalie LAVALLARD aura l'occasion de nous présenter le bilan prochainement.

Concernant les parades, lisez bien le programme, Monsieur DESCHAMPS : vous verrez qu'il y a deux parades. Mais peu importe, vous surfez sur des informations partielles pour ne pas dire fausses, c'est votre façon de faire toujours. Quant à la parade de 2015, ah ! Erreur, c'était en 2017, elle avait été en partie annulée en raison d'une météo exécrationnelle. Que croyez-vous qu'il soit plus important pour les Amiénois ? Reprogrammer cette déambulation féerique, et cette fois en intégralité a permis à tous de profiter pleinement de ce moment de fête et de partage. Stop à la surenchère... enfin en ce qui me concerne !

Pour conclure, je voulais vous dire que mon rôle est d'unir les Amiénois, je suis le Maire de tous les Amiénois. A contrario, vous cherchez à mettre les Amiénois les uns contre les autres, vous cherchez à exister et tous les moyens sont bons. J'ai de nombreux retours d'Amiénois et de touristes qui me remercient tous les jours. Nous ferons le bilan comme tous les ans avec les fédérations de commerçants, les créateurs et l'ensemble de nos services afin d'essayer de toujours faire un peu plus, car comme le dit ce proverbe africain, seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. À méditer, Monsieur DESCHAMPS...

Je passe la parole à Zoé DESBUREAUX pour la dernière question orale déposée par les élus du groupe communistes, républicaines et citoyennes.

MME DESBUREAUX : C'est Hélène DELATTRE qui lira la question.

MME FOURE : C'est Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Nous avons été interpellées par des parents se sentant lésés quant au manque de places en crèches municipales. En effet, certains d'entre eux, dont les enfants naissent après l'unique commission d'attribution des places, se retrouvent totalement démunis... des places... pardon, j'ai sauté une ligne.

Alors... en effet... je recommence.

En effet, certains d'entre eux, dont les enfants naissent après l'unique commission d'attribution des places, se retrouvent totalement démunis, voire sans solution d'accueil en collectivité. Ils se voient répondre, je cite : « À la commission du mois d'avril 2022, nous étudions les entrées de septembre à octobre 2022. Une fois les contrats établis, il n'y a plus de places dans les structures, il faut qu'une famille puisse arrêter le contrat de son enfant dans une structure pour qu'une place se libère. Les structures doivent être complètes dès la rentrée de septembre-octobre 2022. Toutes les places doivent être occupées. Les sections bébés sont complètes ».

Or, il nous avait été dit lors d'une commission affaires sociales qu'aucun enfant n'était refusé en crèche. Alors certes, on répond sans cesse aux familles qu'ils sont sur liste d'attente, pour finalement leur répondre au dernier moment que « leur enfant n'est pas refusé, il n'y a juste plus de place disponible ». C'est absurde.

Vous nous avez fait parvenir le taux d'occupation des crèches de janvier à août 2022, celui-ci se situe entre 70 et 82 % selon les crèches, en grande augmentation par rapport à 2021, mais visiblement les très jeunes enfants ne peuvent entrer en crèche qu'après septembre...

Il reste donc les crèches associatives... Il s'avère qu'en ce moment elles n'ont plus de places disponibles non plus pour les nourrissons.

Certains parents préfèrent l'accueil en structure collective plutôt que chez des assistantes maternelles, c'est un choix. Aujourd'hui, les services publics ne leur permettent pas de choisir. De nouveaux quartiers voient le jour, un nouveau groupe scolaire va se construire à Amiens Sud, ne pensez-vous pas qu'augmenter le nombre de places en crèche, voire en ouvrir une nouvelle afin d'offrir la possibilité à des parents d'inscrire leurs bébés en crèche après septembre puisse être judicieux ?

MME FOURE : Je passe la parole à Hélène BOUCHEZ pour la réponse.

MME BOUCHEZ : Merci, Madame le Maire.

Alors, une famille en recherche d'un mode d'accueil prend rendez-vous à l'accueil Petite Enfance et enregistre une pré-inscription minimum de 6 mois avant la date du besoin d'accueil. Cette démarche lui permet d'être sur liste d'attente.

L'éducatrice de jeunes enfants qui travaille à l'accueil Petite Enfance enregistre des demandes de pré-inscriptions chaque jour. Chaque demande fait l'objet d'une cotation et d'un enregistrement sur liste d'attente.

Pour la rentrée de septembre, le nombre de places disponibles est plus important qu'à d'autres périodes, c'est pourquoi il est programmé une pré-commission et une commission d'admission dès le mois d'avril avec une liste d'attente arrêtée environ 1 ou 2 semaines avant.

C'est à partir de cette liste arrêtée que les places de septembre sont attribuées en fonction des besoins identifiés dans chaque structure.

Parallèlement des demandes continuent à être enregistrées.

À l'issue de la commission avec la première liste arrêtée, il ne reste que très peu de familles sans proposition de places.

Au fur et à mesure des années, il est à noter que le remplissage complet des structures nécessite au moins 2 mois. En effet, les familles repoussent, annulent, ont trouvé une autre solution ou au final gardent leurs enfants.

De fait, pour les familles qui ont besoin d'un accueil de novembre de l'année en cours à fin août de l'année suivante, il ne reste que très peu de possibilités d'accueil dans les structures municipales.

À ce jour, la Ville compte 1 119 places d'accueil en crèches collectives et environ 1 522 en accueil individuel. Soit un total de 2 641 places d'accueil pour 1 584 naissances par an.

Le taux de couverture d'accueil du jeune enfant à Amiens est de 63,9 % contre 59,8 % au niveau national. Notre Ville est donc plutôt bien dotée en places d'accueil.

En 2013, un accueil Petite Enfance s'est ouvert afin d'orienter et d'informer les familles sur l'ensemble des possibilités. L'enregistrement d'un dossier permet de s'inscrire sur la liste d'attente pour les crèches gérées en régie directe par la Ville. C'est 1 342 contacts et 741 pré-inscriptions par an qui se réalisent auprès de cette entité.

La Ville tient compte de la pluralité des modes d'accueil sur son territoire avec à la fois les structures privées, associatives, municipales ainsi que la mobilisation des assistantes maternelles indépendantes avec l'ouverture de 5 Relais Petite Enfance sur ces 8 dernières années.

Afin d'offrir une qualité d'accueil au public, la Ville améliore ou relocalise ses structures :

- 2 projets se sont concrétisés : Pigeon Vole et Germaine Dulac ;
- 2 autres sont en cours : Bord de l'eau et Babillages.

Pour rappel celles-ci, comme pour d'autres places (en privé, en associatif et chez les assistantes maternelles) concordent avec le rythme scolaire et l'entrée à l'école maternelle des enfants entre 2 et 3 ans.

Pour cette année 2022-2023, la Commission d'attribution des places qui s'est réunie en avril a donné lieu à 271 entrées sur la 1^{ère} liste de la commission en septembre et en octobre.

De la liste présentée en commission, il ne reste que 26 pré-inscriptions en attente et depuis 250 nouvelles ont été réalisées.

55 autres familles ont pu bénéficier d'une place à partir de cette 2^e liste. Ainsi, les 472 places des crèches municipales sont occupées par 630 enfants inscrits.

De 2011 à 2021, il est fait le constat d'une baisse des naissances (1 981 en 2011 contre 1 584 en 2021) alors que les places d'accueil en crèches ont évolué de 139 places.

Pour information, dans le cadre du développement de l'éco-quartier Intercampus, des projets d'implantation de micro-crèches privées sont à l'étude.

MME FOURE : Merci, Hélène.

Je lève la séance. Je vous donne rendez-vous le 23 janvier prochain et à ceux que je ne reverrai pas, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 22 h 17.



Secrétaire. de Séance

Claudine GALLIOT

Madame le Maire,



Brigitte FOURÉ